



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 11 février 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres public

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144602003

Annuler l'appel public de propositions intitulé « Vente de 2 immeubles contigus situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest et au 51-53, rue de Brésoles dans l'arrondissement de Ville-Marie »

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1140541019

Accorder un contrat à Mercedes Benz Rive-Sud pour la fourniture de deux fourgons Sprinter 2500 dans le cadre des inspections de la Division des ponts et tunnels - Somme maximale de 110 999,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13855 (2 soumissionnaires)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1145897008

Accorder un contrat à Construction NRC Inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes incluses (contrat de 836 552,35 \$ et incidences de 418 276,18 \$) - Appel d'offres public 14-44004 (7 soumissionnaires)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1145897014

Accorder un contrat à Système Urbain Inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 336 646,13 \$, taxes et contingences incluses (contrat de 2 566 650,87 \$ et incidences de 769 995,26 \$) - Appel d'offres public 14-44005 (5 soumissionnaires)

20.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1156133001

Conclure une entente cadre avec la firme Distribution LG, d'une durée totale de 36 mois, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletin d'informations aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 14-13949 (1 soumissionnaire) (montant estimé de l'entente 772 632 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1145331005

Conclure une entente-cadre avec Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, d'une durée de 12 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de peinture pour le marquage routier - Appel d'offres public 14-13523 (3 soumissionnaires) - (montant estimé : 739 277,75 \$)

20.009 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1144822059

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar Inc., pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans l'avenue Valois, de la rue Ontario à la rue de Rouen, dans la rue de Rouen, de la rue Nicolet à l'avenue Valois, et dans l'avenue Bourbonnière, de la rue Ontario à la rue de Rouen dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 4 181 833,42 \$ (contrat: 3 740 833,42 \$ + incidences: 441 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 267901 (13 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1144822061

Accorder un contrat à Entreprises C. & R. Menard inc., pour les travaux de voirie, de conduites d'eau et d'éclairage dans la rue Villeray, de l'avenue Chateaubriand à la rue Boyer dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension - Dépense totale de 1 426 926,21 \$ (contrat: 1 257 526,21 \$ + incidences: 169 400,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 255102 (15 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1144822062

Accorder un contrat à Charex inc., pour la reconstruction de l'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, reconstruction de la chaussée et de trottoirs, là ou requis, dans la rue Baldwin, de la rue Bellerive à la rue Notre-Dame dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 103 262,46 \$ (contrat: 990 216,44 \$ + incidences: 113 046,02 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 295401 (13 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1144822064

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail Inc., pour le planage, le revêtement bitumineux et les feux de circulation dans l'avenue Dollard, d'un point au sud de la rue Elmslie à un point au nord de la rue Elmslie dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 668 061,22 \$ (contrat: 587 061,22 \$ + incidences: 81 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 266201 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.013 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1154021001

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc pour les travaux de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont dans le cadre du projet du site Outremont - Dépense totale de 10 163 457,85\$, taxes incluses (travaux et contingences: 9 508 457,85 \$ + incidences 655 000 \$) - Appel d'offres public 221704 (14 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de services professionnels

CE Service du développement économique - 1146334004

Accorder un contrat de services professionnels à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie pour la réalisation d'une étude de positionnement économique du secteur du Havre de Montréal - Somme maximale de 52 313,63 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13819 - (2 soumissionnaires)

20.015 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1140541023

Conclure 2 entente-cadres de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. (1 546 988,63 \$) et Les Consultants S.M. inc. (1 308 990,38 \$) incluant les taxes, pour une durée maximale de 48 mois, pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes - Appel d'offres public 14-13437 (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.016 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145110009

Accorder un contrat de services professionnels à Consultants Legico-Chp Inc. pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de construction du Centre de services animaliers municipal - Somme maximale de 88 970,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13807 (4 soumissionnaires)

20.017 Contrat de services professionnels

CG Service de l'environnement - 1142621005

Accorder 8 contrats à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une durée de 56 mois, pour la gestion de l'écocentre Eadie pour une durée de 9 mois et pour la gestion de l'écocentre Saint-Laurent pour une durée de 50 mois - Dépense totale de 10 450 158 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14069 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.018 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145884002

Autoriser la cession de contrat de services professionnels (CM11 1007) intervenu entre la Ville de Montréal et le cédant Le Groupe Arcop S.E.N.C. en faveur du cessionnaire Architecture 49 inc. pour le reste de l'entente et aux mêmes conditions, dans le cadre de la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie

20.019 Entente

CM Service de la culture - 1144248007

Approuver la convention se terminant le 31 décembre 2017 intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur établissant les modalités d'utilisation des équipements de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, sans versement de contribution financière

20.020 Entente

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1143226001

Approuver un projet d'entente cadre d'une durée de 3 ans entre la Ville de Montréal et l'Association québécoise des transports (AQTr), organisme sans but lucratif, pour la promotion, la planification et l'organisation du 24e congrès mondial des systèmes de transport intelligents à Montréal - Dépense maximale de 312 000 \$, taxes incluses

20.021 Entente

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1150648001

Approuver un protocole d'entente de délégation entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire pour le remplacement d'une conduite principale d'aqueduc située dans l'axe de l'avenue Tecumseh entre l'avenue Labrosse et l'autoroute 40

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.022 Entente

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1154240001

Approuver le projet d'entente sur les conditions d'aménagement et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet résidentiel Val des Bois dans le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.023 Entente

CM Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1154784003

Approuver le projet de protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant une subvention à la Ville de Montréal, au montant de 25 M\$ annuellement, pour l'exercice de ses responsabilités à titre de métropole - Autoriser le maire de Montréal et le président du comité exécutif à signer ladite entente

20.024 Entente

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1140160002

Approuver un engagement de confidentialité et de non-divulgence de la Ville de Montréal en faveur de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet d'un système léger sur rail (SLR) sur le futur pont Champlain

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 13 août 2014, 8 h 30, à l'article 30.003

20.025 Immeuble - Acquisition

CG Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'habitation - 1156692001

Accepter et ratifier l'hypothèque accordée par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville de Montréal, consignée dans un acte publié au registre foncier sous le numéro 21 272 814, grevant une partie du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et accepter et ratifier tous les termes de l'acte d'hypothèque, notamment le report de l'échéance pour la vente de ladite partie de lot à la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.026 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144565006

Approuver la convention de renouvellement de bail par laquelle la Ville loue du locateur 2945-9195 Québec Inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. St-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 5 ans, soit du 1er juin 2013 au 31 mai 2018 - Dépense totale de 529 786,98 \$, incluant les taxes

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.027 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145323013

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Cavalia inc., pour une période d'une année et 7 mois, à compter du 1er juin 2014, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés sis au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, pour une recette totale de 120 111,69 \$ excluant les taxes

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.028 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145323014

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Service Distri-Bouffe D.D. inc., à des fins de services alimentaires, une superficie approximative de 11 m² au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 13 mois, débutant le 1er janvier 2015 et se terminant au 31 janvier 2016 - Recette totale de 29 791,67 \$ excluant les taxes

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.029 Subvention - Contribution financière

CG Service des finances, Direction Planification stratégique - 1150681001

Ajuster la contribution financière 2015 au Conseil des arts de Montréal d'une somme supplémentaire de 40 000 \$ afin de refléter les résultats des dernières orientations de la Ville avec cet organisme - Autoriser à cette fin un virement budgétaire provenant des dépenses imprévues d'administration - volet agglomération

Compétence d'agglomération : Conseil des Arts

20.030 Subvention - Contribution financière

CM Service de la culture - 1156218001

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à l'organisme MURAL, soit 50 000 \$ en 2015, 50 000 \$ en 2016 et 50 000\$ en 2017

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 4 février 2015, 8 h 30, à l'article 20.018

20.031 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1143501002

Accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à l'Université de Montréal pour la réalisation d'interventions archéologiques, la recherche et la formation d'étudiants sur le site de l'ancienne ferme Beaubien (1698-1854) située dans le Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.032 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1155877001

Autoriser le tenue du défilé de la Saint-Patrick, le 22 mars 2015 - Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé incluant les zones de montage et de démontage et le square Phillips - Approuver à cet effet le protocole d'entente de soutien financier de 25 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ avec l'organisme United Irish Societies of Montreal Inc.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de l'eau - 1151158001

Approuver la programmation no 3 des travaux sur les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-municipalités - Conduites et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

30.002 Administration - Adhésion / Cotisation

CM Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales - 1144784003

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec (CPQ) pour l'année 2015 - Dépense de 22 995 \$, taxes incluses

30.003 Administration - Nomination de membres

CM Conseil Jeunesse - 1146467003

Nommer Mme Trisha Élie à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en février 2018

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 83.21 & 83.22 de la Charte de la Ville de Montréal

30.004 Administration - Nomination de membres

CM Direction générale , Cabinet du directeur général - 1153570001

Nomination de Mme Marie-Chantal Lamothe à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour un mandat de 4 ans

30.005 Budget - Autorisation de dépense

CM Service de la concertation des arrondissements - 1154631001

Autoriser un remboursement de 84 195 \$, taxes incluses, aux arrondissements ayant effectué la collecte des branches et le déchiquetage en régie dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte à l'agile du frêne

30.006 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de police de Montréal, Direction des opérations - Services aux citoyens - 1143329001

Accepter un don de 7 000 \$ à la mémoire de M. Jean-Baptiste Laguerre - Affecter cette somme au budget du SPVM en faveur des jeunes participants au Mondial de Soccer

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.007 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale, Cabinet du directeur général - 1159951390

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement à Québec, les 10 et 11 février 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, pour prendre part aux auditions publiques de la Commission des relations avec les citoyens et de la Commission des transports et de l'environnement - Montant estimé : 222,83 \$

Mention spéciale : Ce dossier sera livré séance tenante

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144501010

Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Oscar entre la rue Doric et la rue de Mayenne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

40.002 Règlement - Avis de motion

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1145361002

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés »

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

40.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.005 Règlement - Emprunt

CG Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1154472001

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et leurs équipements »

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

40.006 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1153226002

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 150 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires (Corpo) »

40.007 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1153226001

Adopter un règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires» (Agglo)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.008 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1153226003

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent» relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.009 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150541001

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) » relevant de la compétence de la ville centrale

40.010 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150541003

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement LaSalle » relevant de la compétence de l'agglomération

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.011 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150541004

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement des travaux de réfection du réseau routier » relevant de la compétence de l'agglomération

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.012 Règlement - Emprunt

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1151701002

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 300 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal »

40.013 Règlement - Emprunt

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1151701001

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant de l'agglomération »

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40.014 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150541006

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ afin de financer l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier » relevant de la compétence de la ville centrale

40.015 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1151097003

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rues » relevant de la compétence du conseil municipal

40.016 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150541005

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier » relevant de la compétence de l'agglomération

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.017 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150776001

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables » relevant du conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

40.018 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1151097005

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction et de réaménagement de l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Crémazie »

40.019 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1151097001

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel » relevant de la compétence du Conseil municipal

40.020 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1151097002

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel » relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

40.021 Règlement - Emprunt

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1154956004

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8,1 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement des Parcours découverte du mont Royal dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal »

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

40.022 Règlement - Emprunt

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1154956003

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42,3 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement au CESM dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal »

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

40.023 Règlement - Emprunt

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1150706001

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées »

40.024 Règlement - Emprunt

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1150706002

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées » (volet agglomération)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

40.025 Règlement - Emprunt

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1154815001

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques »

40.026 Règlement - Emprunt

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1154815002

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations sportives supra locaux »

40.027 Règlement - Emprunt

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1154815003

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle »

40.028 Règlement - Emprunt

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1154815004

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 350 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements dans le cadre de l'accueil des Jeux du Québec 2016 et des Jeux mondiaux policiers-pompiers (JMPP) 2017 »

40.029 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1144521010

Renommer « boulevard LaSalle » l'extrémité nord de la rue Gertrude dans l'arrondissement de Verdun

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60.002 Dépôt

CM Conseil du patrimoine - 1153643001

Déposer le rapport d'activités 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	12
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	34
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	28

CE : 10.002

2015/02/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2015/02/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1144602003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Annuler l'appel public de propositions intitulé : Vente de deux (2) immeubles contigus situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest et au 51-53, rue de Brésoles dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H12-005-0272-04

Il est recommandé :

1. d'annuler l'appel public de propositions intitulé: Vente de deux (2) immeubles contigus situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest et au 51-53, rue de Brésoles dans l'arrondissement de Ville-Marie.
2. de mandater le Service des finances afin qu'il identifie les crédits nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien des immeubles d'un montant de 700 000 \$ et qu'il transfère la somme au SGPI.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-09-18 11:30

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144602003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Annuler l'appel public de propositions intitulé : Vente de deux (2) immeubles contigus situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest et au 51-53, rue de Brésoles dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H12-005-0272-04

CONTENU

CONTEXTE

La Ville a décrété, le 25 février 2008, l'acquisition par expropriation de deux (2) immeubles situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest et au 51-53, rue De Brésoles (collectivement l'« Immeuble »), dont les structures fortement dégradées représentaient à la fois une nuisance et un risque important pour les propriétés avoisinantes de ce secteur névralgique du Vieux-Montréal. La Ville a pris possession de l'Immeuble, le 6 juin 2008, afin de favoriser leur préservation et restauration et de poursuivre la revitalisation de ce secteur historique. Le coût d'acquisition était, à l'époque, de 2 100 000 \$.

Depuis 2008, plusieurs travaux et expertises visant le maintien de la sécurité aux abords de l'Immeuble ont dû être effectués, en attendant qu'une revente conforme aux objectifs poursuivis par la Ville puisse avoir lieu.

Le 6 mars 2009, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a entrepris un appel public de propositions afin de vendre l'Immeuble. À la suite de cette démarche, la Ville a reçu deux propositions. Cependant, une seule de ces propositions fut jugée conforme, soit celle déposée par Le Groupe immobilier TRRIA. À cette époque, il arrivait que, pour susciter l'intérêt d'éventuels proposants, la mise à prix soit inférieure à la juste valeur marchande. Bien que le prix proposé par Le Groupe immobilier TRRIA était conforme à la mise à prix, il était inférieur à la juste valeur marchande, le SGPI a donc décidé de mettre fin à cet appel public de propositions.

Toutefois, à la suite des discussions avec l'entreprise concernée, le SGPI a soumis à l'attention du comité exécutif une nouvelle proposition d'achat, mais le comité exécutif, à sa séance du 26 octobre 2011, décidait de rejeter cette proposition et mandatait du même coup le SGPI de procéder au lancement d'un nouvel appel public de propositions, avec une mise à prix qui refléterait la juste valeur marchande.

Dans cette perspective, le SGPI a lancé cet appel public de propositions le 22 mars 2012 et l'ouverture des propositions a eu lieu le 23 mai 2012. Deux propositions ont été reçues. Par ailleurs, une (1) seule fut jugée conforme (la « Proposition »), soit celle de 6090621 Canada inc. (le « Proposant ») au montant de 2 126 000 \$. L'autre fut rejetée étant donné qu'elle ne contenait aucun montant et qu'il s'agissait plutôt d'une manifestation d'intérêt à un prix moindre, à négocier advenant que la Ville ne trouvait aucun autre promoteur intéressé à

développer l'Immeuble.

Le Proposant bénéficiait d'un délai jusqu'au 31 décembre 2012 pour signer l'acte de vente. Cependant, le Proposant a mis plus de temps que prévu pour la présentation de son projet à l'arrondissement de Ville-Marie (l'« Arrondissement ») pour l'approbation d'une dérogation mineure, et ce, tel que prévu dans le cahier d'appel public de propositions. Ce retard est dû en grande partie à la mauvaise compréhension par le Proposant des exigences du cahier d'appel public de propositions et des conditions particulières, notamment concernant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie et les exigences du ministère de la Culture et des Communications. Ce n'est que le 11 février 2014 que le conseil d'arrondissement a pu étudier le dossier de 6090621 Canada inc. et accorder la dérogation mineure demandée. Ce qui était hors des délais impartis par le cahier d'appel de propositions. Compte tenu du désir du Proposant de réaliser le projet, la négociation a continué sur une base de gré à gré avec ce dernier, mais aux conditions prévues dans le cahier de l'appel public de propositions.

Malgré ce qui précède, les exigences du Proposant, lors de ces négociations n'ont pas mené à la conclusion d'une entente aux fins de la vente de l'Immeuble en faveur de celui-ci.

En conséquence, le SGPI considère qu'il n'y a plus aucune proposition, le proposant qui semblait avoir fait une proposition conforme s'est disqualifié en ne respectant pas les délais prévus au cahier. Il y a donc lieu d'annuler l'appel public de propositions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240057 - 11 février 2014 - Accorder une dérogation mineure relativement à la largeur minimale de l'accès au stationnement pour la transformation des bâtiments situés aux 22-26, rue Notre-Dame Ouest et 51-53 rue De Brésoles.

CE12 0277 - 7 mars 2012 - Autoriser la DSTI à lancer un appel public de propositions pour la vente des immeubles situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest (lot 1 181 218), et au 51-53, rue De Brésoles (lot 1 181 220), dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CE11 1709 - 26 octobre 2011 - Rejeter l'offre d'achat présentée par Le Groupe immobilier TRRIA pour les immeubles situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest et au 51-53, rue De Brésoles, dans l'arrondissement de Ville-Marie, au montant de 1 100 000 \$ et autres conditions stipulées et mandater le SGPI pour retourner en appel public de propositions avec une juste valeur marchande.

CE11 1626 - 12 octobre 2011 - Autoriser une dépense de 450 878,69 \$ pour la réalisation de travaux de stabilisation à l'immeuble du 22-26, rue Notre-Dame Ouest, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

CE11 1050 - 6 juillet 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de stabilisation et de préservation à l'immeuble situé au 22-26, rue Notre-Dame Ouest dans l'arrondissement historique de Montréal (0995).

DG110457001 16 mars 2011 - Autoriser une dérogation au gel général des honoraires professionnels afin de permettre la tenue d'un appel d'offres sur invitation auprès de deux firmes de génie-conseils pour la rédaction d'un devis sommaire décrivant les travaux, requis à court terme, visant à assurer la stabilité du gros œuvre et la sécurité aux abords des immeubles désaffectés portant les numéros civiques du 22-26, rue Notre-Dame Ouest et 51-53, rue De Brésoles.

CM08 0089 - 25 février 2008 - Décréter l'acquisition des immeubles situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest et au 51-53, rue De Brésoles, par voie d'acquisition de gré à gré ou par expropriation.

DESCRIPTION

Rappelons que le cahier d'appel public de propositions présentait les conditions usuelles pour une transaction immobilière en plus des conditions particulières suivantes :

- La mise à prix fixée à 1 700 000 \$.
- L'acompte à verser de 100 000 \$.
- Le montant de la vente à être acquitté au complet lors de la signature de l'acte de vente par le Proposant.

En plus des conditions usuelles de vente, le Proposant devait respecter les obligations suivantes :

- a) Il s'engageait à respecter la réglementation de zonage en vigueur, sous réserve de la possibilité de demander une dérogation mineure, tel que prévu au cahier, suivant les spécifications de l'Arrondissement.
- b) Il s'engageait à réaliser un projet immobilier sur les Immeubles comprenant notamment la construction d'un bâtiment au 22-26, rue Notre-Dame Ouest, la réparation et la réfection du bâtiment sis au 51-53, rue De Brésoles et la restauration de la façade du bâtiment situé au 22-26, rue Notre-Dame Ouest, le tout devant être conforme aux lois et règlements en vigueur; et, à cette fin, investir dans l'Immeuble vendu une somme d'au moins 4 500 000 \$ en travaux de réparation, d'amélioration, de réfection ou de construction, le tout en conformité au zonage, et ce, dans les vingt-quatre (24) mois suivant la signature de l'acte de vente.
- c) Il devait maintenir en place la façade patrimoniale du bâtiment érigé au 22-26, rue Notre-Dame Ouest.
- d) Il devait respecter les orientations contenues dans l'« Énoncé d'intérêt patrimonial et orientations de conservation » ainsi que dans le document intitulé « Interventions archéologiques » dans la réalisation du futur projet.
- e) Il s'engageait à enfouir les réseaux de câblodistribution, de distribution d'énergie et de téléphone.

Les obligations du Proposant prévues aux cahier d'appel public de propositions allaient être garanties notamment par un droit de résolution en faveur de la Ville à l'acte de vente.

Étant donné l'ensemble des demandes et questionnements du Proposant, les délais imposés par le cahier d'appel de propositions n'ont pas été respectés. Dès lors, la Ville pouvait mettre fin à l'appel de propositions. Toutefois, elle a maintenu les négociations sur une base de gré à gré, mais ces dernières ont avortées compte tenu des demandes du Proposant.

Avant le lancement d'un nouvel appel public de soumissions, des travaux de sécurisation ainsi que de préservation des éléments patrimoniaux devront être réalisés sur l'Immeuble pour une somme d'environ 700 000 \$, incluant les honoraires professionnels.

Les appels publics de propositions lancés en 2009 et 2012 pour l'Immeuble étaient des appels publics basés sur le prix. Le SGPI propose encore le même processus sur la base du plus haut prix offert appelé maintenant « appel public de soumissions ».

JUSTIFICATION

L'annulation de l'appel public de propositions est justifié puisqu'il n'y a plus de proposition étant donné que le Proposant n'a pas respecté les délais et conditions aux fins de la signature: le notaire n'a pas confirmé que son client (le Proposant) approuvait le projet d'acte et qu'il détenait en fidéicommiss le prix de vente dans les délais impartis. Cet Immeuble pouvant intéresser plus d'un promoteur, le SGPI recommande alors de procéder à un nouvel appel public de soumissions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le SGPI a choisi, comme le permettait le cahier d'appel public de propositions, de conserver le dépôt de 100 000 \$ du Proposant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie préconisée par le SGPI vise la conservation, la préservation des ouvrages d'intérêt et la mise en valeur du patrimoine bâti et non leur démolition. Cette stratégie est conforme à la Politique de développement durable de la Ville, car elle répond aux exigences des 3R (Réduction-Réemploi-Recyclage), par ordre de priorité, la plus significative étant la réduction des débris retirés du site. La conservation et la préservation des structures d'origine respectent l'atteinte de cet objectif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Considérant les tergiversations du Proposant depuis que sa proposition a été retenue et l'état précaire des structures érigées sur l'Immeuble, l'annulation de l'appel public de propositions permettra de lancer un nouvel appel public de soumissions dans le but de conclure la vente de l'Immeuble dès que possible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement d'un nouvel appel public de soumissions pourra avoir lieu lorsque les travaux de sécurisation auront été réalisés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALLEN
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-18

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-09-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-09-18

CE : 20.002

2015/02/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140541019

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mercedes Benz Rive-Sud pour la fourniture de deux fourgons Sprinter 2500 pour une somme maximale de 110 999,62 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public no 14-13855 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1- d'accorder à Mercedes Benz Rive-Sud, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux fourgons Sprinter 2500, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 999,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13855 (2 soumissionnaires).

2- d'autoriser le paiement d'un montant de 9289,16 \$ correspondant à la TVQ, payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg.

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-28 16:03

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140541019

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mercedes Benz Rive-Sud pour la fourniture de deux fourgons Sprinter 2500 pour une somme maximale de 110 999,62 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public no 14-13855 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a sous sa responsabilité 588 structures routières et connexes (réseau artériel et local) tels que ponts, tunnels, viaducs, murs de soutènement, quais de déversement de neige, etc. Ces ouvrages sont des composantes importantes du réseau routier puisqu'ils permettent d'assurer la circulation des personnes et des biens sur l'Île de Montréal. Il incombe à la Division ponts et tunnels, entre autres, d'assurer le suivi de l'inventaire, de l'inspection et de l'état de ces structures. Les inspections sont d'autant plus importantes qu'elles permettent de déceler des situations problématiques pouvant compromettre la sécurité des usagers.

Des équipes composées d'ingénieurs et d'agents techniques en structure de la Ville de Montréal sillonnent le territoire tout au long de l'année afin de réaliser ces inspections et intervenir au besoin. En début d'année, ces équipes disposaient d'une nacelle et d'un fourgon pour effectuer leur travail. En mai 2014, le fourgon (178-01056) a dû être mis au rancart pour cause de désuétude. À la suite de la mise au rancart du fourgon, la division a procédé à la location de deux véhicules, un de type Mini-Van et l'autre de type Fourgonnette. L'ajout d'un véhicule a été requis parce que les inspections à effectuer sont de plus en plus nombreuses et que conséquemment l'équipe s'est agrandie. Toutefois, puisque l'aménagement des véhicules loués n'est pas adapté aux fonctions des utilisateurs, il est requis d'acquérir deux nouveaux véhicules de type fourgon afin d'assurer la poursuite des activités de la division et offrir un environnement plus ergonomique et mieux adapté aux besoins des utilisateurs.

À cet effet, un appel d'offres public 14-13855 s'est tenu du 20 août au 10 septembre 2014. La durée de publication de l'appel d'offres dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) a été de 22 jours. L'appel d'offres a également été publié dans le journal La Presse le 20 août 2014.

La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 8 janvier 2015. La période de validité du plus bas soumissionnaire a été prolongée jusqu'au 27 février 2015 (pièce jointe). Un addenda a été produit le 22 août 2014 pour apporter des précisions techniques aux devis 21714H11 et 21714I11.

L'appel d'offres 14-13855 regroupait sept articles visant l'achat de 12 fourgons utilitaires lesquels sont destinés à différents services corporatifs et arrondissements. Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres, l'octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier concerne l'achat de deux fourgons en lien avec le devis technique 21714C11.

Deux fournisseurs ont participé à l'appel d'offres et le fournisseur Mercedes Benz Rive-Sud a été identifié comme le plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à Mercedes-Benz Rive-Sud pour la fourniture de deux fourgons utilitaires de marque et modèle Mercedes Sprinter 2500 dotés d'un empattement de 144 pouces avec toit surélevé et d'une capacité de charge de 8 550 livres tel que décrit au devis 21714C11. Ces fourgons seront par la suite aménagés pour le transport des instruments, outils, pièces et matériaux utilisés dans le cadre des inspections de la Division des ponts et tunnels, de même que pour les opérations de sécurisation des structures. Ces aménagements comporteront des compartiments et des coffres sur mesure afin d'augmenter l'efficacité des opérations. Ils seront réalisés par le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) après la livraison des véhicules par le concessionnaire.

JUSTIFICATION

L'acquisition des deux fourgons atelier est requis afin de pouvoir mettre fin aux locations temporaires, remplacer le véhicule désuet et récemment mis au rancart et accroître l'efficacité des opérations de la Division ponts et tunnels.

Par ailleurs, depuis quelques années, en raison du vieillissement des infrastructures de la Ville, l'envergure et le nombre d'inspections ne cessent d'augmenter. En outre, en 2014, des activités supplémentaires ont été ajoutées aux opérations de la division afin d'effectuer des visites de vérification ainsi que la sécurisation des structures dans le but de prévenir les chutes de fragments de béton principalement lors des périodes de redoux. D'où la nécessité de disposer de deux véhicules équipés pour effectuer ce genre d'activités.

Dans la catégorie des fourgonnettes commerciales, le Sprinter 2500 se démarque de sa concurrence notamment par sa polyvalence, sa capacité de charge utile et son espace de chargement ce qui en fait un véhicule de premier choix pour le transport des outils et du matériel d'inspection. L'espace cargo du Sprinter est aussi plus ergonomique du fait que le toit est surélevé ce qui facilite grandement la manutention du matériel.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 14-13855 pour lequel il y a eu trois preneurs du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Mercedes-Benz Rive-Sud	668 243.21 \$		668 243.21 \$
Automobiles Silver Star Montréal inc.	682 441.01 \$		682 441.01 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	786 429.00 \$		786 429.00 \$

Coût moyen des soumissions conformes (<i>total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions</i>)	675 342.11 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (<i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>)	1.06 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (<i>la plus haute conforme – la plus basse conforme</i>)	14 197.80 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (<i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>)	2.12 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (<i>la plus basse conforme – estimation</i>)	- 118 185.79 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (<i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>)	- 15.03 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (<i>la deuxième plus basse – la plus basse</i>)	14 197.80 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (<i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>)	2.12 %

Le SMRA a estimé la dépense des 12 fourgons à 786 429.00 \$, taxes incluses. Cette estimation est basée sur un historique de consommation. L'écart de 15 % entre l'estimation et la dépense réelle s'explique notamment par l'arrivée d'une nouvelle concurrence dans le segment de la fourgonnette commerciale laquelle crée une pression à la baisse sur les prix. Le volume d'achat de 12 fourgons contribue aussi à la baisse des prix.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût d'acquisition des deux véhicules s'élève à 110 999,62\$ taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de 101 357,45 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Un montant de 9289,16 \$ correspondant à la TVQ (applicables aux véhicules seulement) est payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg. Il est à noter que depuis le 1er janvier 2015, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de 50% de la TVQ sur leurs achats liés à un service municipal exonéré.

La dépense sera assumée à 100% par la Ville centre à partir du PTI 2015-2017 de la Division ponts et tunnels.

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La substitution des fourgonnettes grand format à moteur à essence huit cylindres par des fourgonnettes de grand format de type européen à moteur diesel six cylindres est l'une des actions du *Plan de développement durable de la collectivité Montréalaise 2010-2015* qui vise à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les appareils de classe 217 ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, les locations temporaires devront être renouvelées et ceci priverait le personnel d'un accès à des véhicules ergonomiques et beaucoup mieux adaptés dans le cadre des opérations de la division. Par ailleurs, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 27 février 2015, soit la date de l'échéance de la soumission, le soumissionnaire recommandé ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres public et défrayer les coûts associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande en février 2015 pour une livraison en mai 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lyne LAMBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyse RENAUD
Ingenieur(e) - chef de groupe

ENDOSSÉ PAR

Marc SARRAZIN
Chef de division

Le : 2014-10-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-23

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-26



Dossier # : 1145897008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes et contingences incluses (contrat de 836 552,35 \$ et incidences de 418 276,18 \$) . Appel d'offres public # 14-44004 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal pour une somme de 836 552,35 \$. Appel d'offres public # 14-44004 (7 soumissionnaires)
2. d'autoriser pour cette fin une dépense maximale de 1 254 828,53 \$, incluant taxes, contingences et incidences.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-29 14:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145897008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes et contingences incluses (contrat de 836 552,35 \$ et incidences de 418 276,18 \$) . Appel d'offres public # 14-44004 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Plan de transport de la Ville

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- Volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en 10 ans;
- Volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur 10 ans;
- Volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur 7 ans;
- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

Projets de mise aux normes des feux (MAN)

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situés sur le territoire des 9 arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait autant d'intersections du réseau artériel que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel (avant 2015) comprend actuellement 1716 intersections munies de feu de circulation. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37% des feux de circulation du réseau artériel.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017.

Intersections du réseau artériel mises aux normes					
		MAN 2		Total réseau artériel	
Année	N ^{bre} Intersections	Cumul Man2	%	Cumul total	%
Projet Man 1	633	0	0	633	37
Man 2 (antérieur au 1er janvier 2014)	443	443	41	1076	63
Man 2 2014	145*	588	54	1221	71
Man 2 2015	165*	753	70	1386	81
Man 2 2016	165*	918	85	1551	90
Man 2 2017	165*	1083	100	1716	100

*Projection pour l'année concernée

Au premier janvier 2014, 443 des 1083 intersections visées dans le projet MAN 2 étaient complétées, soit 41% de ce programme. Le présent mandat vise l'installation d'équipements nécessaires à la mise aux normes de 50 de ces intersections munies de feux de circulation. Il est à noter que ce dossier est le quatrième de la présente série pour 2014

L'appel d'offres a été lancé le 22 septembre 2014 pour une période de 23 jours calendaires. Il a été publié dans SEAO et dans La Presse. Les soumissions sont valides pour une durée de 180 jours, soit jusqu'au 13 avril 2015.

Un addenda a été émis:

Addenda #1 - Ajout de documents de référence en version numérique.
(Publié le 2014-10-01)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1012 - 27 octobre 2014 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 752 696,38 \$ (contrat de 1 460 580,32 \$ et incidences de 292 116,06 \$) . Appel d'offres public # 14-44001 (7 soumissionnaires)

CM14 1011 - 27 octobre 2014 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau

Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 720 719,90 \$ (contrat de 1 214 125,88 \$ et incidences de 506 594,02 \$) . Appel d'offres public # 14-44002 (5 soumissionnaires)

CE13 1543 - 25 septembre 2013 - Accorder à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse sur 40 intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme de 491 772,82\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309012.

CE13 1389 - 11 septembre 2013 - Accorder un contrat, d'une durée de 6 mois, à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309011

CE13 1002 - 03 juillet 2013 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010;

CE13 0745 - 29 mai 2013 - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010;

CE13 0744 - 29 mai 2013 - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001;

CE13 0746 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003;

CE13 0742 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004;

CE13 0743 - 29 mai 2013 - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 6 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux

documents de l'appel d'offres public 1135309008;

CM12 0296 - 16 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CG12 0076 - 22 mars 2012 - approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes;

CM12 0286 - 16 mars 2012 -Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Génivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses;

CG08 0539 - 28 octobre 2008 - approuver 3 projets de convention avec les firmes Consortium Génivar / Séguin / Axor, Consortium TecSult-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat afin de réaliser des travaux de signalisation lumineuse et aérienne à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal. Le contrat regroupera les travaux à 50 intersections. Les intersections seront déterminées en fonction de l'avancement de la réalisation des plans.

Les travaux électriques aux feux de circulation aux 50 intersections consistent essentiellement :

- 1) à ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
- 2) à remplacer les éléments de la signalisation lumineuse qui sont trouvés non conformes par rapport à:
 - leur hauteur (trop haute ou trop basse);
 - leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles);
 - leurs caractéristiques (tête de feux de 200 mm, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.);
 - leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout-rouge);
 - l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

Il est à noter que ce dossier est le quatrième de la présente série pour 2014. Des demandes supplémentaires s'ajouteront en fonction de l'avancement des plans pour la mise aux normes des feux de circulation et de la disponibilité des fonds.

JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes doit être réalisée d'ici 2017 afin de répondre à l'échéance imposée par le gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes entre autres des feux piétons.

À noter, que le choix de recourir à une série de contrats de plus petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10%)	Total
Constructions NRC Inc.	661 450,00 \$	66 145,00 \$	727 595,00 \$
Systèmes Urbains Inc.	713 980,50 \$	71 398,05 \$	785 378,55 \$
Installume	758 464,00 \$	75 846,40 \$	834 310,40 \$
Néolect	795 559,00 \$	79 555,90 \$	875 114,90 \$
Bruneau Électrique	870 610,00 \$	87 061,00 \$	957 671,00 \$
Girard & Girard Inc.	967 381,00 \$	96 738,10 \$	1 064 119,10 \$
Pierre Brossard (1991) Ltée.	1 003 583,40 \$	100 358,34 \$	1 103 941,74 \$
Dernière estimation réalisée	833 205,00 \$	83 320,50 \$	916 525,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			906 875,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			24,64 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			376 346,74 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			52 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			- 188 930,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			- 20,61 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			57 783,55 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			7,94 %

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrats (biens et services)

Appel d'offres public : # 14-44004

Titre : Travaux électriques de mise aux normes des feux de circulation de diverses

intersections (50 intersections). – Arrondissement : Tous les arrondissements de la Ville de Montréal - (18 mois)

Date de lancement : 22 septembre 2014

Date d'ouverture : 15 octobre 2014

Sept des huit preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission, soit 88%.

Soumissionnaires : (7)

• Constructions NRC Inc.
• Systèmes Urbains Inc.
• Installume
• Néolect
• Bruneau Électrique
• Girard & Girard Inc.
• Pierre Brossard (1991) Ltée.

Adjudicataire recommandé :

L'appel d'offres public # 14-44004 a été lancé le 22 septembre 2014 pour une période de 23 jours en vue d'octroyer un contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Les soumissions étaient valides pour une durée de 180 jours.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie Constructions NRC Inc. a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Constructions NRC Inc.

Montant de l'offre :

727 595,00 \$+ TPS (5 %) 36 379,75 \$ + TVQ (9,975 %) 72 577,60 \$ = 836 552,35 \$

Des contingences de 10% sont déjà incluses dans ce montant.

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Il est recommandé d'accorder à la compagnie Constructions NRC Inc un (1) contrat, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, d'une durée de dix-huit (18) mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Direction des transports - Division de l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 836 552,35 \$ taxes et contingences incluses, le tout conformément à l'appel d'offres public # 14-44004. Ce

contrat ne découle pas d'un appel d'offres visé par la Loi 1 ni d'un décret adopté en lien avec cette loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à Constructions NRC Inc. est de 836 552,35 \$ (incluant taxes et contingences de 10%). Les frais de contingence sont, entre autres, dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements. Des incidences de 50% doivent être ajoutées à ce montant. Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèveront donc à 836 552,35 \$ + 418 276,18 \$ (50% d'incidences) = 1 254 828,53 \$.

La totalité des dépenses sera assumée par la Ville centre, étant donné que ces 50 intersections sont situées sur le réseau artériel de la ville de Montréal en dehors du périmètre délimité du centre-ville.

Le budget requis pour faire suite à cette dépense à été prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et du transport. Le projet visé est **59002 - Feux de circulation et équipement de gestion du trafic.**

Les montants nets de ristournes, toutes taxes comprises, des dépenses liées à ce contrat seront répartis ainsi:

Année Travaux Incidences Totaux

2015 509 255,87 \$ 254 627,93 \$ 763 883,80 \$

2016 254 627,93 \$ 127 313,97 \$ 381 941,90 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La sécurisation et la mise aux normes des feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du gouvernement du Québec, sans quoi, elle se retrouvera dans une situation d'illégalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Approbation du Comité exécutif: 11 février 2015
- Approbation du Conseil municipal: 23 février 2015
- Octroi de contrats: Mars 2015
- Réalisation des travaux: Mars 2015 à septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick ROY
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-10

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-29



Dossier # : 1145897014

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Système Urbain Inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 3 336 646,13 \$, taxes et contingences incluses (contrat de 2 566 650,87 \$ et incidences de 769 995,26 \$) . Appel d'offres public # 14-44005 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Système Urbain Inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal pour une somme de 2 566 650,87 \$. Appel d'offres public # 14-44005 (5 soumissionnaires)
2. d'autoriser pour cette fin une dépense maximale de 3 336 646,13 \$, incluant taxes et incidences.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-29 17:18

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145897014

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Système Urbain Inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 3 336 646,13 \$, taxes et contingences incluses (contrat de 2 566 650,87 \$ et incidences de 769 995,26 \$) . Appel d'offres public # 14-44005 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Plan de transport de la Ville

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections situées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- Volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en 10 ans;
- Volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur 10 ans;
- Volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur 7 ans;
- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

Projets de mise aux normes des feux (MAN)

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situés sur le territoire des 9 arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait autant d'intersections du réseau artériel que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel (avant 2015) comprend 1716 intersections munies de feu de circulation. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37% des feux de circulation du réseau artériel.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local n'est visée par le projet MAN 2). Cette phase doit être complétée pour 2017.

Intersections du réseau artériel mises aux normes					
		MAN 2		Total réseau artériel (avant 2015)	
Année	N^{bre} Intersections	Cumul Man2	%	Cumul total	%
Projet Man 1	633	0	0	633	37
Man 2 (antérieur au 1er janvier 2014)	443	443	41	1076	63
Man 2 2014	145*	588	54	1221	71
Man 2 2015	165*	753	70	1386	81
Man 2 2016	165*	918	85	1551	90
Man 2 2017	165*	1083	100	1716	100

*Projection pour l'année concernée

Au premier janvier 2014, 443 des 1083 intersections visées dans le projet MAN 2 étaient complétées, soit 41% de ce programme. Le présent mandat vise l'installation d'équipements nécessaires à la mise aux normes de 30 de ces intersections munies de feux de circulation. Ce contrat est le dernier d'une série de 5 qui devaient être octroyés en 2014.

L'appel d'offres a été lancé le 22 septembre 2014 pour une période de 23 jours calendaires. Il a été publié dans SEAO et dans La Presse. Les soumissions sont valides pour une durée de 180 jours, soit jusqu'au 13 avril 2015.

Un addenda a été émis:

Addenda #1 - Ajout de documents de référence en version numérique.
(Publié le 2014-10-01)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1012 - 27 octobre 2014 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 752 696,38 \$ (contrat de 1 460 580,32 \$ et incidences de 292 116,06 \$) . Appel d'offres public # 14-44001 (7 soumissionnaires)

CM14 1011 - 27 octobre 2014 - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de

signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 720 719,90 \$ (contrat de 1 214 125,88 \$ et incidences de 506 594,02 \$) . Appel d'offres public # 14-44002 (5 soumissionnaires)

CE13 1543 - 25 septembre 2013 - Accorder à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse sur 40 intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme de 491 772,82\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309012.

CE13 1389 - 11 septembre 2013 - Accorder un contrat, d'une durée de 6 mois, à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309011

CE13 1002 - 03 juillet 2013 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010;

CE13 0745 - 29 mai 2013 - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010;

CE13 0744 - 29 mai 2013 - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001;

CE13 0746 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003;

CE13 0742 - 29 mai 2013 - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004;

CE13 0743 - 29 mai 2013 - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 6 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008;

CM12 0296 - 16 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CG12 0076 - 22 mars 2012 - approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes;

CM12 0286 - 16 mars 2012 -Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Génivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses;

CG08 0539 - 28 octobre 2008 - approuver 3 projets de convention avec les firmes Consortium Génivar / Séguin / Axor, Consortium Tecsalt-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat afin de réaliser des travaux de signalisation lumineuse et aérienne à divers endroits sur le territoire de la Ville de Montréal. Le contrat regroupera les travaux à 30 intersections. Les intersections seront déterminées en fonction de l'avancement de la réalisation des plans.

Les travaux électriques de la mise aux normes des feux de circulation aux 30 intersections consistent essentiellement :

- 1) à ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
- 2) à remplacer les éléments de la signalisation lumineuse qui sont trouvés non conformes par rapport à:
 - leur hauteur (trop haute ou trop basse);
 - leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles);
 - leurs caractéristiques (tête de feux de 200 mm, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.);
 - leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout-rouge);
 - l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

Des travaux de génie civil sont prévus dans ce contrat. Ces travaux comprennent notamment la construction de bases de béton et autres travaux de béton, de puits d'accès, l'installation de conduits et de l'asphaltage.

Des demandes supplémentaires s'ajouteront en 2015 en fonction de l'avancement des plans de mise aux normes des feux de circulation et de la disponibilité des fonds.

JUSTIFICATION

La mise aux normes des intersections restantes doit être réalisée d'ici 2017 afin de répondre à l'échéance imposée par le gouvernement du Québec relativement à la mise aux normes entre autres des feux piétons.

La Direction des transports n'a pas d'équipe interne pour réaliser les travaux de mise aux normes sur le terrain. Il est donc essentiel de recourir aux services d'entrepreneurs en construction pour la portion de réalisation des travaux.

À noter, que le choix de recourir à une série de contrats de plus petites tailles plutôt qu'à un seul plus gros contrat repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Systèmes Urbains Inc.	2 029 414,20 \$	202 941,42 \$	2 232 355,62 \$
Pierre Brossard (1991) Ltée.	2 041 418,50 \$	204 141,85 \$	2 245 560,35 \$
Néolect Inc	2 451 875,00 \$	245 187,50 \$	2 697 062,50 \$
Girard & Girard Inc.	2 567 568,20 \$	256 756,82 \$	2 824 325,02 \$
Construction NRC Inc.	2 707 915,00 \$	270 791,50 \$	2 978 706,50 \$
Dernière estimation réalisée	2 003 055,00 \$	200 305,50 \$	2 203 360,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			2 595 602,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			16,27 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			746 350,88 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			33 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			28 995,12 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			1,32 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			13 204,73 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			0,59 %

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de 1,32 %.

L'estimation avait pour sa part été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de

contrats similaires précédents.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 14-44005

Titre : Travaux électriques et civils de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (30 intersections). – Arrondissement : Tous les arrondissements de la Ville de Montréal - (18 mois)

Date de lancement : 22 septembre 2014

Date d'ouverture : 15 octobre 2014

Cinq des 11 preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission, soit 45%. Les compagnies n'ayant pas déposé d'offres avaient une expertise en électricité, mais n'en avait pas en réalisation de travaux de génie civil.

Soumissionnaires : (5)

• Systèmes Urbains Inc.
• Pierre Brossard (1991) Ltée.
• Néolect Inc
• Girard & Girard Inc.
• Construction NRC Inc.

Adjudicataire recommandé :

L'appel d'offres public # 14-44005 a été lancé le 22 septembre 2014 pour une période de 23 jours calendaires en vue d'octroyer un contrat pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Les soumissions étaient valides pour une durée de 180 jours.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie Systèmes Urbains Inc. a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Systèmes Urbains Inc.

Montant de l'offre :

2 232 355,62 \$ + TPS (5%) 111 617,78 \$ + TVQ (9,975 %) 222 677,47 \$ = 2 566 650,87 \$

Des contingences de 10% sont déjà incluses dans ce montant.

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Il est recommandé d'accorder à la compagnie Systèmes Urbains Inc un (1) contrat pour la réalisation de travaux électriques et civils de signalisation lumineuse à 30 intersections sur

le réseau artériel de la Ville de Montréal, d'une durée de dix-huit (18) mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Direction des transports - Division de l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 2 566 650,87 \$, taxes et contingences incluses, le tout conformément à l'appel d'offres public # 14-44005.

Ce contrat ne découle pas d'un appel d'offres visé par la Loi 1 ni d'un décret adopté en lien avec cette loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à Systèmes Urbains Inc. est de 2 566 650,87 \$ (incluant taxes et contingences de 10%). Les frais de contingence (10%) sont, entre autres, dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements. Des incidences de 30% doivent être ajoutées à ce montant. Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèveront donc à 2 566 650,87 \$ + 769 995,26 \$ (30% d'incidences) = 3 336 646,13 \$. Ce pourcentage a été abaissé afin de refléter le besoin en achat de matériaux (20%) et la préparation de travaux (10%) par divers services (Hydro-Québec et le laboratoire).

La totalité des dépenses sera assumée par la Ville centre, étant donné que ces 30 intersections sont situées sur le réseau artériel de la ville de Montréal en dehors du périmètre délimité du centre-ville.

Le budget requis pour faire suite à cette dépense à été prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Le projet visé est **59002 - Feux de circulation et équipement de gestion du trafic.**

Les montants, nets de ristournes, des dépenses liées à ce contrat seront répartis ainsi:

Année Travaux Incidences Totaux

2015 1 562 462,91 \$ 468 738,87 \$ 2 031 201,78 \$

2016 781 231,45 \$ 234 369,44 \$ 1 015 600,89 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise aux normes des feux de circulation s'inscrit dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du gouvernement du Québec, sans quoi, elle se retrouvera dans une situation d'illégalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes suivantes seront nécessaires:

- Approbation du Comité exécutif: 11 février 2015
- Approbation du Conseil municipal: 23 février 2015
- Octroi de contrats: Mars 2015
- Réalisation des travaux: Mars 2015 à Septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick ROY
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-01

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-29

CE : 20.006

2015/02/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156133001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Distribution LG, une entente cadre collective d'une durée totale de 36 mois, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletin d'informations aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public no.14-13949 (1 soumissionnaire) (montant estimé de l'entente 772 632 \$)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture, sur demande, d'un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal ;
2. d'accorder à "**Distribution LG**", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public #14-13949 et au tableau de prix reçus;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-28 07:15

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Service de l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156133001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Distribution LG, une entente cadre collective d'une durée totale de 36 mois, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletin d'informations aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public no.14-13949 (1 soumissionnaire) (montant estimé de l'entente 772 632 \$)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville est appelée à communiquer des informations aux résidents et citoyens des quartiers ou arrondissements où des travaux seront prochainement entrepris. Ces informations sont relatives à la nature et la durée des travaux, aux voies d'accès alternatives, à la fermeture temporaire de la distribution d'eau, etc. La transmission de ces informations essentielles est réalisée par la distribution d'avis ou de bulletin porte-à-porte aux résidents d'un ou des secteurs ciblés. Ce service sera aussi disponible en tout temps afin d'informer les résidents en cas de situation d'urgence et/ou pour distribution massive.

L'appel d'offres a été annoncé le 24 septembre 2014 dans le journal La Presse et sur le site SÉAO. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 15 octobre 2014. Il y a donc eu un délai de 21 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. Lors du processus, sept (7) firmes se sont procurées le cahier des charges et une firme (1) a déposé une soumission.

Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier à compter de la date de l'ouverture des soumissions.

Le Service de l'approvisionnement a entamé des recherches quelques mois avant le lancement du présent appel d'offres afin d'explorer et susciter l'intérêt des principales firmes aptes à répondre à notre besoin spécifique.

Il s'agit d'un très petit marché puisque peu de fournisseurs ont la capacité de coordonner l'impression et la distribution des avis porte-à-porte dans un délai pouvant être très court (12 -24 heures). Une réflexion sera entamée avec les principaux utilisateurs, dont la Direction des infrastructures, la Direction de l'eau, la Direction du transport, pour vérifier si l'utilisation des nouvelles technologies pourrait suppléer à la distribution de ces avis dans le futur.

Un conseiller en approvisionnement sera mandaté pour faire une veille de marché, élaborer une nouvelle stratégie et préparer le terrain pour le prochain appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0342 - 27 septembre 2012 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec option de 2 prolongations de 12 mois supplémentaires chacune, avec Distribution T.I.M. pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletin d'informations aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 12-12135 (1 soum.)

CG09 0221 - 18 juin 2009 - Conclure avec la firme Distribution T.I.M. (327 332.50 \$), une entente-cadre de 24 mois pour la préparation et la distribution d'avis ou bulletins d'information aux citoyens de l'île de Montréal, suite à l'appel d'offres public 09-11012 (1 soumissionnaire).

CE08 1087 - 11 juin 2008 - Conclure avec la firme Distribution T.I.M. (97 072.50 \$), une entente-cadre pour l'impression, la préparation et la distribution d'avis ou bulletins d'information aux citoyens de l'île de Montréal pour une période de douze (12) mois, suite à l'appel d'offres public 08-10721 (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Conclusion d'une nouvelle entente pour le service d'impression et de distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletin d'informations sur demande. Cette entente sera valide pour une période de (36) mois à compter de la date de son émission. Toutefois, à la fin de la période de validité de l'entente et suite à l'accord des deux parties, la Ville pourra exercer une option pour la prolongation de l'entente selon les mêmes termes et conditions. L'option de prolongation prévue au contrat est de douze (12) mois pour un maximum de deux (2) prolongations.

Les principaux usagers de cette entente sont la Direction des infrastructures, la Direction de l'eau et la Direction du transport. Les 19 arrondissements de Montréal et tous les services corporatifs pourront bénéficier des prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres.

Délais

Le fournisseur doit être en mesure de compléter une opération de préparation - distribution d'avis, généralement dans les 24 heures suivant l'appel, ou même 12 heures si requis. Aucune somme additionnelle n'est payée pour un traitement en moins de 24 heures.

Distribution

Le fournisseur doit être en mesure de distribuer les avis sur tout le territoire de l'Île-de-Montréal. (les 19 arrondissements de la Ville)

Les avis et bulletins sont distribués de porte-à-porte et déposés dans les boîtes aux lettres des résidences, immeubles multi logements, commerces, etc. Dans les institutions et édifices à bureaux, les avis sont distribués aux occupants de chaque étage, si possible, ou déposés au comptoir d'accueil en nombre suffisant pour les occupants.

Les avis sont aussi déposés dans les boîtes aux lettres indiquant un refus de circulaires.

Les quantités d'avis à distribuer sont variable selon le nombre des résidences à rejoindre. Cependant la quantité moyenne d'avis livrés par distribution en 2011, a été de 2258 avis. À l'occasion, certaines distributions peuvent porter sur 10 000 à 15 000 documents.

Selon les prévisions de la campagne de travaux fin 2011, 2012 et 2013, la quantité d'avis à distribuer est estimée à environ 1 300 000 documents. Les périodes très actives de distribution sont l'été et l'automne, incluant la période de vacances de la construction. (La distribution se fait habituellement de jour, en semaine.)

Le soumissionnaire doit être en mesure de soutenir la ville, tant par :

- sa facilité d'être rejoint 24 hres/24 hres, 365 jours par année;
- sa rapidité de réaction à organiser ses ressources de production;
- sa capacité à organiser ses ressources de distribution et à augmenter les effectifs au besoin;
- son rythme de livraison d'avis sur 24 heures.

JUSTIFICATION

Service de l'approvisionnement, Direction générale adjointe – Services institutionnels

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 14-13949

Titre : Impression, insertion et distribution d'avis aux résidents

Description et usage :

Fourniture, sur demande, d'un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal

Date de lancement : 24 septembre 2014

Date d'ouverture : 15 octobre 2014

Preneurs de cahier des charges (7) :

- Alliance 9000
- Conseillers en gestion et informatique
- Distribution LG
- DXP Postexperts
- Groupe DATA
- Impression Paragraph Inc
- Sisca solutions d'affaires inc.

Soumissionnaires (1) :

- Distribution LG

Voici les raisons du non-dépôt d'une soumission par les six preneurs de cahier des charges :

- Deux firmes ont mentionné qu'elles ne sont pas en mesure de respecter le délai de production et distribution des avis.

- Une firme a expliqué qu'elle n'offre pas de service porte-à-porte.
- Aucune réponse de la part de trois (3) firmes.

Analyse des soumissions :

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de l'entreprise **Distribution LG** est conforme et cette entreprise est recommandée comme adjudicataire.

- En pièces jointes les tableaux des prix.
- Montant de l'offre de la firme "**Distribution LG**"

672 000,00 \$ + TPS (5 %) 33 600,00 \$ + TVQ (9,975 %) 67 032,00 \$ = 772 632,00 \$

Analyse des prix soumis:

Soumissionnaires conformes	Prix (hors taxes)	Montant total (taxes incluses)
Distribution LG	672 000,00 \$	772 632,00 \$
Estimation interne	698 800,00 \$	803 537,28 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)		772 632,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation interne)		(30 905,28) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation interne / estimation X 100)		-3,85%

Remarques:

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à la la firme "**Distribution LG**" pour une période de trente-six (36) mois, aux prix unitaires soumis, la commande pour une somme maximale de 772 632,00 \$ (taxes incluses), pour la fourniture, sur demande, d'un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal, le tout conformément à l'appel d'offres public no 14-13949.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 803 537,28 \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des 36 derniers mois et des prix de l'actuelle entente majorés de 2% annuellement (fluctuation moyenne observée pour ces articles).

L'analyse des prix soumis révèle un écart entre la plus basse soumission conforme « **Distribution LG** » et l'estimation interne à 3.85 % (en moins). En effet, le plus bas soumissionnaire conforme « **Distribution LG** » a présenté des prix unitaires par article semblables aux prix de l'entente actuelle sans majoration annuelle de 2%.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce service répond aux besoins exprimés par les arrondissements et services centraux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'information aux résidents soulève des questions sur les impacts des travaux, et peut retarder le démarrage de travaux déjà planifiés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. L'entente sera incluse dans la banque de données du moteur de recherche des ententes valides.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : février 2015

Début de contrat : février 2015

Une entente-cadre auprès de l'adjudicataire sera émise par le Service de l'approvisionnement suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment la Politique contractuelle et la Politique d'approvisionnement. L'appel d'offres a inclus les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Sonia BEAUCHEMIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Badre Eddine SAKHI
Agent d'approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-14

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-01-26



Dossier # : 1145331005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec l'entreprise Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de peinture pour le marquage routier suite à l'appel d'offres public # 14-13523 (3 soum.) - (Montant total estimé : 739 277,75 \$)

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier;

2- d'accorder à l'entreprise Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, cette dernière ayant présenté une soumission conforme aux documents de l'appel d'offres public # 14-13523 et au tableaux des prix reçus joints au rapport du Directeur, le tout conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-30 14:46

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145331005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec l'entreprise Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de peinture pour le marquage routier suite à l'appel d'offres public # 14-13523 (3 soum.) - (Montant total estimé : 739 277,75 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Conclure une entente-cadre pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier. La peinture pour le marquage routier est utilisée pour réaliser les marques sur la chaussée nécessaires pour le déplacement sécuritaire des usagers de la route.

L'entente-cadre précédente, d'une valeur estimée à 1 252 619,28 \$ et en vigueur depuis le 1er mars 2014, prendra fin le 28 février 2015 (entente # 940618). L'entente-cadre précédente a été consommée à la hauteur de 600 297,18 \$ ou 47,9 % selon les dernières données disponibles. La consommation de 47,9% peut s'expliquer par le fait que certains produits de peinture ont été inclus dans les prévisions de consommation (notamment la peinture alkyde régulière), mais que finalement, le requérant les a très peu consommés. Les produits de peinture à base d'eau (latex), qui émettent peu de composés organiques volatiles (COV), deviennent de plus en plus performants et ont donné un rendement adéquat en 2014. Ces derniers ont été priorisés dans les opérations de marquage et l'alkyde régulier a finalement été très peu consommé.

L'appel d'offres faisant l'objet du présent sommaire décisionnel vise à combler les besoins en peinture de marquage routier pour la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, et ce pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois. La Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie s'occupe de fournir un service de marquage routier aux 9 arrondissements de l'ex-ville (Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Ville-Marie et Villeray-St-Michel-Parc-Extension), ainsi qu'aux arrondissements de Montréal-Nord et de Saint-Laurent.

Le requérant a été informé de l'entente-cadre devant être renouvelée prochainement et a été sollicité dans le but de connaître ses consommations futures, pour la préparation de l'appel d'offres.

L'octroi est effectué par groupe d'articles (A, B et C) au plus bas soumissionnaire conforme. La Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie confirme individuellement ses bons de commande auprès de l'adjudicataire. Le Service de l'approvisionnement assure la gestion contractuelle de cette entente-cadre.

L'appel d'offres public (14-13523) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de vingt-deux (22) jours calendriers, soit du 1er décembre au 22 décembre 2014. Les soumissions reçues sont valides pour 120 jours calendrier, soit jusqu'au 22 avril 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM07 0482 - 27 août 2007 - Conclure une entente-cadre avec la Société Laurentide inc. d'une durée de 36 mois pour la fourniture de peinture de signalisation routière suite à l'appel d'offres public 07-10401 (1 soum.). Montant de l'entente: 971 375,33 \$
M10 0570 - 24 août 2010 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois avec Ennis Paint Canada, pour la fourniture sur demande de peinture de signalisation routière - Appel d'offres public 10-11325 (2 soum.). Montant de l'entente: 884 404,97 \$
CM14 0158 - 24 février 2014 - Conclure avec Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, pour la fourniture sur demande de peinture pour le marquage routier - Appel d'offres public 13-12490 (1 soum.). Montant total estimé : 1 252 619,28 \$

DESCRIPTION

La fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier décrite aux documents d'appel d'offres. L'appel d'offres a été constitué des prévisions de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.
Les divers groupes de l'appel d'offres visent à combler les besoins suivants :

Groupe "A" : Peinture à l'eau (latex), formule pour petits équipements (traceuse manuelle);
Groupe "B" : Peinture à l'eau (latex), formule pour gros équipements (camion-traceur);
Groupe "C" : Peinture alkyde à faible COV (traceuse manuelle et camion-traceur).

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation ainsi que des prévisions des besoins fournies par la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces produits, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces produits. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des divers projets de réfection, d'entretien et de développement du réseau routier montréalais.

JUSTIFICATION

Conclure une entente-cadre pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier pour l'année 2015 (12 mois), avec une option de prolongation de 12 mois, suite à l'appel d'offres public 14-13523. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement du Service de la concertation des arrondissements et des ressources

matérielles a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 767 603,22 \$, incluant les taxes, pour les 12 prochains mois. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ainsi que du prix au litre moyen calculé en fonction des derniers prix obtenus lors du précédent appel d'offres, avec une majoration de 3,41 %. Cette majoration correspond à l'évolution de l'Indice des prix de l'industrie (IPI) pour la catégorie des Peintures, revêtements et produits adhésifs [463], Autres peintures et revêtements [463112], au cours des 12 derniers mois, tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel de septembre 2014, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en novembre 2014.

Comparativement à l'entente précédente conclue en mars 2014, on remarque une variation globale à la baisse des prix de - 0,41%, ce qui se traduit par une économie de 2 620,00\$. La variation globale à la baisse est obtenue en comparant les prix unitaires de l'entente précédente et les prix unitaires de l'adjudicataire recommandé, et affectés aux quantités estimées prévues pour les 12 mois de l'entente.

Depuis le 10 septembre 2012, de nouvelles exigences réglementaires fédérales émises par Environnement Canada (*Nouvelles exigences réglementaires fédérales visant les utilisateurs de revêtements de marquage routier : Concentrations maximales en COV et restriction saisonnière de l'utilisation*) impose que les revêtements de marquage routiers (RMR) qui ont une concentration en composés organiques volatiles (COV) de plus de 450 g/L deviennent interdits de vente. Cette réglementation impose également une restriction saisonnière de l'utilisation de certains produits, seuls les RMR qui ont une concentration en COV de 150 g/L ou moins pourront être utilisés au cours de la période du 1er mai au 15 octobre de chaque année. Cette réglementation vise principalement les produits de type alkyde, ces derniers étant composés d'un solvant, le toluène, dont la concentration en COV dépasse 150g/L.

Le marché canadien de la peinture pour le marquage routier s'étant adapté à cette nouvelle réglementation, un nouveau produit de peinture alkyde à faible COV (groupe C) composé d'acétone comme solvant, a fait son apparition sur le marché. Grâce à ce solvant, la peinture à faible COV est conforme à la nouvelle exigence réglementaire fédérale émise par Environnement Canada.

Cependant, au Québec, la peinture alkyde à faible COV n'a pas encore obtenue aucune approbation du Ministère des Transports du Québec (MTQ). En étant responsable du code de la sécurité routière, le MTQ est l'organisme qui normalise les produits à utiliser dans le cadre de la signalisation routière. Ce dernier sert donc de référence aux municipalités dans le cadre des produits à utiliser pour leurs travaux de marquage routier. Nous nous attendons en 2015 à ce que le MTQ procède à la mise sur pied d'une nouvelle norme régissant la peinture alkyde à faible COV, puisqu'il est probable que ce type de produit soit de plus en plus utilisé par les municipalités dans les prochaines années.

En attente de l'évolution du marché, il a été décidé de limiter l'entente à 12 mois avec une option de prolongation de 12 mois.

Groupe A (GROUPE « A » PEINTURE À L'EAU – FORMULE POUR PETIT ÉQUIPEMENT)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company	182 626,29 \$	-	182 626,29 \$
Équipements Stinson (Québec) inc.	187 225,47 \$	-	187 225,47 \$

Peintures MF inc.	214 405,38 \$	-	214 405,38 \$
Dernière estimation réalisée (à l'interne)	191 155,92 \$	-	191 155,92 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	194 752,38 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	6,64%		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	31 779,09 \$		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	17,40%		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	-8 529,63 \$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-4,46%		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	4 599,18 \$		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	2,52%		

Groupe B (PEINTURE À L'EAU – FORMULE POUR GROS ÉQUIPEMENT)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company	362 171,25 \$	-	362 171,25 \$
Équipements Stinson (Québec) inc.	370 580,55 \$	-	370 580,55 \$
Peintures MF inc.	425 407,50 \$	-	425 407,50 \$
Dernière estimation réalisée (à l'interne)	379 277,62 \$	-	379 277,62 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	386 053,10 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	6,59%		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	63 236,25 \$		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	17,46%		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	-17 106,37 \$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-4,51%		

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse))</i>	8 409,30 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2,32%

Groupe C (PEINTURE ALKYDE À FAIBLE COV)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company	194 480,21 \$	-	194 480,21 \$
Peintures MF inc.	222 062,72 \$	-	222 062,72 \$
Dernière estimation réalisée (à l'interne)	197 169,67 \$	-	197 169,67 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	208 271,47 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	7,09%		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	27 582,51 \$		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	14,18%		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-2 689,46 \$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-1,36%		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	27 582,51 \$		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	14,18%		

Seuls les produits du groupe C Alkyde à faible COV sont dérivés du pétrole soit 23 % du contrat. Pour 96 % des produits du groupe C, le prix soumis est inférieur de 1,6 % au prix estimé suivant une augmentation prévue de 3,41 % mentionnée ci-haut. C'est donc dire que nous bénéficions déjà d'une partie de la baisse des coûts en lien sûrement avec la chute des prix du pétrole. L'indice utilisé fait partie de la catégorie Produits chimiques P31. Cette catégorie est passée de 113,3 à 111,0 de septembre 2014 à novembre 2014, soit 2,3 % de baisse. La différence entre la baisse indiciaire et la baisse réelle obtenue est donc marginale. Cet indice était de 113,4 en juillet, 112,6 en août, 113,3 en septembre, 112,4 en octobre et finalement 111,0 en novembre. Il n'y a donc pas eu une baisse continue comme le cours du pétrole brut. Les produits dérivés du pétrole ne subissent pas une baisse proportionnelle au prix du pétrole brut.

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 14-13523

Titre : Peinture pour le marquage routier

Date de lancement : 1er décembre 2014

Date d'ouverture : 22 décembre 2014

Preneurs du cahier des charges (5) :

Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company

Peintures MF inc.

Équipements Stinson (Québec) inc.

A1 Lignes Jaunes

UCP Paint

Soumissionnaires (3) :

Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company

Peintures MF inc.

Équipements Stinson (Québec) inc.

Analyse des soumissions :

Au 15 janvier 2015, l'entreprise recommandée dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), au Registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections, n'a pas de restriction imposée sur leur licence de la RBQ et n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel, qui ne vise uniquement que la fourniture de biens matériels sans que des travaux ne soient exécutés, n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF. Également, le secteur d'activités visé par cet appel d'offres ne fait l'objet d'aucun décret de la part de la Ville de Montréal ni du gouvernement du Québec quant à la nécessité pour ses fournisseurs d'obtenir une certification de l'AMF.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, les ententes sont accordées par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme. La firme Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, est le plus bas soumissionnaire pour tous les groupes de l'appel d'offres (A, B et C). Son offre étant conforme, cette firme est donc recommandée comme adjudicataire.

Tableau de prix : (voir pièces jointes)

Montant estimé de l'entente (total des groupes A, B, et C) :

(A) 158 840,00 \$ + TPS 5% 7 942,00 \$ + TVQ 9,975% 15 844,29 \$ = 182 626,29 \$

(B) 315 000,00 \$ + TPS 5% 15 750,00 \$ + TVQ 9,975% 31 421,25 \$ = 362 171,25 \$

(C) 169 150,00 \$ + TPS 5% 8 457,50 \$ + TVQ 9,975% 16 872,71 \$ = 194 480,21 \$

Total des groupes A, B, et C = 739 277,75 \$

Adjudicataire recommandé :

Conclure avec la firme Ennis Paint Canada, une division de Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company, une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de peinture pour le marquage routier suite à l'appel d'offres public 14-13523.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure de l'expression des besoins. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal est soucieuse de protéger l'environnement et la santé de ses citoyens contre les effets des polluants atmosphériques, lesquels augmentent le risque de développer des maladies respiratoires et cardiaques. C'est pourquoi le Service de l'approvisionnement s'assure que les produits de marquage requis dans ses appels d'offres et utilisés dans le programme de marquage routier annuel respectent toutes les réglementations en vigueur. Les produits requis doivent suivre la réglementation du gouvernement du Canada, qui par l'entremise d'Environnement Canada, a adopté en 2009 le Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) des revêtements architecturaux, qui inclut des exigences réglementaires visant les revêtements de marquage routier.

Cette réglementation a été resserrée le 10 septembre 2012, alors que de nouvelles exigences réglementaires fédérales émises par Environnement Canada imposent que les revêtements de marquage routiers (RMR) qui ont une concentration en COV de plus de 450 g/L deviennent interdits de vente. Cette réglementation impose également une restriction saisonnière de l'utilisation de certains produits, seuls les RMR qui ont une concentration en COV de 150 g/L ou moins pourront être utilisés au cours de la période du 1er mai au 15 octobre de chaque année.

Les COV sont rejetés dans l'atmosphère sous l'effet de l'évaporation qui suit l'application des revêtements, aussi bien ceux à base de solvant que ceux à base d'eau. Les COV réagissent par des processus photochimiques faisant intervenir la lumière du soleil et contribuent à la formation d'ozone troposphérique, une des principales composantes du smog.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. Ces produits de peinture sont nécessaires aux équipes qui effectuent les travaux de marquage des chaussées pour assurer une signalisation sécuritaire aux usagers du réseau routier montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achats convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MUNIZ
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-21

Laurence THÉORÊT
Chef de section, Division de l'acquisition de
biens et services

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1144822059

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar Inc., pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans l'avenue Valois, de la rue Ontario à la rue de Rouen, dans la rue de Rouen, de la rue Nicolet à l'avenue Valois, et dans l'avenue Bourbonnière, de la rue Ontario à la rue de Rouen. Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 4 181 833,42 \$ (contrat: 3 740 833,42 \$ + incidences: 441 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 267901 - 13 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 181 833,42 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans l'avenue Valois, de la rue Ontario à la rue de Rouen, dans la rue de Rouen, de la rue Nicolet à l'avenue Valois, et dans l'avenue Bourbonnière, de la rue Ontario à la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à Les construction et Pavage Jeskar Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 740 833,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 267901 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822059

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar Inc., pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans l'avenue Valois, de la rue Ontario à la rue de Rouen, dans la rue de Rouen, de la rue Nicolet à l'avenue Valois, et dans l'avenue Bourbonnière, de la rue Ontario à la rue de Rouen. Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 4 181 833,42 \$ (contrat: 3 740 833,42 \$ + incidences: 441 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 267901 - 13 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Les travaux localisés dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve tel que démontré dans le plan en annexe, s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses, de l'inspection télévisée et considérant leur âge avancé, les conduites d'égout unitaire dans la rue de Rouen et l'avenue Valois (installées en 1912), les conduites d'eau secondaires dans l'avenue Valois (installée en 1912), dans la rue de Rouen (installée en 1923) et dans l'avenue Bourbonnière (installée en 1905) ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. En effet, la technique de réhabilitation n'a pas été retenue pour ces conduites. Il est à noter cependant, que la conduite d'égout de l'avenue Bourbonnière a été réhabilitée en 2012 et n'a pas à être remplacée dans le cadre du présent projet.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 14 octobre au 5 novembre 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 5 mars 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 21 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un addenda fut publié le 22 octobre 2014 dans le cadre de cet appel d'offres, afin d'ajouter une page manquante dans les documents de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 113 mètres d'égout unitaire de diamètre variant de 450 mm à 1200 mm et de 111 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant de 200 mm à 300 mm dans la rue de Rouen, entre la rue Nicolet et l'avenue Valois, la reconstruction de 345 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre dans l'avenue Bourbonnière, entre les rues Ontario et de Rouen, ainsi que la reconstruction de 287 mètres d'égout unitaire de diamètre variant de 300 mm à 750 mm et de 307 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre dans l'avenue Valois, entre la rue Ontario et la rue de Rouen.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 340 075,77 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de communication, de gestion des impacts et de chloration des conduites d'aqueduc, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 267901 s'est déroulé du 14 octobre au 5 novembre 2014. Sur vingt-six (26) preneurs de cahier des charges, treize (13) firmes ont déposé une soumission et treize (13) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 50% et 50%. En ce qui concerne les motifs de désistement, une (1) firme est connue comme sous-traitant, quatre (4) firmes ont indiqué que les délais de la soumission étaient insuffisants, deux (2) firmes ont indiqué que leur carnet de commande était complet, une (1) firme a indiqué que la période de soumission ne lui convenait pas, une (1) autre firme n'avait pas son attestation de AMF et quatre (4) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe. Également, l'arrondissement a inscrit ce projet via le *Programme de réfection des rues* (PRR). Les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2015 ont été réservés afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des

professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	3 400 757,65 \$	340 075,77 \$	3 740 833,42 \$
2	9052-1170 Québec Inc./ Le Groupe Vespo	3 704 857,71 \$	370 485,77 \$	4 075 343,48 \$
3	TNT2 Inc.	4 062 795,69 \$	406 279,57 \$	4 469 075,26 \$
4	Civisol Inc.	4 207 366,41 \$	420 736,64 \$	4 628 103,05 \$
5	Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	4 252 476,85 \$	425 247,68 \$	4 677 724,53 \$
6	Catalogna et Freres Ltée	4 334 729,32 \$	433 472,89 \$	4 768 202,21 \$
7	Construction Bau-Val Inc.	4 610 304,93 \$	461 030,49 \$	5 071 335,42 \$
8	Entreprises C.R. Ménard Inc.	4 677 759,07 \$	467 775,90 \$	5 145 534,97 \$
9	Excavation Loiselle inc.	4 714 984,02 \$	471 498,40 \$	5 186 482,42 \$
10	Gérald Théorêt Inc.	4 756 285,31 \$	475 628,53 \$	5 231 913,84 \$
11	Les Entreprises Michaudville Inc.	4 759 363,64 \$	475 936,36 \$	5 235 300,00 \$
12	Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	4 800 298,24 \$	480 029,82 \$	5 280 328,06 \$
13	Les entreprises Claude Chagnon Inc.	7 488 379,81 \$	748 837,98 \$	8 237 217,79 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		3 301 084,25 \$	303 040,35 \$	3 604 124,60 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	5 057 491,88
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	\$ 35,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	4 496 384,37
			(%)	\$ 120,2%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	136 708,82 \$
			(%)	3,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	334 510,06 \$
			(%)	8,9%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

Veuillez noter que le montant de la soumission de la firme Civisol Inc. a passé de 4 625 447,12 \$ à 4 628 103,05 \$. Une première correction a été faite suite à une erreur dans l'addition des totaux des items du sous-projet 1361230240, le montant du sous-projet passant de 1 520 812,84 \$ à 1 522 330,51 \$. Une seconde correction au sous-projet 1361230111 a été faite suite à deux autres erreurs de calcul sur le total de l'item "Maintien de la circulation et de la sécurité routière" et sur les contingences. Le montant de ce sous-projet a passé de 1 307 443,62 \$ à 1 308 581,87 \$.

Également, le montant de la soumission de la firme C.R. Ménard est passé de 5 135 465,43 \$ à 5 145 534,97 \$ dû à l'utilisation d'un mauvais taux de TVQ.

Par ailleurs, ces corrections n'ont pas eu d'impact sur le classement des soumissionnaires et aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période

d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 136 708,82 \$ (3,8%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Constructions et Pavage Jeskar Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle a été de nouveau validée le 26 novembre dernier.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Constructions et Pavage Jeskar Inc., est le suivant: 8006-8455-97 .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 740 833,42 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 3 400 757,65 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 340 075,77 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 4 181 833,42 \$ (taxes incluses), car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 441 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 3 818 571,31\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA DGSRE

95,84% de la dépense totale, soit 4 007 832,57 \$, taxes incluses, est assumée par le budget corporatif de la DGSRE et représente un coût net pour cette dernière de 3 659 685,34\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette partie des coûts est admissible à une subvention estimée à 2 439 790,23 \$ au programme PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités) et la portion non subventionnée de 1 219 895,11 \$ est financée par la réserve de l'eau locale laissant ainsi aucun impact sur l'emprunt à la charge des contribuables.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2015-2017 de la DGSRE.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS (SIVT)

4,16 % de la dépense totale, soit 174 000,85 \$, taxes incluses, est assumée par le budget corporatif PTI 2015 du SIVT et représente un coût net pour ce dernier de 158 885,97\$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2015-2017 du SIVT dans le programme 55855 «Programme de réfection des rues» à la demande de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Répartition des coûts» en pièce jointe au dossier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 5 mars 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication approuvée par le Service des communications est en pièce jointe au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2015

Fin des travaux : Novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid

BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Karima ARIBIA)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Etleva MILKANI
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-25

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-01-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-27



Dossier # : 1144822061

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entreprises C. & R. Menard inc., pour les travaux de voirie, de conduites d'eau et d'éclairage dans la rue Villeray, de l'avenue Chateaubriand à la rue Boyer. Arrondissement: Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 1 426 926,21 \$ (contrat: 1 257 526,21 \$ + incidences: 169 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 255102 - 15 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 426 926,21 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de trottoirs, d'une chaussée mixte en une chaussée flexible et d'un système d'éclairage, de planage et revêtement bitumineux, là ou requis, dans la rue Villeray, de l'avenue Chateaubriand à la rue Boyer, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à Entreprises C. & R. Menard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 257 526,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 255102 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-01-16 16:26

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822061

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entreprises C. & R. Menard inc., pour les travaux de voirie, de conduites d'eau et d'éclairage dans la rue Villeray, de l'avenue Chateaubriand à la rue Boyer. Arrondissement: Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 1 426 926,21 \$ (contrat: 1 257 526,21 \$ + incidences: 169 400,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 255102 - 15 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, la Direction des infrastructures prête main-forte aux arrondissements — via son *Programme de réfection des rues (PRR) collectrices* – afin d'accélérer la remise à niveau du réseau routier local. Témoinant de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, ce programme contribue également à assurer le développement et la croissance de Montréal.

Dans les faits, en appuyant les arrondissements dans leurs tâches, la problématique relative à la dégradation des infrastructures routières est atténuée et permet donc d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspection télévisée et considérant leur âge avancé, la conduite d'eau secondaire (installée entre 1906 et 1908) dans la rue Villeray a été identifiée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaire pour ce qui est de son remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue. De plus, afin de permettre de boucler le réseau d'aqueduc, une nouvelle conduite sera construite dans la rue Villeray entre les rues Saint-André et Boyer.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 27 octobre au 19 novembre 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 19 mars 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 11 novembre 2014: Modifications à la formule de soumission à la section II du cahier des charges de la soumission (ajout de l'item « Préparation du lit » à la page II-10 de II-14 de la formule de soumission et modification de la quantité probable de l'item « Couvercle et cadre de regard à niveler » à la page II-11 de II-14. Cette modification n'aurait pas d'impact sur le prix soumis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013);

CM12 0217 - 29 février 2012 - Offrir aux arrondissements les services professionnels du Service du développement et des opérations, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la mise en œuvre du Programme de réfection routière des rues collectrices 2012 (1122088002).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la construction et reconstruction de 245 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre, de trottoirs, d'une chaussée mixte en une chaussée flexible et d'un système d'éclairage, de planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans la rue Villeray, de l'avenue Chateaubriand à la rue Boyer, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 115 490,58 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10.1% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux d'éclairage où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projet 1455860097).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation, de nivellement de puits d'accès de Bell, de frais pour le raccordement d'éclairage (Hydro-Québec et CSEM), d'horticulture ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 255102 s'est déroulé du 27 octobre au 19 novembre 2014. Sur trente-et-un (31) preneurs de cahier des charges, quinze (15) firmes ont déposé une soumission et seize (16) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 48% et

52%. En ce qui concerne les motifs de désistement, neuf (9) firmes (56%) sont connues comme sous-traitants, trois (3) firmes (19%) ont indiqué qu'elles manquaient de temps pour soumissionner, une (1) firmes (6%) a indiqué que la période de soumission ne lui convenait pas, une (1) firmes (6%) n'avait pas reçu son attestation de l'AMF et deux (2) firmes (13%) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 255101 a été annulé puisque les soumissions reçues sont venues à échéance alors que le contrat n'avait toujours pas été octroyé. Une demande de prolongation de la durée de validité de la soumission est faite au plus bas soumissionnaire et ce dernier a refusé. Afin de ne pas retarder les travaux, la Direction des infrastructures a décidé de lancer le nouvel appel d'offres 255102 faisant l'objet du présent dossier. Les résultats d'ouverture de l'appel d'offres 255101 se retrouvent en pièces jointes.

L'écart de prix du plus bas soumissionnaire entre les appels d'offres 255101 et 255102 est de 93 668,20 \$ (+ 8.0%) et s'explique notamment par une fluctuation possible des prix du marché.

JUSTIFICATION

Le budget requis pour faire suite à cette dépense a été priorisé au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et du transport (SIVT). La justification d'octroi du contrat se trouve également dans l'intervention de la DGSRE.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Entreprises C.R. Menard inc.	1 142 035,63 \$	115 490,58 \$	1 257 526,21 \$
2 9045-6823 Québec inc. F.A.S.R.S. Les Paysagistes Damiano	1 171 592,72 \$	118 550,81 \$	1 290 143,53 \$
3 Groupe TNT inc.	1 196 676,19 \$	121 508,71 \$	1 318 184,90 \$
4 Construction Bau-Val inc.	1 238 725,92 \$	124 986,93 \$	1 363 712,85 \$
5 R.Racicot Ltée	1 282 634,75 \$	129 522,68 \$	1 412 157,43 \$
6 Excavation Loisele inc.	1 297 271,75 \$	131 170,61 \$	1 428 442,36 \$
7 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 315 772,75 \$	132 691,61 \$	1 448 464,36 \$
8 Civisol inc.	1 330 931,05 \$	134 668,09 \$	1 465 599,14 \$
9 Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	1 346 881,15 \$	135 978,35 \$	1 482 859,50 \$
10 Salvex inc.	1 360 982,08 \$	137 587,13 \$	1 498 569,21 \$
11 Sade Canada inc.	1 366 236,41 \$	138 202,99 \$	1 504 439,40 \$
12 Les Entreprises Claude Chagnon inc.	1 399 237,48 \$	141 352,02 \$	1 540 589,50 \$
13 Pavages D'Amour inc.	1 459 722,61 \$	147 363,45 \$	1 607 086,06 \$
14 Catalogna et Frères Ltée	1 481 516,88 \$	148 964,59 \$	1 630 481,47 \$
15 Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	1 533 358,35 \$	154 662,35 \$	1 688 020,70 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	1 247 592,67 \$	126 855,50 \$	1 374 448,17 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	1 462 418,44 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	16,3%

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	430 494,49 \$ 34,2%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-116 921,96 \$ -8,5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	32 617,32 \$ 2,6%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veuillez noter que le montant de la soumission de Sade Canada inc., qui était de 1 500 645,20 \$, a été corrigé à 1 504 439,40 \$ à la suite d'une omission d'additionner le prix global de l'item "Contrôle et essai sur les conduites d'eau", pour le sous-projet: 1361264340. Également, la soumission de Catalogna et Frères Ltee a été corrigée dû à une erreur de calcul de la quantité par le prix de l'item "fourniture et pose d'abat poussière liquide" pour le sous-projet 1255860057. Le montant total de la soumission est donc passé de 1 628 698,22 \$ à 1 630 481,47 \$. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -116 921,96 \$ (-8,5%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Entreprises C.R. Menard inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 17 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 5 août 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Entreprises C.& R. Menard inc., est le suivant: 1137-7108-18.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 257 526,21 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 142 035,63 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 115 490,58 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 426 926,21 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 169 400,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 1 302 973,82 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du

Service des finances.

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre le PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et celui du Service de l'eau:

- 59,84 %, soit 853 828,96 \$ est prévu au budget triennal de la Direction des infrastructures;
- 40,16 %, soit 573 097,25 \$ est prévu au budget triennal de la DGSRE; cette partie de la dépense est admissible au PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités) et la portion non subventionnée de 287 097,25 \$ est financée par la réserve de l'eau locale laissant aucun impact à la charge des contribuables.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe au dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 19 mars 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2015

Fin des travaux : Août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Marie-Josée GOULET)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-28

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-01-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice en remplacement du directeur de
service

Approuvé le : 2015-01-16



Dossier # : 1144822062

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., pour la reconstruction de l'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, reconstruction de la chaussée et de trottoirs, là ou requis, dans la rue Baldwin, de la rue Bellerive à la rue Notre-Dame. Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 1 103 262,46\$ (contrat: 990 216,44 \$ + incidences: 113 046,02 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 295401 - 13 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 103 262,46 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, reconstruction de la chaussée et de trottoirs, là ou requis, dans la rue Baldwin, de la rue Bellerive à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Charex inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 990 216,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 295401 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-01-23 12:20

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822062

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., pour la reconstruction de l'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, reconstruction de la chaussée et de trottoirs, là ou requis, dans la rue Baldwin, de la rue Bellerive à la rue Notre-Dame. Arrondissement de Mercier –Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 1 103 262,46\$ (contrat: 990 216,44 \$ + incidences: 113 046,02 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 295401 - 13 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports prête main-forte aux arrondissements, via son *Programme de réfection des rues* (PRR), afin d'accélérer la remise à niveau du réseau routier local.

Témoignant de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer autant le confort, la sécurité des usagers de la route et la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, ce programme contribue également à assurer le développement et la croissance de Montréal.

Dans les faits, en appuyant les arrondissements dans leurs tâches, la problématique relative à la dégradation des infrastructures routières est atténuée et permet donc d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve tel que démontré dans le plan en annexe, s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspection télévisée et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire et la conduite d'eau secondaire (installées en 1913) dans la rue Baldwin ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 27 octobre au 19 novembre 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 19 mars 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEA0. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis le 12 novembre 2014 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres: modifications à la formule de soumission pour l'ajout de revêtement de béton autour des regards-puisards aux abords des ruelles. Cette modification a une incidence mineure sur le prix global de la soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 185 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 300 mm à 1050 mm et de 165 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant de 200 mm à 400 mm dans la rue Baldwin, entre les rues Bellerive et Notre-Dame ainsi que la reconstruction de chaussée et de trottoirs là où requis. Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 90 019,68 \$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de marquage et signalisation et de reproduction de plans, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés et des frais de chloration des conduites d'eau existantes. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 295401 s'est déroulé du 27 octobre au 19 novembre 2014. Sur vingt-deux (22) preneurs de cahier des charges, treize (13) firmes ont déposé une soumission et neuf (9) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 59% et 41%. En ce qui concerne les motifs de désistement, une (1) firme est connue comme sous-traitant, trois (3) firmes ont indiqué que les délais de la soumission étaient insuffisants, une (1) firme n'avait pas son attestation de l'AMF, une (1) autre firme a indiqué que les délais de paiement de la Ville sont trop longs et trois (3) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe. De plus, la Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection des rues* (PRR) et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2015 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Charex inc.	900 196,76 \$	90 019,68 \$	990 216,44 \$
2	Les Entreprises Michaudville Inc.	1 047 272,72 \$	104 727,28 \$	1 152 000,00 \$
3	Sade Canada Inc.	1 078 802,36 \$	107 880,24 \$	1 186 682,60 \$
4	Les Entreprises Claude Chagnon Inc.	1 131 131,20 \$	113 113,12 \$	1 244 244,32 \$
5	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 145 495,93 \$	114 549,59 \$	1 260 045,52 \$
6	Entreprises C.R Ménard Inc	1 148 667,28 \$	114 866,74 \$	1 263 534,02 \$
7	Excavation Loiselle Inc	1 170 297,40 \$	117 029,74 \$	1 287 327,14 \$
8	Civisol Inc.	1 270 219,66 \$	127 021,97 \$	1 397 241,63 \$
9	Pavages D'amour inc.	1 299 217,50 \$	129 921,75 \$	1 429 139,25 \$
10	Gersol Construction Inc.	1 306 246,45 \$	130 624,64 \$	1 436 871,09 \$
11	Les Construction et Pavages Jeskar inc	1 346 526,14 \$	134 652,61 \$	1 481 178,75 \$
12	Généreux Construction Inc	1 435 836,55 \$	143 583,65 \$	1 579 420,20 \$
13	Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	1 625 401,58 \$	162 540,16 \$	1 787 941,74 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		1 160 950,89 \$	116 095,09 \$	1 277 045,98 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	1 345 834,05 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	35,9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	797 725,30 \$
			(%)	80,6%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	-286 829,54 \$
			(%)	-22,5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	161 783,56 \$
			(%)	16,3%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -286 829,54 \$ (-22,5%). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre

2013. L'adjudicataire recommandé, Charex inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 31 octobre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle a été de nouveau validée le 12 décembre dernier.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Charex inc., est le suivant: 5626-9848-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 990 216,44 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 900 196,76 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 90 019,68 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 103 262,46 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 113 046,02 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 1 007 425,68 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est répartie de la façon suivante:

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA DGSRE

61,9% de la dépense totale, soit 682 956,57 \$, taxes incluses, est assumé par le budget corporatif de la DGSRE et représente un coût net pour cette dernière de 623 630,38\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût est admissible à une subvention estimée à 415 753,59 \$ du programme PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités) et la portion non subventionnée de 207 876,79 \$ est financée par la réserve de l'eau locale laissant ainsi aucun impact sur l'emprunt à la charge des contribuables.

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS

38,1 % de la dépense totale, soit 420 305,89 \$, taxes incluses, est assumé par la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et représente un coût net pour ce dernier de 383 795,30 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 du SIVT dans le programme 55855 «Programme de réfection des rues».

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Répartition des coûts» en pièce jointe au dossier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 19 mars 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication approuvée par le Service des communications est jointe au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mi-mai 2015

Fin des travaux : Fin août 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Eric FAUTEUX)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Abdellah OUAHIOUNE)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yoel NESSIM
Ingenieur de conception en infrastructure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-01

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Luc LÉVESQUE
Chef de division en remplacement de la
directrice de direction

Approuvé le : 2015-01-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures en
remplacement du directeur de service

Approuvé le : 2015-01-23



Dossier # : 1144822064

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures voirie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail Inc., pour le planage, le revêtement bitumineux et les feux de circulation dans l'avenue Dollard, d'un point au sud de la rue Elmslie à un point au nord de la rue Elmslie. Arrondissement: LaSalle. Dépense totale de 668 061,22 \$ (contrat: 587 061,22 \$ + incidences: 81 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 266201 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 668 061,22 \$, taxes incluses, pour le planage, le revêtement bitumineux et les feux de circulation dans l'avenue Dollard, d'un point au sud de la rue Elmslie à un point au nord de la rue Elmslie, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'accorder à Les Pavages Chenail Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 587 061,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 266201 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-01-23 12:17

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822064

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail Inc., pour le planage, le revêtement bitumineux et les feux de circulation dans l'avenue Dollard, d'un point au sud de la rue Elmslie à un point au nord de la rue Elmslie. Arrondissement: LaSalle. Dépense totale de 668 061,22 \$ (contrat: 587 061,22 \$ + incidences: 81 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 266201 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Également, les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un projet de mise aux normes des feux de circulation qui consiste essentiellement à :

1. Ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers;
2. Remplacer les éléments de la signalisation lumineuse (feux piétons à décompte numérique, signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle, lentilles de feux à diodes, feux de priorité pour autobus) qui sont trouvés non conformes par rapport à:

- leur hauteur (trop haut ou trop bas),
- leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles),
- leurs caractéristiques (diamètre des têtes de feux trop petit, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.),
- leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout rouge),
- l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 31 000,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution de la Ville de Montréal.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 24 novembre au 17 décembre 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 16 avril 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 9 décembre 2014: Modifications aux articles du "CAHIER V - DEVIS TECHNIQUE VOIRIE"; 28. MANCHONS POUR SIGNALISATION article annulé, 36. SIGNALISATION ÉCRITE article modifié, 37. BORNE-FONTAINE À DÉPLACER article modifié, 38. DESCRIPTION DES TRAVAUX (POUR INCLURE DANS LA PRESCRIPTION ADMINISTRATIVE AP-01) article annulé, BORDEREAU DE SOUMISSION la quantité de puisards et grilles a été ajustée, l'item "Transport, matériaux fournis par la Ville de Montréal fûts (jusqu'à 11 m), poteaux de bois, autres matériaux" a été corrigé, à l'item "Raccordement de câble dans un conduit" les unités ont été modifiées. Cet addenda n'a pas d'impact significatif sur le coût de la soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013);

CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres

public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$)
(1133041001).

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent en la construction de trottoirs, de mails, d'une saillie, la construction et la reconstruction d'une partie de la chaussée (sur environ 135 m) et la fourniture et l'installation de mobilier de feux de circulation, là où requis, sur l'avenue Dollard. Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 56 579,90 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,6% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux de feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projet 1459002059).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 266201 s'est déroulé du 24 novembre au 17 décembre 2014. Sur quatorze (14) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et neuf (9) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 36% et 64%. En ce qui concerne les motifs de désistement, six (6) firmes (67%) sont connues comme sous-traitants, deux (2) fournisseurs (22%) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner et une (1) firme (11%) n'avait pas reçu l'attestation de l'AMF. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La Direction des transports a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2015 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux. La justification d'octroi du contrat se retrouve également dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Les Pavages Chenail Inc.	530 481,32 \$	56 579,90 \$	587 061,22 \$
2 Construction Bau-Val inc	574 487,46 \$	60 583,19 \$	635 070,65 \$
3 Groupe TNT Inc.	586 007,71 \$	62 322,90 \$	648 330,61 \$
4 Construction G.C Merineau Ltée .	663 971,53 \$	69 845,48 \$	733 817,01 \$
5 Les Construction et Pavages Jeskar inc.	737 819,19 \$	76 916,36 \$	814 735,55 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	607 692,43 \$	64 206,88 \$	671 899,31 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	683 803,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	16,5%

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	227 674,33 \$ 38,8%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-84 838,09 \$ -12,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	48 009,43 \$ 8,2%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -84 838,09 \$ (-12,6%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Pavages Chenail Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 20 novembre 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Pavages Chenail Inc., est le suivant: 1370-8557-74.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 587 061,22 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 530 481,32 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 56 579,90 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 668 061,22 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 81 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 610 028,94 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par la direction des transports et prévue au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports:

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe au dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 16 avril 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2015

Fin des travaux : Juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

LaSalle , Direction des travaux publics (Christianne CYRENNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Marc-André C CARON)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Caroline FORGET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert CARDIN

.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-07

Yvan PÉLOQUIN

Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN

Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-01-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN

Directrice des infrastructures en
remplacement du directeur de service

Approuvé le : 2015-01-23



Dossier # : 1154021001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc pour les travaux de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale de 10 163 457,85\$, taxes incluses (travaux et contingences: 9 508 457,85\$ + incidences 655 000 \$). Appel d'offres public 221704 - 14 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 10 163 457,85 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont dans le cadre du projet du site Outremont dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 508 457,85 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221704 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-29 17:15

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154021001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc pour les travaux de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont dans le cadre du projet du site Outremont. Dépense totale de 10 163 457,85\$, taxes incluses (travaux et contingences: 9 508 457,85\$ + incidences 655 000 \$). Appel d'offres public 221704 - 14 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du site Outremont de l'Université de Montréal est situé sur une ancienne cour de triage du Canadien Pacifique (CP). Ce projet comprendra à terme un nouveau campus pouvant compter jusqu'à neuf pavillons universitaires (300 000 m²), intégré dans un nouveau quartier de 1 300 logements, dont 30 % à des fins sociales et abordables, 4 ha de places et parcs et une esplanade de 1,5 ha sur une superficie totale de 38 ha. Le projet représente des investissements publics et privés de 1,6 G\$ et des investissements municipaux de 152,5 M\$ comprenant des subventions gouvernementales de 38,3 M\$ (arrivant à échéance en décembre 2018). Pour la réalisation de ce grand projet, et en complément aux outils réglementaires, une Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont (l'Entente) est intervenue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal le 23 mars 2011.

En vertu de l'Entente et dans le cadre de son PTI 2015-2017, la Ville de Montréal a prévu la réalisation de travaux de construction d'ouvrages d'art et d'infrastructures souterraines et de surface qui desserviront le futur site du Campus Outremont de l'Université de Montréal.

Tous les travaux municipaux prévus à l'Entente ont été organisés dans une structure de découpage du projet en lots. Parmi ces premiers travaux, on compte la construction de l'axe central, partie Est, permettant l'accès au site des deux premiers pavillons de l'Université de Montréal ainsi que la construction d'un pont ferroviaire permettant le déplacement de la voie principale du CP. En effet, pour permettre la construction de deux pavillons de l'UdM, tel qu'entendu dans l'Entente, la Ville doit d'abord construire l'axe central Est et ses infrastructures afin de desservir les futurs bâtiments. La date visée de début des travaux du premier pavillon de l'Université est mai 2016. Les travaux du pont et des infrastructures municipales doivent être complétés pour cette date, pour respecter nos engagements.

L'appel d'offres 221704 a été publié du 6 novembre 2014 au 7 janvier 2015. L'annonce de l'appel d'offres 221704 a été publiée dans le journal Le Devoir le 10 novembre 2014 et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 62 jours de calendrier. Les soumissions sont valides durant cent quatre-vingt (180) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 06 juillet 2015.

Sept (7) addenda ont été publiés:

- Addenda 1, émis le 7 novembre 2014 : ajout de deux catégories dans la publication sur SEAO, aucun impact sur la nature des travaux, les quantités ou les prix.
- Addenda 2, émis le 27 novembre 2014 : réponses aux questions des soumissionnaires et modification des documents d'appels d'offres.
- Addenda 3, émis le 1er décembre 2014 : report de l'ouverture des soumissions du 10 décembre (date initiale) au 17 décembre 2014, aucun impact sur la nature des travaux, les quantités ou les prix.
- Addenda 4, émis le 5 décembre 2014 : réponses aux questions des soumissionnaires et modification des documents d'appels d'offres.
- Addenda 5, émis le 9 décembre 2014 : report de l'ouverture des soumissions au 7 janvier 2015, aucun impact sur la nature des travaux, les quantités ou les prix.
- Addenda 6, émis le 15 décembre 2014 : réponses aux questions des soumissionnaires et modification des documents d'appels d'offres.
- Addenda 7, émis le 16 décembre 2014 : ajout de sous-totaux à une page du bordereau, aucun impact sur la nature des travaux, les quantités ou les prix.

En résumé, il y a eu 4 addenda de nature administrative, sans impacts sur la nature du contrat et 3 addenda précisant et/ou modifiant la nature des travaux demandés (clause du devis, plan, et/ou bordereau des quantités)

Le début des travaux sera conditionnel à 2 décisions subséquentes des instances:

- Approbation des ententes avec le CP.
- Approbation du contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux.

Voici le détail de ces conditions:

- La construction du pont et son entretien feront l'objet de protocoles d'entente entre la Ville et le CP. Au moment de rédiger ce dossier, la rédaction de ces deux ententes, une pour la construction et l'autre pour l'entretien, est en phase finale de négociation. On prévoit finaliser les textes en février 2015 afin de les soumettre aux instances en mars 2015 (dossier 1146310002, en cours de préparation).

- La surveillance des travaux sera réalisée par une firme externe suite à l'appel d'offres 14-14071, actuellement en cours (ouverture des soumissions prévue le 26 janvier 2015 en vue de soumettre le dossier 1154021002, au Conseil Municipal de mars 2015).

Le cas échéant, les coûts liés à ces conditions sont prévus au PTI 2015-2017 et admissibles aux subventions gouvernementales de 50%.

Étapes terminées :

	Date de début	Date de fin
Décontamination et réhabilitation des propriétés de l'Université de Montréal (ancienne gare de triage du Canadien Pacifique) - par l'université de Montréal	Juin 2012	Septembre 2013
Opération cadastrale par l'Université (1 ^{ère} phase, incluant le lot de la rue d'accès à la cour de services)	Mai 2013	Décembre 2013
Acquisition des terrains le long de l'avenue Durocher permettant de réaliser la trame de rue du projet (Lot 2)	Avril 2012	Juillet 2014

Étapes en cours de réalisation :

	Date de début	Date de fin
Construction de la nouvelle rue donnant accès à la cour de services d'Outremont (Lot 3.1)	Juillet 2014	Mai 2015
Approbation des ententes entre le CP et la Ville	Janvier 2013	Mars 2015
Appel d'offres pour des services professionnels en génie pour la surveillance des travaux de construction d'un pont ferroviaire et des infrastructures municipales à Outremont.	Décembre 2014	Mars 2015

Étape faisant l'objet du présent dossier :

	Date de début	Date de fin
Octroyer un contrat pour la construction d'un pont ferroviaire et des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue allant de l'avenue Durocher à l'avenue d'Outremont. (Lot 2)	Mars 2015	Juin 2016

Étapes à venir :

	Date de début	Date de fin
Appel d'offres et octroi d'un contrat pour la décontamination des lots 3 711 065, 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher	Février 2015	Avril 2015
Démolition du bâtiment situé au 6564 avenue Durocher	Mars 2015	Avril 2015
Décontamination des lots 3 711 065, 3 684 716 à 3 684 722 longeant l'avenue Durocher	Mai 2015	Août 2015
Octroyer et réaliser un contrat de services professionnels en génie pour la surveillance des travaux de construction d'un pont ferroviaire et des infrastructures municipales à Outremont.	Avril 2015	Juillet 2016
Lots 4 à 12 (prolongation de l'axe central, construction des bassins de rétention, de la place centrale, des parcs et des rues transversales). Pour être plus précis, la prolongation de l'axe central sera réalisée en 2017 (2016 étant consacré à des travaux préparatoires) entre l'avenue McEachran et l'avenue Outremont. Ensuite, certaines rues actuelles d'Outremont seront prolongées vers le nord jusqu'à l'axe central. Le développement immobilier sera alors possible à son plein potentiel (1300 logements, 300 000 m ² de pavillons universitaires). Enfin, 4 ha de parcs et de places seront aménagés.	2016	2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0143 - 28 Janvier 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la décontamination des terrains le long de l'avenue Durocher dans le cadre du projet du campus Outremont de l'Université de Montréal (1146310001);

CA14 1844 - 3 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres publics pour des

services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requise en lien avec des travaux de construction d'un pont ferroviaire et des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue allant de l'avenue Durocher à l'avenue d'Outremont – Projet Campus Outremont.(1146310002);

CM14 0293 – 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128) (1130890006);

CE13 0110 - 6 février 2013 - Autoriser le lancement de deux appels d'offres publics, dans le cadre du projet du site Outremont de l'Université de Montréal, 1) pour la construction du nouveau pont ferroviaire, incluant les infrastructures souterraines et la chaussée de la nouvelle rue entre les avenues Durocher et d'Outremont et 2) pour la construction de la nouvelle rue donnant accès à la future cour de services d'Outremont (1120890010);

CM12 0306 - 17 avril 2012 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec à des fins de réserve foncière et des lots 3 684 720 à 3 684 722 du cadastre du Québec à des fins de rue;

CM11 0173 - 24 mars 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

CM11 0129 - 22 février 2011 - Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont);

CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

CE11 0186 - 17 février 2011 - Approuver les recommandations du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont et de ses abords, incluant la structure de financement.

DESCRIPTION

Les travaux prévus au contrat s'intègrent dans l'ensemble des actions à entreprendre par la Ville pour la réalisation du projet du site Outremont.

Le présent contrat prévoit la construction d'un pont ferroviaire et les infrastructures pour la section Est de l'axe central du Site Outremont. Les travaux visent deux objectifs :

1 : permettre le prolongement futur de la nouvelle rue centrale vers l'Ouest jusqu'à l'avenue Mc Eachran ainsi que les prolongements futurs des rues actuelles vers le nord jusqu'à l'axe central suite à l'installation de nouvelles voies ferrées sur le pont et au démantèlement des voies existantes au sud du Site;

2 : permettre à l'Université d'accéder au site de ses premiers pavillons et amener les réseaux d'aqueduc et d'égout pour que l'Université puisse débiter ses travaux en mai 2016.

Pour cela, on vise à construire des infrastructures et un accès fonctionnel et sécuritaire, sans faire la finition. Par contre, sous le pont ou à proximité, les contraintes liées à la

présence du CP sont importantes ce qui impose de réaliser les aménagements finaux dès maintenant pour limiter les travaux futurs à proximité des rails.

La Ville prévoit donc construire dans ce contrat le pont ferroviaire, les égouts, les aqueducs, la fondation de la chaussée et la chaussée de la nouvelle rue formant le futur axe central, passant sous le nouveau pont, et allant de l'avenue Durocher au prolongement de l'avenue Outremont. À proximité et sous le pont, les massifs électriques, les trottoirs et les bases de lampadaires seront construits.

Les massifs électriques, les trottoirs et les bases de lampadaires plus éloignés du pont seront construits ultérieurement, dans un contrat futur, qui inclura également la pose des lampadaires et de la couche de pavage final ainsi que les plantations. Ces travaux auront lieu pour coïncider avec la mise en service des premiers pavillons de l'Université.

Le pont sera situé dans l'emprise du CP. Toutefois, il demeurera la propriété de la Ville. Il sera construit et entretenu par la Ville de Montréal, à l'exception du sous-ballast, du ballast et du matériel de voie qui seront construits et entretenus par le CP.

La Ville a souhaité apporter un effort architectural à la conception et à la réalisation du pont ferroviaire. Des efforts sont exigés de l'entrepreneur afin d'exceller dans la qualité des travaux pour tout le projet mais plus particulièrement pour la finition du béton du pont et pour l'exécution des travaux de métaux ouvrés, tels les balustrades du pont. Un volet éclairage architectural est aussi prévu. Il s'agit néanmoins d'un pont en acier standard du CP avec un volet architectural.

Les plans et devis ont été préparés par la firme SMi sous la supervision de la Division des grands projets (portefeuille 4) avec la collaboration de la section des ponts et tunnels, du Service de la mise en valeur du territoire, de l'arrondissement Outremont, du Service de l'eau et du Service de l'environnement.

JUSTIFICATION

L'exécution du contrat permettra à la Ville de réaliser un engagement important prévu à l'Entente de réalisation du Site Outremont. En effet, la construction du pont permettra ensuite au CP de déplacer les rails qui enclavent actuellement le Site. Quant aux infrastructures municipales, elles permettront de desservir les premiers pavillons de l'Université en aqueduc et en égout, tout en fournissant un premier accès aux terrains à développer.

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres, soit le nom des soumissionnaires conformes, le prix proposé, l'estimation de contrôle, le tout incluant les taxes. Il présente également le coût moyen, l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission, l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle ainsi que l'écart entre les deux plus basses soumissions.

RÉSULTATS DE SOUMISSION

(taxes incluses)

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Roxboro Excavation Inc.	8 644 052,59 \$	864 405,26 \$	9 508 457,85 \$
2 Excavation Loiselle Inc.	8 689 720,29 \$	868 972,03 \$	9 558 692,32 \$
3 Charex Inc.	8 772 865,74 \$	877 286,57 \$	9 650 152,31 \$
4 Groupe TNT Inc.	8 880 788,57 \$	888 078,86 \$	9 768 867,43 \$
5 Pomerleau Inc.	9 089 149,15 \$	908 914,91 \$	9 998 064,06 \$
6 Uriartec Inc.	9 366 845,27 \$	936 684,53 \$	10 303 529,80 \$
7 L.A. Hébert Ltée.	9 917 163,58 \$	991 716,36 \$	10 908 879,94 \$
8 Les Entreprises Claude Chagnon Inc.	9 924 104,50 \$	992 410,45 \$	10 916 514,95 \$
9 Construction Bau-Val Inc.	10 080 474,80 \$	1 008 047,48 \$	11 088 522,28 \$
10 Demix Construction Inc.	10 231 625,25 \$	1 023 162,53 \$	11 254 787,78 \$
11 Les Grands Travaux Soter Inc.	10 411 291,64 \$	1 041 129,16 \$	11 452 420,80 \$
12 Grandmont & fils Ltée.	10 680 028,85 \$	1 068 002,89 \$	11 748 031,74 \$
13 Alta Construction (2011) Ltée.	10 816 431,29 \$	1 081 643,13 \$	11 898 074,42 \$
14 Hahtac Constructions Inc.	11 679 618,18 \$	1 167 961,82 \$	12 847 580,00 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	10 701 190,69 \$		10 701 190,69 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			10 778 755,41 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			13,4%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	3 339 122,15 \$
		(%)	35,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-1 192 732,84 \$
		(%)	-11,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	50 234,47 \$
		(%)	0,5%

Lors de l'appel d'offres public 221704, sur trente-neuf (39) preneurs du cahier des charges, quatorze (14) ont déposé une soumission et vingt-cinq (25) n'en n'ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 36% et 64%. En ce qui concerne les motifs de désistement, dix (10) firmes sont connues comme sous-traitants alors que neuf (9) autres n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. Deux (2) firmes ont déclaré ne pas avoir le temps de réaliser le projet, une (1) firme n'a pas reçu son certificat de l'AMF. Enfin trois (3) firmes ont invoqué des causes différentes. La liste des preneurs du cahier des charges et des motifs de désistement est insérée en pièce jointe au présent dossier.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour les trois (3) plus bas soumissionnaires (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres). La soumission de Excavation Loiselle inc. contenait une erreur de 63,24 \$ après taxes et contingences. Le montant a été corrigé mais ne change pas le rang des soumissionnaires.

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, Roxboro Excavation Inc., est inférieure à l'estimation de contrôle, laquelle s'élevait à 10 701 190,69 \$, incluant les contingences et les taxes. La différence est de 1 192 732,84 \$, soit 11,1 %. L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Roxboro Excavation inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 13 octobre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Roxboro inc, est le suivant: 1285-2003-97. Une attestation valide délivrée le 05 janvier 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

L'analyse des soumissions démontre que Roxboro Excavation Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux de réfection de l'ouvrage s'élève à un montant maximum de 10 163 457,85\$, incluant le prix de base des travaux, les contingences, les incidences et les taxes. Cette dépense totale représente un coût net de 9 280 591,70 \$, lorsque diminuées des ristournes des taxes fédérale et provinciale. Ces travaux sont subventionnés à 50% par le programme Fonds Chantiers Canada-Québec, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 4 640 295,85 \$.

Description	Montant (taxes incluses)
Prix de base des travaux	8 644 052,59 \$
Contingences	864 405,26 \$
Incidences	655 000,00 \$
Total	10 163 457,85\$
	Montant net
Avant subvention	9 280 591,70\$
Après subvention	4 640 295,85\$

Dans le présent dossier, le prix de base des travaux s'élève à 8 644 052,59 \$ et l'enveloppe de contingences s'élève à 864 405,26 \$ taxes incluses, soit 10 % du coût total des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Également, des frais d'incidences estimés à 655 000 \$, taxes incluses, sont prévus dans le cadre de la réalisation du projet pour le contrôle qualitatif, le maintien de la circulation et la gestion des impacts ainsi que les communications, etc.

Le coût des travaux de réfection est prévu au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du Service de la mise en valeur du territoire et sera assumée entièrement par la Ville-centre.

Il est prévu que la majorité des travaux soient réalisés en 2015 (représentant 90% du montant des travaux), alors que certaines finitions pourraient se dérouler au début de la saison 2016 (représentant 10% du montant des travaux).

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise une certification LEED ND 2009 (Leadership in Energy and Environmental Design for Neighborhood Development) telle qu'émise par le US Green Building Council. Le

site total est régi sous une accréditation LEED ND. L'Entrepreneur doit donc respecter des critères LEED ND qui sont détaillés dans le devis.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, la réalisation des travaux devrait tout de même être envisagée très rapidement car elle découle directement de l'Entente avec l'Université adoptée par le conseil municipal en mars 2014. De plus tout report génère des délais similaires au projet de l'Université pour la construction des pavillons car les terrains demeureront inaccessibles et non desservis en égout et aqueduc. Enfin, les phases subséquentes seraient retardées, il y aurait un risque de perdre la subvention de 50% du programme Fonds Chantiers Canada-Québec pour une partie des travaux des lots à venir.

Impacts durant les travaux:

Le site de travaux se trouvant dans un endroit non bâti, les impacts seront mineurs. Seul le raccordement à l'avenue Durocher pourrait occasionner la fermeture partielle et ou totale de l'avenue Durocher en conformité avec le document «Principe de gestion de la circulation»

Environ 6 mois après l'octroi du contrat, l'entrepreneur aura à transporter les deux poutres principales du pont vers le site par un véhicule hors normes, dans le respect des règlements qui régissent cette activité. Les arrondissements concernés seront consultés pour déterminer les meilleures modalités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications (voir pièces jointes).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat par le conseil municipal : février 2015.
- Réunion de démarrage et préparation des dessins d'atelier : mars 2015.
- Début des travaux sur site: mai 2015.
- Fin des travaux : juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Daniel CORBEIL)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Sophie LABERGE)

Avis favorable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Marc SARRAZIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent DEFEIJT
Ingénieur

et Jean-Guy Dalpé
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-20

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2015-01-29



Dossier # : 1146334004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie pour la réalisation d'une étude de positionnement économique du secteur du Havre de Montréal pour une somme maximale de 52 313,63 \$ taxes incluses / Appel d'offres sur invitation 14-13819 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Raymond Chabot Grant Thornton & Cie, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude de positionnement économique du secteur du Havre de Montréal, pour une somme maximale de 52 313,63 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13817 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-11-26 09:37

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146334004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie pour la réalisation d'une étude de positionnement économique du secteur du Havre de Montréal pour une somme maximale de 52 313,63 \$ taxes incluses / Appel d'offres sur invitation 14-13819 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur du Havre de Montréal est identifié dans le Plan de développement de Montréal (PDM) comme un des grands secteurs stratégiques à planifier en priorité. Le secteur de planification du Havre correspond au vaste territoire riverain compris entre le pont Champlain et le Vieux-Port de Montréal. Il couvre une superficie d'environ 2 km² et touche principalement l'arrondissement Le Sud-Ouest mais aussi les arrondissements de Ville-Marie et de Verdun. La Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire a pour mandat de proposer un positionnement ainsi qu'un plan d'aménagement pour le secteur au cours du printemps 2015. Pour l'aider à définir sa proposition de vision, la Direction de l'urbanisme mène et coordonne des travaux de planification détaillée en partenariat avec plusieurs services et directions de l'administration montréalaise ainsi qu'avec des partenaires publics et privés impliqués dans la zone d'étude. Les interventions suivantes sont prévues dans le cadre de la planification détaillée du secteur du Havre.

Étapes en cours de réalisation :	Coût	Date de début	Date de fin
Diagnostic urbain des deux sous-secteurs d'étude (Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et Bridge-Wellington)	S/O		Novembre 2014
Étude sur l'aménagement d'un parc linéaire sur les berges du fleuve	80 000 \$	Octobre 2014	Février 2015
Étape faisant l'objet du présent dossier	Coût	Date de début	Date de fin
Étude de positionnement économique	52 313 \$	Novembre 2014	Janvier 2015
Étapes à venir :	Date de début prévue	Date de fin prévue	
Étude de faisabilité technique et financière de la transformation de l'autoroute Bonaventure	Janvier 2015	Avril 2015	
Document de position préliminaire et plan d'aménagement		Mai 2015	

Dans le cadre des travaux de planification détaillée, il est requis de définir un positionnement économique pour le secteur du Havre de Montréal. À cet égard, les services d'une firme spécialisée permettrait d'identifier le positionnement économique adapté aux réalités territoriales, sociodémographiques et économiques du secteur.

Pour ce faire, le Service du développement économique a lancé, avec la collaboration de la Direction de l'approvisionnement, un appel d'offres sur invitation auprès de six (6) fournisseurs entre le 11 et le 22 août 2014. Durant cette période, un addenda a été émis :

- Addenda #1 (20 août 2014) : report de la date de clôture du 22 août 2014 au 29 août 2014.

Deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'invitation. Leur offre de services est valide pour une période de cent quatre-vingt (180) jours suivant la date de l'ouverture des soumissions. Les soumissions reçues ont été évaluées le 25 septembre 2014 par le comité de sélection nommé à cet effet.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-009, l'autorisation préalable pour lancer l'appel d'offres pour le présent mandat n'était pas requise. En effet, il s'agit d'un contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation au moyen d'une grille standard d'évaluation approuvée préalablement par le comité exécutif. En outre, ce contrat ne vise ni un projet de développement, ni des programmes ou des projets de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs existants non prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0429 - 10 avril 2013 : Autoriser un budget supplémentaire de revenus et de dépenses de 2 500 000 \$, entièrement financé par le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$, pour réaliser des études en lien avec des projets d'envergure.

CE13 0231 - 27 février 2013 : Approuver le projet de Plan de développement de Montréal modifié à la suite de la démarche de contribution publique et mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour la tenue d'une consultation publique.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour objet l'octroi d'un contrat pour services professionnels à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie. Le mandat consiste à définir un positionnement économique pour le secteur du Havre de Montréal. Pour la réalisation de son mandat, le consultant sera assisté de professionnels du Service du développement économique et de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire qui lui fourniront les données secondaires sur la zone d'étude et accès aux parties prenantes impliqués dans les trois arrondissements concernés par l'étude. Le méthodologie proposée par le consultant comporte 4 étapes:

- Organisation du mandat;
- Diagnostic économique du secteur du Havre
- Positionnement économique et scénarios de développement;
- Rédaction du rapport synthèse.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 14-13819, deux (2) des six (6) fournisseurs sollicités ont déposé une soumission, soit une proportion de 33 %.

Dans un premier temps, les propositions techniques des deux (2) soumissions conformes ont fait l'objet d'une analyse détaillée par un comité de sélection en fonction des critères d'évaluation et de la pondération établis dans l'appel d'offres. La note de passage est 70%. Dans un deuxième temps, l'ouverture des enveloppes renfermant les propositions de prix a permis d'établir le pointage final des soumissions conformes et ayant obtenu la note minimale de passage.

Soumissions conformes	Note intérimaire (sur 100)	Note finale	Prix de base	Autre	Total
Raymond Chabot Grant Thornton & Cie	77	24,28	52 313,63 \$	-	52 313,63 \$
Dionne + Gagnon services conseils inc.	72,83	16,69	73 584,00 \$	-	73 584,00 \$
Dernière estimation (réalisée à l'interne)					80 000,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					(27 686,37) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					-35%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note finale (\$)					21 270,37 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note finale (%)					41%

Le montant de la soumission de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie est inférieur à l'estimation du professionnel responsable du dossier.

Cet écart peut s'expliquer par le fait que:

- cette estimation était basée sur des mandats qui comportent une grande part d'activités similaires à celles que le consultant doit réaliser;
- le mandat s'inscrit dans un contexte plus spécifique dont les implications en termes de qualité et de niveau de précision et de réflexion attendu sont, faute de comparables, difficilement quantifiables et prévisibles;
- pour ce type de services professionnels, le prix peut varier en fonction des frais fixes de la firme soumissionnaire.

Une vérification effectuée le 1er octobre 2014 a permis de valider le fait que l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles). Il appert également que l'adjudicataire recommandé n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

L'adjudicataire n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre du présent contrat. Par ailleurs, une vérification effectuée le 28 janvier 2014 a permis de valider le fait que l'adjudicataire ne détient pas une telle autorisation qu'il aurait obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 52 313,63 \$, incluant les taxes applicables. Le budget nécessaire est prévu aux Dépenses communes dont la gestion a été confiée au Service des finances.

Cette étude serait entièrement financée par l'entente entre le gouvernement du Québec (MAMOT) et la Ville de Montréal (enveloppe de 175M\$).

Cette dépense serait entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation d'une telle étude s'inscrit dans les grands objectifs du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015, notamment en ce qui a trait à la diversification et au renforcement des activités à proximité du centre de Montréal afin de soutenir une utilisation plus intensive des infrastructures existantes.

Dans un contexte plus large, la démarche de planification vise également à proposer des aménagements novateurs contribuant à réduire l'empreinte écologique du secteur du Havre par le recours aux meilleures pratiques et permettant la cohabitation de plusieurs activités urbaines.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettrait de réaliser le volet économique d'une planification détaillée du secteur du Havre. Plus spécifiquement, il permettrait de mieux cerner les enjeux de planification, d'encadrer l'aménagement et le redéveloppement immobilier anticipé ainsi que les interventions municipales sur le domaine public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'octroi de ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation du mandat doit s'échelonner sur 10 semaines à compter de la rencontre de démarrage, prévue en novembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Sylvain THÉRIAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Stéphane CONANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre DION
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-02

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division - Développement économique
et initiatives stratégiques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068

Approuvé le : 2014-11-24



Dossier # : 1140541023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Conclure deux (2) entente-cadres de services professionnels pour une durée maximale de 48 mois avec les firmes SNC-Lavalin inc. (1 546 988,63\$) et Les Consultants S.M. inc. (1 308 990,38 \$) incluant les taxes, pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes (projet 14-18) - Appel d'offres public 14-13437 - 8 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) ententes-cadres, d'une durée maximale de quarante-huit (48) mois, pour la fourniture sur demande de services d'ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13437 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;
- 3.

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat #
SNC-Lavalin inc.	1 546 988,63 \$	48 mois	1
Les Consultants S.M. inc.	1 308 990,38 \$	48 mois	2

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon les différents mandats, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-29 07:55

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140541023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Conclure deux (2) entente-cadres de services professionnels pour une durée maximale de 48 mois avec les firmes SNC-Lavalin inc. (1 546 988,63\$) et Les Consultants S.M. inc. (1 308 990,38 \$) incluant les taxes, pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes (projet 14-18) - Appel d'offres public 14-13437 - 8 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est responsable de 588 structures routières et connexes : ponts, tunnels, ponts d'étagement, ponts ferroviaires, passerelles et tunnels piétonniers, murs de soutènement, escaliers structuraux, quais de déversement de neige, etc. La valeur de remplacement de ces structures se chiffre à près de 3 milliards de dollars.

La majorité de ces structures ont été construites avant 1970. Ces structures vieillissantes sont soumises à des charges de circulation qui ont augmenté depuis leur construction et sont soumises à des effets agressifs de leur environnement. (sels de déglacage, gel/dégel, réaction chimique alcali-granulat, impacts de véhicules, etc.)

En vue de préserver la pérennité et la fonctionnalité des structures et la sécurité des usagers, des interventions sont requises sur ces structures pour inspecter, évaluer, réparer ou remplacer les ponts, les tunnels, les murs de soutènement ainsi que les autres structures routières. Également, selon les besoins actuels et futurs de transport, il est nécessaire de concevoir de nouvelles structures, de réparer ou de remplacer certaines structures existantes afin de répondre à ceux-ci.

Enfin, une augmentation des investissements dans le maintien des ouvrages est prévue pour les prochaines années afin de rattraper le retard d'investissement des décennies passées.

Dans ce contexte, un appel d'offres public pour les services d'ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, de conception et de surveillance dans le domaine de structures routières et connexes (projet 14-18) portant le numéro 14-13437 a été mené par le Service de l'approvisionnement afin de solliciter le marché à cet effet. L'appel d'offres a

été publié le 8 octobre 2014 dans le quotidien La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO) du 8 octobre 2014 au 10 novembre 2014. La durée de la publication a été de 33 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum requis. La soumission est valide pendant les deux cent dix (210) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 8 juin 2015.

Trois (3) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres :

- Addenda 1 émis le 17 octobre 2014 : remplacement du devis technique, ajout de la convention, remplacement d'un formulaire et réponses aux questions;
- Addenda 2 émis le 23 octobre 2014 : report de la date limite du dépôt des soumission et réponse à une question;
- Addenda 3 émis le 6 novembre 2014 : réponses à des questions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0076 - 22 mars 2012

Prolonger la durée des cinq (5) conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et les consortium SNC-Lavalin/Dessau, BPR/Séguin, CIMA+/Tecsult inc., ART et SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation d'études d'avant-projets et de plans et devis ainsi que pour assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et autres structures connexes.

CE08 0645 - 16 avril 2008

Approuver les conventions et retenir les services professionnels des cinq (5) firmes d'experts-conseils suivantes dans le domaine des ponts et tunnels - Le coût prévu pour ces services est de 9 850 000 \$ - (Coût net pour la Ville: 9 413 676,63\$).

DESCRIPTION

Il s'agit de conclure deux (2) entente-cadres avec des firmes de génie conseil afin de réaliser des mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux dans le domaine de structures routières et connexes, comprenant tous les frais accessoires.

Également, il s'agit d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin. La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présentée en pièce jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

Il est nécessaire de s'adjoindre les services de firmes d'expert-conseils dans le domaine des ouvrages d'art afin de réaliser l'ensemble des activités nécessaires à la gestion de celle-ci pour permettre :

- de maintenir la sécurité des usagers;
- de préserver la fonctionnalité des réseaux routiers, cyclables et piétons;
- d'assurer la pérennité des ouvrages;
- d'éviter les entraves à la circulation découlant du mauvais état des structures;
- de stopper l'érosion de la valeur résiduelle du patrimoine des structures routières qui constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville.

Deux mandats seront octroyés en vertu du même appel d'offres, les deux firmes ayant obtenu les meilleurs pointages se verront octroyer un contrat.

Résultats de l'appel d'offres :

Analyse des soumissions :

Lors de l'appel d'offres public 14-13437, sur seize (16) preneurs du cahier des charges, huit (8) ont déposé une soumission et huit (8) n'en ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 50 % et 50 %. La liste des preneurs du cahier des charges se retrouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Sept (7) soumissionnaires ont déposé une seule soumission pour les deux (2) contrats alors qu'un (1) des soumissionnaires a déposé deux (2) soumissions avec des équipes distinctes.

Initialement, toutes les soumissions ont été jugées conformes par le Service de l'approvisionnement et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation. Cependant, après vérification, trois d'entre elles ont été déclarées non-conformes après la tenu du comité de sélection.

À la suite de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection, sur les cinq (5) soumissionnaires conformes, cinq (5) ont obtenu une note intérim supérieure à la note de passage.

Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur d'enveloppes budgétaires. Le premier contrat est octroyé à la firme ayant obtenue le plus haut pointage final pour le premier contrat. Le deuxième contrat est octroyé à la firme ayant obtenue le plus haut pointage final pour le deuxième contrat. À noter que la firme ayant obtenue le premier contrat ne peut obtenir le deuxième contrat sauf si elle présente une proposition distincte avec du personnel différent du premier contrat.

Contrat # 1 :

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (déboursés)	Total (taxes incluses)
SNC-Lavalin inc.	75,7	0.81	1 345 207,50 \$	201 781,13 \$	1 546 988,63 \$
Les Consultants S.M. inc.	72,5	0.79	1 345 207,50 \$	201 781,13 \$	1 546 988,63 \$
Dessau inc.	75,5	0.75	1 462 482,00 \$	219 372,30 \$	1 681 854,30 \$
WSP Canada inc., équipe 1	75,0	0.72	1 517 670,00 \$	227 650,50 \$	1 745 320,50 \$
Les Services EXP inc.	73,8	0.62	1 724 625,00 \$	258 693,75\$	1 983 318,75 \$
Tetra Tech QI inc.					
CIMA + S.E.N.C.					
Groupe-Conseil Structura International S.E.N.C.					
Dernière estimation réalisée			1 517 670,00 \$	227 650,50 \$	1 745 320,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(198 331,87) \$
					-11,4 %

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) $((l'adjudicataire - estimation) / estimation) \times 100$	0 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)$	
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) \times 100$	

Contrat # 2:

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (déboursés)	Total (taxes incluses)
Les Consultants S.M. inc.	72,5	0.94	1 138 252,50 \$	170 737,88 \$	1 308 990,38 \$
Dessau inc.	75,5	0.90	1 218 735,00 \$	182 810,25 \$	1 401 545,25 \$
WSP Canada inc., équipe 2	75,0	0.88	1 264 725,00 \$	189 708,75 \$	1 454 433,75 \$
Les Services EXP inc.	73,8	0.75	1 437 187,50 \$	215 578,13 \$	1 652 765,63 \$
Tetra Tech QI inc.					
Groupe-Conseil Structura International S.E.N.C.					
CIMA + S.E.N.C.					
Dernière estimation réalisée			1 264 725,00 \$	189 708,75 \$	1 454 433,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) $(l'adjudicataire - estimation)$					(145 443,37) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) $((l'adjudicataire - estimation) / estimation) \times 100$					-10 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)$					92 554,87 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) \times 100$					7,1 %

Un écart de 11,4% en faveur de la ville pour le premier contrat entre le prix de la soumission de l'adjudicataire et les dernières estimations réalisées est observé. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs, dont la situation du marché au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné. Parmi les cinq (5) firmes ayant obtenues la note passage, trois (3) d'entre elles ont proposé un montant inférieur à l'estimation, une (1) firme a proposé le même montant et une (1) a proposé un montant plus élevé que l'estimation. La dernière estimation a été effectuée en considérant un taux de majoration inférieur au taux de majoration maximum prévu dans les documents de soumission.

Un écart de 10% pour le deuxième contrat entre le prix de la soumission de l'adjudicataire et les dernières estimations réalisées est observé. Ces écarts peuvent être relié à de nombreux facteurs, dont la situation du marché au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné. Parmi les quatre (4) firmes restantes, deux (2) d'entre elles ont proposé un montant inférieur à l'estimation, une (1)

firme a proposé le même montant et une (1) a proposé un montant plus élevé que l'estimation. La dernière estimation a été effectuée en considérant un taux de majoration inférieur au taux de majoration maximum prévu dans les documents de soumission.

Les adjudicataires recommandés détiennent une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de deux (2) ententes-cadres qui permettront de réaliser divers mandats concernant le domaine des structures routières et connexes. La valeur monétaire de l'ensemble des mandats confiés à l'intérieur de chacune des ententes-cadres sera limitée au montant maximum des offres des firmes, soit 1 546 988,63 \$ pour la première entente et 1 308 990,38 \$ pour la seconde entente. Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total maximal de 2 855 979,01 \$ sur une période de quatre (4) ans.

Ces ententes pourront être utilisées par l'ensemble des services et des arrondissements. Le suivi du respect de la valeur monétaire des mandats qui sont confiés à l'intérieur des ententes-cadres sera effectué par la division de la gestion des actifs de voiries.

Les différents mandats confiés feront l'objet d'une autorisation de dépense en conformité avec les lois, les règlements et plus spécifiquement le règlement RCE 02-004 règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés. La provenance budgétaire proviendra soit des budgets de fonctionnement ou des budgets d'immobilisation des arrondissements, des unités de la ville-centre ou de l'agglomération selon les besoins et les responsabilités respectives.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces deux ententes-cadres permettront la réalisation de différentes activités pour assurer une saine gestion des structures routières.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 8 juin 2015, soit la date d'échéance de la soumission, le soumissionnaire recommandé pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres public et défrayer les frais associés.

Par ailleurs, advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, certaines activités prévues au budget de fonctionnement et au PTI 2015-2017 ne pourront être réalisées. Également, certaines situations problématiques observées lors des inspections ne pourront être corrigées et risquent de compromettre la sécurité des usagers. Ces situations pourraient amener, à terme, la fermeture de voies de circulation afin d'assurer la sécurité des usagers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : Février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc SARRAZIN
Chef de division - ponts et tunnels

ENDOSSÉ PAR

Marc SARRAZIN
Chef de division

Le : 2014-12-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim

Approuvé le : 2014-12-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-12-19



Dossier # : 1145110009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Consultants LEGICO-CHP Inc. pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de construction du Centre de services animaliers municipal pour une somme maximale de 84 733,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13807 (4 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 88 970,69 \$, taxes incluses, pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de construction du Centre de services animaliers municipal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel **Consultants LEGICO-CHP Inc.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 84 733,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13807) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-27 08:13

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1145110009**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Consultants LEGICO-CHP Inc. pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de construction du Centre de services animaliers municipal pour une somme maximale de 84 733,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13807 (4 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

Faisant suite aux démarches réalisées par la Ville de Montréal pour localiser le futur Centre de services animaliers municipal (CSAM), le parc Angrignon avait été retenu à l'été 2013. Une réorientation des objectifs du projet ainsi que la disponibilité d'un site appartenant à la Ville, et qui répond adéquatement aux critères de recherche, expliquent la décision de relocaliser le CSAM dans l'arrondissement Villieray-St-Michel-Parc-Extension. Afin d'éviter un dépassement des coûts en cours de planification, un économiste de la construction doit être mandaté par la Ville afin d'accompagner l'équipe de professionnels du projet du CSAM (Sommaire 1145110001).

L'appel d'offres public, publié dans La Presse le 1er octobre 2014, a offert aux soumissionnaires un délai de 26 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et de déposer leurs soumissions. Celles-là sont valides pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt, soit le 27 octobre 2014. Un addenda a été publié le :

- 6 octobre 2014 afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'apporter des précisions.
- 21 octobre 2014 afin de modifier le bordereau de soumission et de répondre à une question d'un soumissionnaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1093 - 30 juillet 2014

de ne pas octroyer le contrat découlant de l'appel d'offres public 13-12965 (CE13 1343) visant à retenir les services professionnels d'un économiste de la construction dans le cadre du projet du Centre de services animaliers municipal (CSAM);

CE13 1343 - 28 août 2013

de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 13-12321 (CE12 2016) et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'un économiste de la construction dans le cadre du projet de Centre de services animaliers municipal (CSAM).

CE12 2016 - 12 décembre 2012

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'un économiste de la construction dans le cadre du projet de Centre de services animaliers municipal.

CE12 0679 - 9 mai 2012

Approuver un projet de convention par lequel Dre Suzanne Lecomte, seule soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour raffiner le modèle de gestion animalière et analyser les besoins et les coûts d'opération engendrés par la mise en place d'un projet de centre de services animaliers municipal, pour une somme maximale de 76 251,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11883, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CE12 0383 - 21 mars 2012

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels en gestion animalière afin de réaliser une étude sur le modèle de gestion proposé et la mise en place d'un projet de centre de services animaliers municipal et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

DD2111156001 - 15 février 2012

Autoriser une dérogation au gel général des honoraires professionnels CE09 0582, afin de permettre la rétention de services professionnels de madame Suzanne Lecomte, d.m.v. afin d'évaluer l'ébauche d'un nouveau modèle de gestion animalière pour la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

À la suite de l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat à Consultants LEGICO-CHP Inc. pour des services d'économiste de la construction afin de réaliser, sans s'y restreindre, le mandat suivant :

- Participer aux ateliers de Processus de conception intégrée;
- Mettre en place des outils de gestion qui permettront d'assurer un contrôle et suivi tout au long du projet;
- Effectuer l'estimation préliminaire des coûts des travaux afin d'établir un plan de coûts dès le début du projet en fonction du programme et du budget autorisé;
- Estimer le coût des travaux selon la norme Unifomat II;
- À l'aide d'un tableau comparatif, identifier et expliquer les écarts entre le plan de coûts et le budget défini à partir du programme fonctionnel et technique du projet;
- Prévoir une révision de l'envergure de la programmation et des niveaux de qualité si le coût estimé dépasse l'enveloppe budgétaire prévue;
- Collaborer à l'élaboration de l'échéancier maître du projet;
- Présenter le budget aux professionnels de l'équipe de design, en fonction des scénarios et concepts avancés.

Tout au long de leur prestation, les firmes seront encadrées par les professionnels du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

Les preneurs des cahiers des charges sont :

1. Budget Construction Solutions Inc. (BCS)
2. Consultants LEGICO-CHP Inc.
3. Macogep Inc.
4. WSP Canada Inc.

JUSTIFICATION

Les 4 preneurs des cahiers des charges ont tous déposé une soumission et ont tous obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de leur enveloppe respective.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (tx incluse)	Services supplémentaires définis (note 1)	Total
Consultants LEGICO-CHP Inc.	81,17	20,60	63 678,90 \$	10 002,83 \$	73 681,73 \$
Macogep Inc.	80,67	12,25	106 697,95 \$	7 112,41 \$	114 010,36 \$
Budget Construction Solutions Inc.	74,50	7,01	177 636,38 \$	5 863,73 \$	183 500,11 \$
WSP Canada Inc.	80,17	6,15	211 668,98 \$	10 347,75 \$	222 016,73 \$
Dernière estimation réalisée				inclus	137 900,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire – estimation</i>)					- 64 218,27 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire – estimation) / estimation</i>) x 100					46,57 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^eme meilleure note finale – adjudicataire</i>)					43 328,63 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^eme meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					54,73 %

Note 1: Lors de l'appel d'offres, un tableau intitulé « services supplémentaires définis » était inclus aux documents d'appels d'offres. Chacun des soumissionnaires a remis ce bordereau dûment rempli, mais n'a pas reporté le montant au total de leur soumission respective, tel que demandé dans les Données générales de la mission, puisque le bordereau principal ne leur donnait pas clairement cette possibilité. Le tableau ci-haut inclut ce montant dans les différents calculs puisque les services supplémentaires définis sont nécessaires afin d'assurer la participation de l'économiste de la construction aux ateliers de conception intégrée, lorsque requis. Inclure les montants ne modifie en rien l'ordre des soumissionnaires et ne pénalise ou n'avantage aucun d'eux.

Les membres du comité de sélection, tenu le 11 décembre 2014, recommandent de retenir l'offre de Consultants LEGICO-CHP Inc. pour les services d'économiste de la construction dans le cadre du projet de construction du Centre de services animaliers municipal. Consultants LEGICO-CHP Inc. a obtenu le plus haut pointage final, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

La différence entre l'estimation interne des honoraires professionnels et le coût du soumissionnaire ayant reçu le plus haut pointage final résulte du fait qu'il est plus difficile d'estimer à l'interne les honoraires professionnels en se basant sur des projets comparables puisque la Ville n'a jamais fait de projet semblable. De plus, après 3 appels d'offres, il est évident que le soumissionnaire a volontairement diminué son prix de manière importante afin d'obtenir le contrat. Son offre de service démontre qu'il a clairement compris la portée du mandat.

Des contingences de 15 % (11 052,26 \$, tx incluses) seront ajoutées au contrat de Consultants LEGICO-CHP Inc. afin de pallier aux imprévus reliés au dossier du CSAM qui pourraient survenir en cours de projet et d'assurer un suivi des coûts serrés en tout temps.

Des incidences de 5 % (4 236,70 \$, tx incluses) seront ajoutées au contrat de Consultants

LEGICO-CHP Inc. (impressions supplémentaires, expertises, divers).

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public.

Consultants LEGICO-CHP Inc. n'est pas inscrit sur le Registre des entreprises non admissibles (RENA). L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est inscrite au PTI 2015-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière et sera assumée à 100 % par la Ville Centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du Centre de services animaliers devra obtenir la certification LEED Or minimalement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi du contrat doit être réalisé dans les meilleurs délais, afin de respecter les échéanciers prévus pour la mise en oeuvre du projet identifié et afin d'offrir un service adéquat aux citoyens. Tout retard dans l'octroi du contrat de l'économiste de la construction pourrait avoir des impacts sur l'évaluation du projet et des coûts associés. Comme la première étape d'analyse du projet aura des répercussions sur toute la durée de celui-ci, une prise en charge des données du projet par le professionnel est essentielle dans les meilleurs délais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat au CE : février 2015

Début de la prestation : février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la concertation des arrondissements , Direction (Suzanne LECOMTE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEBLANC LANDRY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-13

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-01-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-01-27



Dossier # : 1142621005

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Accorder huit contrats à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une durée de 56 mois, pour la gestion de l'écocentre Eadie pour une durée de 9 mois et pour la gestion de l'écocentre Saint-Laurent pour une durée de 50 mois - Dépense totale de 10 450 158 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14069 (2 soum.)

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder à Pro-Vert Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 9 mois, la gestion de l'écocentre Eadie, au prix de sa soumission et des contingences, soit pour une somme maximale de 272 870 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14069 ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'accorder à Pro-Vert Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 56 mois, la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une durée de 50 mois, la gestion de l'écocentre Saint-Laurent, au prix de ses soumissions et des contingences, soit pour une somme maximale de 10 177 288 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14069 ;

Entreprise	Écocentres	Total taxes incluses
Pro-Vert Sud-Ouest	Acadie	1 454 443 \$
	Côte-des-Neiges	1 324 299 \$
	La Petite-Patrie	1 669 411 \$

LaSalle	1 294 612 \$
Rivière-des-Prairies	1 580 614 \$
Saint-Laurent	1 234 492 \$
Saint-Michel	1 619 418 \$
Grand total	10 177 288 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-30 14:33

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1142621005

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Accorder huit contrats à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une durée de 56 mois, pour la gestion de l'écocentre Eadie pour une durée de 9 mois et pour la gestion de l'écocentre Saint-Laurent pour une durée de 50 mois - Dépense totale de 10 450 158 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14069 (2 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération.

La Ville exploite un réseau d'écocentres qui offre des services de proximité à tous les citoyens de l'agglomération de Montréal pour le dépôt et la mise en valeur des matières résiduelles. Il s'agit d'infrastructures dites d'agglomération qui doivent offrir le même service à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal. Les écocentres contribuent à l'atteinte des objectifs de récupération de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Plan d'action 2011-2015)* avec plus de 250 000 visites par année et 87 000 tonnes de matières résiduelles reçues. L'exécution des opérations est confiée par appel d'offres public à des sous-traitants (privés et organismes à but non lucratif) spécialisés dans leur domaine respectif pour assurer le bon fonctionnement des activités de transport par conteneurs, de gestion, de déneigement, etc.

Présentement, sept (7) écocentres sont en opération sur le territoire de l'agglomération de Montréal soit Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel. L'écocentre Saint-Laurent entrera en fonction au courant du mois de

septembre 2015.

L'organisme à but non lucratif (ci-après OBNL) Pro-Vert Sud-Ouest a obtenu les contrats de gestion des écocentres au terme de l'appel d'offres publics et gère actuellement, sans sous-traitance, la totalité des 7 écocentres. L'attribution des contrats en 2011 à cet OBNL s'est effectuée dans le cadre d'un processus d'appel d'offres conforme. Toutes les soumissions ont été évaluées sur la base du prix, mais également sur des critères qualitatifs approuvés par le comité exécutif. L'organisme Pro-Vert Sud-Ouest a pu démontrer par son offre de services (budget, ressources, expertises et orientations) qu'il se qualifiait pour gérer les opérations des activités du réseau des écocentres.

Ces contrats, devant se terminer le 31 octobre 2014, ont été prolongés pour une durée de huit semaines (jusqu'au 26 décembre), conformément au document de l'appel d'offres. Nous avons ensuite procédé à l'octroi de contrat de gré à gré pour moins de 25 000 \$ à chacun des écocentres par bon de commande afin d'assurer le service pour les mois de janvier et février, soit le temps nécessaire pour permettre l'étude du dossier par les membres du comité de sélection ainsi que les étapes inhérentes au processus décisionnel. Ces prolongations ont été rendues nécessaires suite à la réponse négative à la demande de dispense d'un processus d'appel d'offres. En effet, le 17 mars 2014, une demande de dispense afin d'octroyer le contrat de gestion des écocentres de gré à gré à l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest a été acheminée au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire. La réponse négative a été reçue le vendredi 26 septembre 2014. Suite à ce refus, le processus d'appel d'offres pour l'attribution d'un contrat de gestion a été lancé le mercredi 8 octobre 2014 par le Service de l'approvisionnement.

Le 29 octobre 2014, journée du dépôt des soumissions, il a été constaté par les membres du Service de l'approvisionnement que le processus d'appel d'offres à deux enveloppes n'avait pas été respecté et le processus a immédiatement été déclaré non recevable.

Un nouveau processus d'appel d'offres a aussitôt été lancé le 12 novembre et les nouvelles soumissions ont été déposées le 3 décembre 2014. L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que dans le SEAO. Les soumissionnaires ont eu trois semaines (15 jours ouvrables) pour préparer leurs soumissions. Le délai de validité des soumissions (cautionnement de soumission) est de 120 jours. Un addenda est paru le 18 novembre 2014 et portait principalement sur la date que le Service de l'approvisionnement envisageait de faire connaître les résultats de l'appel d'offres afin que le ou les adjudicataires se préparent en conséquence ainsi que la publication du bilan annuel de la fréquentation des écocentres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0452 - 30 octobre 2014 - Autoriser le prolongement, pour une durée de 8 semaines, des contrats pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel avec l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest, conformément aux documents de l'appel d'offres 11-11577

CG11 0257 - 25 août 2011 - Accorder sept contrats à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une durée de 36 mois - Dépense totale de 4 885 560,98\$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11577 (5 soum.)

DG115086001: Accorder à Pro-Vert Sud-Ouest six (6) contrats pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel pour la période se terminant le 31 octobre 2011. Au prix total approximatif de 552 199,72 \$ taxes incluses - Appel d'offres public #10-11441 - 5 soumissionnaires

DESCRIPTION

L'appel d'offres vise à obtenir les services d'entreprises pour gérer les activités d'un ou plusieurs des huit écocentres dans le but d'assurer un service de qualité aux usagers et un bon déroulement des opérations. L'évaluation des soumissions a été réalisée sur la base des prix soumis et sur la qualité des soumissions.

L'article 3 du devis technique prévoit la fermeture de l'écocentre Eadie le 30 novembre 2015 en raison de la construction de l'échangeur Turcot et la prise en charge d'un nouvel écocentre (Saint-Laurent).

JUSTIFICATION

Il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges et quatre (4) soumissionnaires. Les quatre (4) propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection le 17 décembre 2014. Le formulaire normalisé qui présente les résultats de l'appel d'offres ainsi que les écarts se trouve en pièce jointe. L'estimation présentée dans le formulaire normalisé et l'estimation de départ diffèrent en raison des délais d'octroi des contrats, donc de la durée en mois des contrats.

Les contrats sont nécessaires pour renouveler le mandat de gestion des écocentres et ainsi poursuivre les opérations. En 2013, les sept écocentres ont été visités à plus de 250 000 reprises. Ce service permet aux usagers de l'agglomération de gérer de façon responsable leurs matières résiduelles. Plus de 87 000 tonnes de matières ont été reçues dans les écocentres en 2013. Le taux de récupération atteint est de 67 %.

Les résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation interne sont présentés en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme requise pour les huit présents contrats est évaluée à 10 450 158 \$ taxes incluses (10 145 784 \$ pour les contrats et 304 374 \$ pour les contingences qui seront utilisées afin de pallier aux besoins d'opérations au cours du contrat). Ces sommes seront réparties sur une période de 5 années financières et se présentent comme suit :

8 écocentres	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Contrats	1 965 750 \$	2 096 706 \$	2 100 878 \$	2 096 706 \$	1 885 744 \$	10 145 784 \$
Contingences (3%)	58 973 \$	62 901 \$	63 026 \$	62 901 \$	56 572 \$	304 374 \$
Total	2 024 723 \$	2 159 607 \$	2 163 904 \$	2 159 607 \$	1 942 316 \$	10 450 158 \$

Dans les pièces jointes se trouvent les tableaux détaillant les coûts ainsi que le calendrier du nombre d'heures prévisionnelles pour la durée des contrats.

Le coût approximatif annuel de ces nouveaux contrats s'élève à 2 159 607 \$. Ceci engendre un écart défavorable de 602 560\$ en comparaison avec le coût annuel des anciens contrats (1 557 047\$) octroyés au même fournisseur (2011 - 2014). Cet écart est dû à l'augmentation du salaire des employés (travaillant aux écocentres) selon l'indexation du coût de la vie et à une intégration des centres de réemploi dans l'ensemble des activités de la gestion des écocentres.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement des opérations des écocentres de la Division planification et opérations - gestion des matières résiduelles (DPOGMR), du Service de l'Environnement, à l'objet des services techniques des écocentres. Les crédits requis ont été réservés pour l'année 2015 et seront priorisés pour les années subséquentes lors de la confection du budget de fonctionnement du service.

Elle sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En vertu de son *Plan de développement durable de la communauté Montréalaise 2010-2015*, la Ville s'est engagée à promouvoir l'économie sociale et à favoriser la mise en place de partenariats avec des entreprises d'économie sociale dans le secteur de la gestion des matières résiduelles.

De plus, l'exploitation des écocentres répond à l'objectif *Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019*, inscrit au Plan d'action du Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi des huit contrats est requis pour le 1er mars prochain, ce qui permettra aux écocentres de demeurer opérationnels. Advenant un délai dans l'octroi des contrats, le service aux citoyens pourrait être affecté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : février 2015
Début des contrats : mars 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Véronique ROUSSIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-15

Carl MOISE
C/s operations - gestion des matieres
residuelles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1145884002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession de contrat de services professionnels no 13265 (Appel d'offres public 11-11628, CM11 1007) intervenu entre la Ville de Montréal et le cédant Le Groupe Arcop S.E.N.C. en faveur du cessionnaire Architecture 49 inc. pour le reste de l'entente et aux mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie.

Il est recommandé :
d'approuver le projet de convention de cession du contrat de Le Groupe Arcop S.E.N.C.
(CM 11 1007) en faveur de Architecture 49 inc. pour le reste de l'entente et aux mêmes
conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la construction de la
nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-02 12:00

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145884002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession de contrat de services professionnels no 13265 (Appel d'offres public 11-11628, CM11 1007) intervenu entre la Ville de Montréal et le cédant Le Groupe Arcop S.E.N.C. en faveur du cessionnaire Architecture 49 inc. pour le reste de l'entente et aux mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie.

CONTENU

CONTEXTE

Le réaménagement du tronçon surélevé de l'autoroute Bonaventure en grande artère urbaine, entre le canal de Lachine et la rue Notre-Dame, exige le relogement de la cour de voirie située au 987 rue de la Commune.

L'arrondissement de Ville-Marie en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a revu l'ensemble des activités des travaux publics afin de définir un nouveau plan d'aménagement pour ces activités. Le nouveau plan d'aménagement prévoit la construction d'une cour de services principale sur le site situé au 1455 rue Bercy, ainsi que le réaménagement du site situé au 2913 rue Ste-Catherine Est (terrains et propriétés de la Ville).

Dans le cadre de l'appel d'offres public 11-11628, l'offre déposée par Le Groupe Arcop S.E.N.C. en collaboration avec DESSAU a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis. Les deux sociétés se sont regroupées, l'une en architecture et l'autre en ingénierie, en s'engageant à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour la réalisation du projet de construction.

La firme d'architectes, Le Groupe Arcop S.E.N.C., a créé une alliance stratégique avec WSP Canada Inc. (anciennement GENIVAR Inc.). Six partenaires stratégiques en architecture de WSP au Canada se sont alliés pour ne former qu'une seule entité : Architecture 49 inc. Le Groupe Arcop S.E.N.C. demande le consentement de la Ville pour céder sa part du contrat d'honoraires professionnels à Architecture 49 inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 1007 - 19 décembre 2011

Approuver un projet de convention par lequel Le Groupe Arcop S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, en collaboration avec DESSAU inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 340 482 \$, taxes incluses, conformément aux

documents de l'appel d'offres public 11-11628 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG11 0018 - 27 janvier 2011

Approuver un projet d'acte par lequel Michal inc. vend à la Ville l'immeuble situé au 1455 rue Bercy, pour le prix de 4 667 000 \$, plus les taxes applicables / Approuver le projet d'acte par lequel 9039-7134 Québec inc. vend à la Ville, le terrain vacant adjacent au 1455 rue Bercy, pour le prix 333 000 \$, plus les taxes applicables / Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Michal inc., à des fins d'activités commerciales, le lot 3 362 039 avec bâtisse dessus érigée, d'une superficie locative d'environ 7 300,98 m² et le lot vacant adjacent 3 362 043 d'une superficie de 9 311,60 m², pour un loyer annuel total de 267 723,70 \$, taxes incluses, à compter de la date de signature des actes de vente et se terminant au plus tôt le 1er octobre 2011 et au plus tard le 31 décembre 2011.

CM11 0025 - 24 janvier 2011

Accepter la demande de l'arrondissement de Ville-Marie pour la gestion globale de relocalisation temporaire et permanente de la cour de voirie, en lien avec le projet de l'autoroute Bonaventure, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CA10 240658 - 23 décembre 2010

Mandater la Division des stratégies et des transactions immobilières pour faire la gestion globale du dossier des cours de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la cession du contrat de services professionnels no 13265 en faveur de Architecture 49 inc. pour les services en architecture.

JUSTIFICATION

Le Service des affaires juridiques a élaboré une convention de cession qui sera signée par le cédant et le cessionnaire concernés (voir intervention du Service des affaires juridiques). Cette convention de cession établit les conditions qui officialisent la transaction permettant à Architecture 49 inc. de faire affaire avec la Ville de Montréal pour compléter le contrat de Le Groupe Arcop S.E.N.C. Une copie de la convention est jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques. La nouvelle entité en architecture poursuivra le travail déjà amorcé par les architectes avec essentiellement la même équipe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette cession n'a aucun impact au niveau budgétaire pour la Ville, puisque les mêmes conditions contractuelles s'appliquent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La cession du contrat de services professionnels en architecture permettra de compléter les documents d'appel d'offres pour la construction de la cour de services et d'assurer l'administration du marché de construction.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du Comité exécutif : 2015-02-11
Autorisation du Conseil municipal : 2015-02-23

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, la Convention de services professionnels en architecture et en génie du bâtiment et la Convention de cession et de consentement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAFLEUR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-22

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur du Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2015-02-02



Dossier # : 1144248007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention se terminant le 31 décembre 2017 intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur établissant les modalités d'utilisation des équipements de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, sans versement de contribution financière et autoriser le directeur du Service de la culture à la signer.

Le Service de la culture recommande :

- d'approuver la convention avec l'organisme « Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur », établissant les modalités d'utilisation des équipements de la Chapelle historique du Bon-Pasteur;
- d'autoriser le directeur du Service de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ladite convention.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-02 08:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144248007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention se terminant le 31 décembre 2017 intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur établissant les modalités d'utilisation des équipements de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, sans versement de contribution financière et autoriser le directeur du Service de la culture à la signer.

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur (Fondation) a comme mission de soutenir la vie artistique de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, le diffuseur spécialisé en musique du réseau Accès culture de la Ville de Montréal.

Depuis son incorporation en août 1995, la Fondation travaille à sensibiliser le grand public à la connaissance musicale et à promouvoir, diffuser et favoriser la création et l'interprétation d'oeuvres musicales. La Fondation contribue à l'accroissement des activités de la Chapelle historique par l'apport de nouvelles sources de financement. Dans le contexte actuel des finances publiques, la recherche de nouvelles sources de financement est primordial pour assurer le maintien, à la Chapelle, de l'offre culturelle existante. Le développement de partenariats avec des organismes partageant les mêmes orientations et les mêmes valeurs peut devenir une réponse positive à cet enjeu.

Une première entente a été signée en 2011 et tant l'organisme que le Service de la culture souhaitent poursuivre cette collaboration et renouveler l'entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1981 -17 décembre 2014 : Autoriser la réception d'un revenu supplémentaire de 23 706,53 \$ de la Fondation et accorder un budget additionnel de dépenses équivalent.

CE13 1785 - 4 décembre 2013 : Autoriser la réception d'un revenu supplémentaire de 4 700 \$ de la Fondation et accorder un budget additionnel de dépenses équivalent.

CM11 0738 -26 septembre 2011 : Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur établissant les modalités d'utilisation des équipements de la Ville jusqu'au 31 décembre 2013, à titre gratuit

DESCRIPTION

La convention de partenariat établit les modalités et conditions d'un partenariat entre la Ville et la Fondation pour la mise à la disposition de la Fondation des installations de la Chapelle historique du Bon-Pasteur pour produire et présenter des concerts tarifés ou des activités de collecte de fonds. La convention permet également à la Fondation de louer les locaux de la Chapelle à des tiers pour des événements privés ou la présentation de concert par des producteurs privés et à percevoir des loyers à cette fin.

En retour, la Fondation s'engage à investir l'ensemble des profits générés par ses activités de location, de diffusion ou de collecte de fonds dans le soutien à la programmation de la Chapelle afin de doter celle-ci de ressources financières additionnelles pour réaliser pleinement sa mission.

La Fondation a l'intention, au cours des prochaines années, de mener des campagnes de financement. Pour atteindre ses objectifs, elle s'est dotée d'un nouveau conseil d'administration en décembre 2014. Celui-ci est composé des membres suivants :

Daniel Turp, président
Louis Letellier de Saint-Just, vice-président
Jonathan S. Burnham, trésorier
Melissa Jean-Brousseau, secrétaire
Marie-Ève Marcoux, administratrice
Anne-Marie Marquart, administratrice
Claude T. Ramzay, administratrice

JUSTIFICATION

L'entente permettant à la Fondation de présenter des activités à la Chapelle et de gérer la location des lieux à des producteurs externes permettra d'optimiser l'offre de service et de maximiser l'utilisation des équipements collectifs au profit des citoyennes et des citoyens montréalais. Les profits ainsi générés et réinvestis dans les activités de la Chapelle permettront de maintenir une programmation musicale diversifiée et accessible au public montréalais et ce, qu'il s'agisse de concerts, de concours nationaux ou internationaux, de conférences, de répétitions publiques ou de classes de maître.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur du partenariat totalise environ 14 500 \$ par année, soit 10 000 \$ en revenus de location et 4 500 \$ pour le prêt de services de l'agent culturel (≈ 100 hres). Ce qui correspond à une valeur approximative de 43 500 \$ pour la durée totale de l'entente. Il faut comprendre que cette évaluation est faite, entre autres, à partir d'un scénario hypothétique de location de la Chapelle.

Par ses activités, la Fondation génère des revenus de billetterie et d'événements spéciaux d'environ 25 000 \$ par année. Les sommes sont réinvesties dans les activités de la chapelle conformément aux dispositions de l'entente jointe.

Ce partenariat n'implique aucun investissement supplémentaire de la part de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce partenariat participe à la qualité de vie des citoyens par son apport à l'accès à la culture.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce partenariat favorise et renforce la participation du milieu dans la prise en charge des activités culturelles et artistiques. Il permet également d'augmenter les investissements dans le domaine culturel sans augmenter la charge financière de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une annonce du renouvellement du partenariat sera effectuée.
La Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur fait régulièrement la promotion de ses activités dans le milieu et inclut une mention de son partenariat avec la Ville sur l'ensemble de ses productions publicitaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Margot BOURGEOIS
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2014-12-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET

Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1143226001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	(1) Approuver un projet d'entente cadre d'une durée de 3 ans entre la Ville de Montréal et l'Association québécoise des transports (AQTr), organisme sans but lucratif, pour la promotion, la planification et l'organisation du 24e congrès mondial des systèmes de transport intelligents (2017) à Montréal et (2) Autoriser à cette fin une dépense maximale de 312 000\$, taxes incluses

II EST RECOMMANDÉ :

1. d'approuver, l'entente cadre entre la Ville de Montréal et l'AQTr , pour une période de 3 ans, pour la promotion, la planification et l'organisation du 24e congrès mondial des systèmes de transport intelligents à Montréal en 2017,

2. d'autoriser à cette fin une dépense totale d'environ 312 000 \$, sur 3 ans, taxes et contingences incluses, répartie comme suit:

Objet de dépense	Montant
Entente AQTr	200 000 \$
Planification et promotion	52 000 \$
Commandite ITS America	50 000 \$US(Soit environ 60 000\$CDN)
Total	312 000 \$

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 09:39

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1143226001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	(1) Approuver un projet d'entente cadre d'une durée de 3 ans entre la Ville de Montréal et l'Association québécoise des transports (AQTr), organisme sans but lucratif, pour la promotion, la planification et l'organisation du 24e congrès mondial des systèmes de transport intelligents (2017) à Montréal et (2) Autoriser à cette fin une dépense maximale de 312 000\$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'expression «Systèmes de transport Intelligents (STI) » ou «Intelligent Transport Systems (ITS) » désigne les applications de nouvelles technologies de l'information et de la communication au domaine des transports.

Depuis le début des années 90, un congrès mondial sur les STI (ITS World Congress) a lieu annuellement et successivement dans les trois grandes régions du globe (Amériques, Asie/Pacifique et Europe). Les organismes locaux (ITS America, ITS Japan et Ertico) ont la responsabilité pour chacune des régions de choisir la ville hôtesse pour la tenue de l'événement.

En novembre 2017, le 24e congrès mondial dédié aux systèmes de transport intelligents se tiendra dans la région «Amériques», plus précisément à Montréal, tel que confirmé par le conseil d'administration de l'organisme ITS America en octobre 2013. La candidature de Montréal a été déposée par la Ville de Montréal en 2012 en collaboration avec le Palais des Congrès de Montréal et avec l'appui du gouvernement du Québec.

De par sa localisation géographique privilégiée, Montréal est située au coeur des axes commerciaux nord-américains et permet ainsi l'accès aux importants marchés de l'Amérique du Nord. Plusieurs grandes villes à travers les Amériques avaient manifesté leur intérêt à organiser ce prestigieux événement dans le domaine des systèmes de transport intelligents. En effet, trois villes canadiennes et neuf villes américaines ont rivalisé pour accueillir ce 24e congrès mondial des STI.

Ce 24e congrès sera le huitième à se tenir dans les Amériques, et le deuxième au Canada depuis le congrès tenu à Toronto en 1999. Ce congrès qui aura lieu à Montréal en 2017 coïncide avec le 150e anniversaire du Canada, avec le 50e anniversaire d'Expo 67 et particulièrement avec le 375e anniversaire de la Ville de Montréal.

Les organisateurs de ce congrès espèrent réunir quelque 10 000 délégués (chercheurs, administrations publiques, transporteurs, innovateurs de haute technologie, et professionnels) et environ 300 exposants. Les retombées économiques pour Montréal seront

considérables. Elles ont été estimées à quelque 25 millions de dollars, selon les représentants du Palais de Congrès de Montréal. Ce sera ainsi une année mémorable dans le monde de transport.

Comme le 24e congrès mondial aura lieu en Amérique, ITS America assurera de façon principale la gestion globale et la responsabilité financière pour la tenue de cet événement. Quant à STI Canada, elle s'assurera le leadership du Canada sur le comité d'organisation, y compris la nomination d'un membre de son association comme, président du comité organisateur du congrès, et la nomination d'autres personnes qui assumeront la présidence des sous-comités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le congrès mondial des STI est un événement d'envergure qui attire un nombre important de participants. A titre d'exemple, plus de 9500 congressistes ont effectivement participé à la dernière édition (21e congrès mondial), à Détroit en septembre 2014. Ce congrès sera une vitrine exceptionnelle pour la Ville.

Le service Infrastructures, transport et voirie (SIVT) propose de saisir l'opportunité qu'offre cet événement pour faire valoir localement, et aussi sur une base nationale, le dynamisme de la Ville de Montréal dans le domaine de la mobilité intelligente pour une ville intelligente et numérique. Nous devons nous y préparer en collaboration avec les partenaires locaux afin de démontrer au monde le potentiel de la région métropolitaine en matière d'innovation et de savoir faire dans le domaine des systèmes de transport intelligents.

L'objet du présent dossier consiste à mobiliser les forces de la communauté locale des transports afin d'assurer le succès de l'événement, notamment en ce qui touche les activités de démonstration des STI, des responsabilités locales dans l'organisation du congrès.

Compte tenu des ressources limitées au sein du SIVT et de l'ampleur du congrès (environ 10 000 délégués), il est proposé dans le présent sommaire de convenir une entente avec l'AQTr à titre d'organisateur local afin de supporter le personnel de SIVT dans l'accomplissement de leurs tâches liées à l'organisation et la planification de ce 24e Congrès mondial des STI à Montréal en 2017.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Montréal participe activement aux activités de l'Association québécoise des transports (AQTr) et financièrement par le biais de sa contribution annuelle en tant que membre de l'association. Cet organisme sans but lucratif a été créé à Montréal en 1965 et constitue une tribune neutre de collecte et d'échanges de connaissances, d'information et un lieu de formation dans le domaine du transport au Québec.

L'entente prévoit qu'en considération de la participation financière de la Ville, l'AQTr s'engage à accompagner la Ville dans son rôle d'organisateur local et accompagner le président du Congrès:

1/-

- Préparer les documents d'information (rapports et présentations) pour les réunions des Conseil d'administration des Congrès mondiaux ainsi que les réunions des représentants des Amériques de ce CA;
- Effectuer la coordination avec les directeurs généraux et ITS America et de STI Canada respectivement;
- Effectuer la coordination et le suivi auprès des douze sous-comités du comité organisateur;

- Lorsque nécessaire, représenter le président du comité organisateur aux réunions du CA;

2/- Accompagner le président du sous comité de la Vitrine technologique pour la planification et l'organisation de cet événement . Les activités de support comprennent:

- Contribuer à la préparation des documents d'information et de communication;
- Contribuer à la recherche d'exposants potentiels;
- Participer à la coordination auprès des exposants retenus;
- Assurer la coordination avec les responsables de la logistique du Congrès mondial.

3/- Supporter le personnel de SIVT dans toutes autres activités reliées à l'organisation du congrès.

Pour sa part, la Ville de Montréal s'engage, en considération du respect par l'AQTr de toutes les obligations auxquelles elle souscrit, à lui verser, sur présentation de factures pour chacune des activités autorisées par la Ville, la somme pour laquelle elle s'est engagée, étant entendu que la somme maximale payable par la Ville pour les trois années précédant le congrès (2015, 2016 et 2017) ne peuvent excéder soixante mille dollars (60 000,00\$) pour 2015, quatre-vingt mille dollars (80 000,00\$) pour l'année 2016 et soixante mille dollars (60 000,00\$) pour l'année 2017.

Il est à noter que, selon les exigences du congrès mondial, la ville hôtesse doit s'engager à verser, à titre de commanditaire, 50 000 dollars américains (\$US) à ITS America.

De plus, les dépenses à même les budgets internes pour la promotion du congrès mondial à Montréal en 2017 se chiffrent à 20 000\$ pour l'année 2015, 22 000\$ pour l'année 2016 et 10 000\$ pour l'année 2017.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire propose la conclusion d'une entente de collaboration avec l'AQTr pour les raisons suivantes:

- Ses connaissances et ses contacts, entre autres par l'entremise de la Table d'expertise en STI, constituent des avantages indéniables pour faire de cet événement un succès qui contribuera à la bonne réputation de la Ville de Montréal en terme de systèmes de transport intelligents;
- À notre connaissance l'AQTr est le seul organisme à but non lucratif au Québec spécialisé dans le domaine des transports, y compris les STI et ayant l'expertise et la capacité d'organiser ce type d'évènement. À ce titre, elle est considérée comme fournisseur unique;
- l'AQTR est un forum par excellence en transport au Québec .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale associée au présent dossier s'élève à un montant de 312 000\$ réparti comme suit:

- Entente Ville-AQTr : 200 000\$
- Commandite ITS-America : 50 000\$US (soit l'équivalent de 60 000\$CDN)
- Frais de planification et de promotion à même les budgets internes: 52 000\$

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront de SIVT. Les crédits sont prévus au budget du SIVT

Les dépenses relatives à cet événement sont détaillées ci-dessous.

Projet entente cadre avec l'AQTr (Organisateur local)

Imputation et Provenance - Budget du SIVT

2015	2016	2017	Total
60 000\$	80 000\$	60 000\$	200 000\$

Montant engagé pour ITS America (commandite)

Imputation et Provenance - Budget du SIVT

2015	2016	2017	Total
20 000\$ (US dollar) ou 24 000 \$ (dollar canadien)	20 000\$ (US dollar) ou 24 000\$ (dollar canadien)	10 000\$ (US dollar) ou 12 000\$ (dollar canadien)	50 000\$ (US dollar) ou 60 000\$ (dollar canadien)

Montant engagé pour la planification et la promotion du congrès mondial à Montréal

(Exposition, promotion, participation aux congrès de 2015 et 2016)

Imputation et Provenance - Budget du SIVT

2015	2016	2017	Total
20 000\$	22 000\$	10 000\$	52 000\$

Les crédits pour cette dépense pour l'année 2015 sont prévus au budget de SIVT.
Ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la subvention demandée, le SIVT ne peut accomplir toutes les tâches reliées à la planification et l'organisation de ce congrès mondial

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lors des deux prochains congrès mondiaux STI en 2015 (Bordeaux en Europe) et 2016 (Melbourne en Asie Pacifique), la Ville de Montréal et STI Canada effectueront la promotion de l'événement dans la métropole.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin février 2015 : Approbation de l'entente Ville-AQTr

Mars 2015 : début des prestations de l'AQTr

Octobre 2015 : congrès mondial STI à Bordeaux, France

Octobre 2016 : congrès mondial STI à Melbourne, Australie

Novembre 2017 : congrès mondial STI à Montréal, Canada

Décembre 2017 : fin de l'entente avec AQTr

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugues BESSETTE
Ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-15

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-02-02



Dossier # : 1150648001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver un protocole d'entente de délégation entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire pour le remplacement d'une conduite principale d'aqueduc située dans l'axe de l'avenue Tecumseh entre l'avenue Labrosse et l'autoroute 40.

Il est recommandé:
d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire pour le remplacement, par la Ville de Pointe-Claire, d'une conduite principale d'aqueduc constituée d'un tronçon d'un diamètre de 300 mm d'une longueur approximative de 450 mètres et d'un tronçon d'un diamètre de 250 mm et d'une longueur approximative de 275 mètres, ces tronçons se trouvant dans l'axe de l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et l'autoroute 40, selon les termes et conditions stipulés au protocole.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-03 10:42

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150648001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver un protocole d'entente de délégation entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire pour le remplacement d'une conduite principale d'aqueduc située dans l'axe de l'avenue Tecumseh entre l'avenue Labrosse et l'autoroute 40.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Pointe-Claire a planifié la réfection des infrastructures de drainage et de la chaussée dans l'avenue Tecumseh entre l'avenue Labrosse et l'autoroute 40. À cet effet, elle a transmis une demande au Service de l'eau à l'effet de procéder simultanément au remplacement de la conduite principale d'aqueduc de compétence de l'agglomération, étant donné qu'ils doivent creuser à proximité de cette conduite pour remplacer l'égout pluvial et sanitaire.

Un protocole d'entente doit donc être approuvé afin d'inclure aux travaux de reconstruction de l'avenue Tecumseh, les travaux de remplacement de la conduite principale d'aqueduc qui relève de l'agglomération.

Le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire approuvera le protocole d'entente lors de leur séance du 3 février prochain. Une copie de la résolution sera jointe au dossier décisionnel dès qu'elle sera disponible.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0154 - 19 mai 2011 - Approuver un projet de protocole d'entente de délégation entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire pour le remplacement d'une conduite principale d'aqueduc de 400 mm dans l'avenue Breabrook de Maywood à Alexina et autoriser une dépense de 496 654,54 \$.

CG09 0071 - 2 avril 2009 - Approuver un protocole d'entente de délégation entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire pour le remplacement d'une conduite principale d'aqueduc de 400 mm.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'un protocole d'entente pour déléguer à la Ville de Pointe-Claire la préparation des plans et devis, le lancement des appels d'offres, l'octroi et la gestion des contrats et la surveillance des travaux pour le remplacement de la conduite

principale d'aqueduc. Le protocole prévoit également les modalités de remboursement à la Ville de Pointe-Claire du coût des travaux reliés à la conduite d'aqueduc.

La conduite principale d'aqueduc est constituée d'un tronçon de 300 mm de diamètre entre l'autoroute 40 et le boulevard Brunswick et d'un tronçon de 250 mm de diamètre entre le boulevard Brunswick et l'avenue Labrosse.

La Ville de Pointe-Claire projette de réaliser les travaux en deux phases : la première phase, soit le remplacement sur une longueur approximative de 450 mètres de la conduite de 300 mm de diamètre, devrait débuter au printemps 2015. Les travaux de la deuxième phase, soit le remplacement sur une longueur approximative de 275 mètres de la conduite de 250 mm de diamètre, sont prévus au printemps 2016.

Notons que dans le cadre de ces travaux, les vannes seront aussi remplacées et installées dans des chambres de vannes.

JUSTIFICATION

Dans le cadre des travaux planifiés par la Ville de Pointe-Claire, il s'avère judicieux de remplacer ces conduites d'eau pour les raisons suivantes:

- ces conduites en fonte, datant de 1968, sont fragiles, et depuis 1992, 9 bris ont été recensés;
- le remplacement des autres infrastructures nécessitera des excavations à proximité de la conduite;
- une intervention unique et concertée de remplacement des infrastructures réduit les nuisances aux riverains et usagers et présente des économies pour toutes les parties concernées.

Conformément au protocole d'entente, les contrats subséquents seront accordés aux plus bas soumissionnaires conformes, suite à une vérification et une validation du gestionnaire de contrat désigné par la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Suite à l'ouverture des soumissions par la Ville de Pointe-Claire et à leur analyse tel que prévu à l'entente, des nouveaux dossiers décisionnels (travaux 2015 et travaux 2016) seront soumis pour approbation, relativement à la portion des travaux relevant de l'agglomération et afin d'autoriser le remboursement des coûts à la Ville de Pointe-Claire. Le protocole prévoit le remboursement des coûts de remplacement de la conduite d'aqueduc et des travaux connexes nécessaires au remplacement de la conduite ainsi que le remboursement d'une somme équivalent à 15 % du coût réel, avant taxe, pour tenir compte du coût des services professionnels et des frais d'administration du contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le remplacement de la conduite d'eau est requis pour éviter de nouveau bris sous un pavage refait. Le remplacement simultané des infrastructures présente une économie puisque la conduite d'eau se retrouve dans la même tranchée d'excavation que l'égout sanitaire et que tous les travaux sont réalisés dans une seule intervention.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront prises en charge par la Ville de Pointe-Claire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps 2015: Première phase des travaux
Printemps 2016: Deuxième phase des travaux
Automne 2017 : Fin des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sylvie L GOUPIL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves BERNIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-16

Marie-Josée GIRARD
C/d Ingénierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1154240001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver le projet d'entente sur les conditions d'aménagement et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet résidentiel Val des Bois (phase 3C) dans le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard.

Il est recommandé:

- d'approuver le projet d'entente, entre Gestion Grimar inc et la Ville de Montréal, sur les conditions d'aménagement et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet résidentiel Val des Bois (phase 3C) dans le parc-nature du Bois-de-Liesse.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-30 08:24

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154240001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver le projet d'entente sur les conditions d'aménagement et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet résidentiel Val des Bois (phase 3C) dans le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard.

CONTENU

CONTEXTE

Le promoteur Gestion Grimar inc. désire débiter les travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux pour la réalisation de la troisième et dernière phase de son projet de développement immobilier (Val des Bois - phase 3C). Cette phase de 48 maisons unifamiliales est localisée dans la partie est de l'arrondissement de l'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, dans le prolongement de la rue Bellevue, au sud du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard (voir plan de localisation en pièce jointe). Pour ce projet, le promoteur a mandaté la firme d'ingénierie WSP Canada inc. qui a préparé les plans et devis concernant la planification et la réalisation des infrastructures.

Les travaux liés à la construction des conduites d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire sont assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement nécessitant l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), laquelle est subordonnée à la délivrance par la Ville de Montréal d'un certificat de non-objection, et ce, conformément à l'article 3.22 du formulaire de demande d'autorisation. Comme les eaux pluviales du projet doivent être gérées par le promoteur, celui-ci a approché le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) pour les acheminer vers le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard. Afin d'obtenir l'avis favorable du SGPVMR, à la demande d'avis de non-objection, le promoteur s'est engagé à respecter les conditions demandées par la SGPVMR et d'intégrer ces éléments au devis et cahier de charge d'exécution des travaux (CG13 0486).

Par ailleurs, le promoteur Gestion Grimar inc, a mandaté Construction G-Nesis afin d'exécuter les travaux d'infrastructures municipales (conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire, fossé de drainage et fosse de dissipation d'énergie, déversoir, système de filtration de type «JellyFish», etc.) pour le projet Val des Bois - phase 3C. À cet effet, une entente entre le promoteur et l'arrondissement de l'Île-Bizard – Sainte-Geneviève a été entérinée par le conseil d'arrondissement le 6 octobre 2014. Cette entente décrit les travaux, responsabilités et coûts devant être assumés respectivement par le promoteur et la Ville (CA14 28 0242). Toutefois, comme le fossé de drainage et fosses de dissipation d'énergie reliant l'exutoire de l'émissaire pluvial et le marais se trouveront dans le parc-

nature, il y avait lieu d'encadrer les travaux d'aménagement et d'entretien de ces ouvrages par le biais d'une entente entre le promoteur et le SGPVMR. L'approbation de cette entente, par le conseil d'agglomération, fait l'objet du présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 14 28 0242 - 6 octobre 2014 - Entériner l'entente avec Gestion Grimar inc., relativement à l'exécution de travaux municipaux pour la réalisation du projet «Val des Bois - phase 3C» et autoriser la signature de cette entente.

CG 13 0486 - 19 décembre 2013 - Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2) pour la construction des infrastructures souterraines (égouts et aqueduc) et de surface (fossé, bordures, trottoirs, lampadaires) dans le cadre du projet domiciliaire Val des Bois Phase - 3C à l'Île-Bizard.

DESCRIPTION

Pour la phase 3C de son projet domiciliaire, Gestion Grimar inc. doit réaliser plusieurs ouvrages de gestion des eaux pluviales dont notamment l'aménagement d'un fossé de drainage et de fosses de dissipation d'énergie allant de l'exutoire de l'émissaire pluvial jusqu'à un marais se trouvant dans le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard. À cet effet, Gestion Grimar inc. et le SGPVMR ont reconnu la nécessité d'établir les différents modalités d'exécution des travaux d'aménagement et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales dans le parc-nature.

Le promoteur effectuera à ses frais l'aménagement du fossé de drainage d'environ 113 mètres de long et de 3 mètres de large dans l'emprise d'un ancien chemin forestier du parc-nature. Il devra installer une clôture temporaire au périmètre de la zone des travaux afin de sécuriser le site. L'élagage et l'abattage des arbres nécessaires au passage de la machinerie seront permis dans un corridor ne dépassant pas 1 mètre de chaque côté du fossé de drainage qui sera aménagé. Il devra protéger et remettre en état l'ensemble du terrain affecté par la réalisation des travaux. Des précautions concernant l'abattage des frênes ont aussi été intégrées dans le projet d'entente. Il est prévu que l'exécution des travaux se déroule entre le 1er mars et le 17 avril 2015, et entre le 1er septembre et le 30 novembre 2015, en dehors des périodes de reproduction et de nidification des espèces fauniques.

Gestion Grimar inc. devra maintenir et entretenir à ses frais les ouvrages de gestion des eaux pluviales tant que les travaux de construction des maisons et d'aménagement des terrains (gazonnement) du projet Val des Bois - phase 3C ne sont pas complétés en entier. Une fois toutes les constructions et les aménagements des terrains du projet Val des Bois - phase 3C complétés, le maintien et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales dans le parc-nature seront la responsabilité du SGPVMR tandis que l'entretien et le maintien du système de filtration de type «JellyFish», situé en amont à l'extérieur des limites du parc-nature et visant à garantir la qualité des eaux pluviales, seront assumés par l'arrondissement de l'Île-Bizard – Sainte-Geneviève. Pour le maintien et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales dans le parc-nature, le SGPVMR pourra accéder par le sentier d'accès de 3 mètres de large aménagé sur le terrain de la servitude d'égout pluvial à créer par le promoteur sur les lots 5 376 939 et 5 376 940 qui, une fois le projet résidentiel complété, sera sous la responsabilité de l'arrondissement de l'Île-Bizard – Sainte-Geneviève.

Le SGPVMR a aussi intégré au projet d'entente l'obligation pour le promoteur d'installer une clôture permanente en arrière-cour des propriétés du projet adjacentes au parc-nature, au fur et à mesure de la construction des maisons. Il est aussi précisé qu'il devra également inclure dans tous ses projets de vente de maisons, l'interdiction pour le propriétaire de vider sa piscine dans le parc-nature.

JUSTIFICATION

L'approbation de ce projet d'entente permettra au promoteur Gestion Grimar inc. de débiter les travaux liés aux ouvrages de gestion des eaux pluviales préalables à la réalisation et complétion de la phase 3C de son projet domiciliaire de 48 maisons unifamiliales Val des Bois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'apport des eaux pluviales provenant de la phase 3C du projet de développement résidentiel de Val des Bois, vers le parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard, permettra de préserver les mêmes conditions hydriques qu'avant le développement du projet. Cet apport d'eau sera important pour maintenir un niveau d'eau adéquat dans le marais du parc-nature afin de limiter sa fermeture par le développement excessif de la végétation émergente ou son envahissement par le phragmite ainsi que pour éviter d'autres problématiques telles que la prolifération d'algues. Ces considérations sont importantes pour le maintien de la biodiversité du marais et pour assurer sa pérennité, conformément aux objectifs du plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

L'entente vise notamment à déterminer les modalités d'exécution des travaux d'aménagement (accès au parc-nature, sécurisation, élagage des arbres, remise en état du site, etc.), afin notamment de réduire les impacts sur les milieux naturels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette entente permettant au promoteur d'effectuer les ouvrages de gestion d'eaux pluviales dans le parc-nature, celui-ci ne pourra réaliser la dernière phase de son projet résidentiel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'entente - 26 février 2015
Signature de l'entente - semaine du 2 mars 2015
Début des travaux - semaine du 9 mars 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain (Geneviève LAVALLÉE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DESJARDINS
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-19

Daniel HODDER
Chef de division - Stratégies, programmes et politiques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-01-28



Dossier # : 1154784003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant une subvention à la Ville de Montréal, au montant de 25 M\$ annuellement, pour l'exercice de ses responsabilités à titre de métropole - Autoriser le maire de Montréal et le président du comité exécutif à signer ladite entente

D'approuver le projet de protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant une subvention à la Ville de Montréal, au montant de 25 M\$ annuellement, pour l'exercice de ses responsabilités à titre de métropole.

1. D'autoriser le maire de Montréal et le président du comité exécutif à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.
2. D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 10:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154784003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant une subvention à la Ville de Montréal, au montant de 25 M\$ annuellement, pour l'exercice de ses responsabilités à titre de métropole - Autoriser le maire de Montréal et le président du comité exécutif à signer ladite entente

CONTENU

CONTEXTE

En 2008 le gouvernement du Québec a adopté le Projet de loi n°22 - Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal. L'adoption de ce projet de loi avait mené à la signature d'une entente entre le ministère des Affaires municipales et des Régions et la Ville de Montréal le 12 juin 2008, entente par laquelle le gouvernement du Québec octroyait à la Ville, sans aucune condition, une somme de 25 M\$ annuellement, et ce, afin de contribuer à la livraison de services spécifiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

À la fin de l'année 2014, le gouvernement du Québec a fait parvenir à la Ville de Montréal une nouvelle entente intitulée "Entente concernant une subvention à la Ville de Montréal pour l'exercice de ses responsabilités à titre de métropole".

Cette nouvelle entente à intervenir entre le gouvernement du Québec, via le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que le ministre responsable de la région de Montréal, et la Ville de Montréal, prévoit le versement de la subvention de 25 M\$ prévue à l'entente signée en 2008 pour la période de 2014 à 2016.

Cette entente entrera en vigueur à la date de l'apposition de la dernière signature et prendra fin le 31 mars 2017. Aussi, au plus tard six mois avant l'échéance de cette entente, les parties entreprendront des discussions quant à la possibilité de la reconduire.

JUSTIFICATION

La signature de cette entente par le maire de Montréal, M. Denis Coderre et le président du comité exécutif, M. Pierre Desrochers permettra à la Ville de continuer de recevoir une subvention annuelle du gouvernement du Québec, laquelle sera d'un montant de 25 M\$ pour la période allant de 2014-2015 à 2016-2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 25 M\$ sera intégrée au budget de la Ville centre

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Peggy BACHMAN
Directrice

Le : 2015-01-30



Dossier # : 1140160002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver un engagement de confidentialité et de non-divulgaration de la Ville de Montréal en faveur de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet d'un système léger sur rail (SLR) sur le futur pont Champlain

Il est recommandé :

D'approuver un engagement de confidentialité et de non divulgation de la Ville de Montréal en faveur de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet d'un système léger sur rail (SLR) sur le futur pont Champlain.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-07-29 09:30

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140160002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver un engagement de confidentialité et de non-divulgaration de la Ville de Montréal en faveur de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet d'un système léger sur rail (SLR) sur le futur pont Champlain

CONTENU

CONTEXTE

Le pont Champlain sera remplacé par un nouveau pont comportant des voies réservées au transport en commun pouvant accueillir aussi bien des autobus, qu'un système léger sur rail (SLR) à terme. Afin de concrétiser la réalisation du SLR, le gouvernement du Québec a créé un bureau de projet SLR sous la responsabilité de l'AMT.

Pour mieux canaliser l'information et assurer la collaboration de l'ensemble de la Ville de Montréal aux travaux du bureau de projet SLR, un comité sectoriel Montréal – AMT a été créé à l'automne 2013. Ce comité, sous la responsabilité de la Direction des transports, est composé des représentants de la Direction des transports, de la Direction de l'urbanisme et du développement économique, des arrondissements de Ville-Marie, de Verdun et du Sud-Ouest, ainsi que de l'AMT.

Le comité sectoriel coordonne les intervenants, collige l'information et exprime la position de la Ville par rapport au projet. D'autres comités impliquant la Ville ont été créés tel que le comité des communications, le comité sûreté et sécurité et le comité aviseur des partenaires. Dans ce cadre, de l'information et des données sont échangées entre la Ville et l'AMT.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 140969 - Le 11 juin 2014 - mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de système léger sur rail SLR, pour le corridor A-10/ Centre -Ville.

DESCRIPTION

Étant donné le caractère confidentiel de certaines informations échangées par les comités, l'AMT a soumis pour signature un engagement de confidentialité et de non divulgation à ses partenaires, dont la Ville de Montréal.

Les décisions des différents intervenants seront prises à la lumière des résultats des études, des discussions et de consultations ultérieures, d'où la confidentialité de l'information

échangée entre les multiples partenaires et la nécessité de signer des engagements pour éviter toute divulgation.

Dans le même contexte, l'AMT a déjà signé un engagement de confidentialité et de non divulgation en faveur de la Ville.

JUSTIFICATION

L'engagement de confidentialité et de non divulgation faisant l'objet du présent sommaire, ainsi que celui signé par l'AMT en faveur de la Ville, serviront d'une part à mieux contrôler l'information échangée entre les deux partenaires et à la maintenir confidentielle, et d'autre part, à bonifier la qualité de certaines données qui doivent être retournées après traitement. Ce processus est courant dans ce type de projet de grande envergure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'engagement de confidentialité et de non divulgation permettra de mieux canaliser l'information et ainsi réduire les risques du projet, notamment la spéculation foncière. Sa signature est essentielle à la poursuite de la participation de la Ville aux travaux du bureau de projet SLR.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le service des communications, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme (Stéphane CONANT)

Avis favorable :

Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification (Richard LIEBMANN)

Avis favorable :

Service des communications , Direction (Caroline SPANDONIDE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable :

Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises (Jean CARDIN)

Avis favorable :

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements (Alain DUFORT)

Avis favorable :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachid REKOUANE
INGÉNIEUR

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-23

David THERRIEN
Ingénieur(e) - c/e
C/D par intérim en remplacement de Jean
Bertrand

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel
Par intérim de Claude Carette

Approuvé le : 2014-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Par intérim de Claude Carette

Approuvé le : 2014-07-29



Dossier # : 1156692001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accepter et ratifier l'hypothèque accordée par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville de Montréal, consignée dans un acte publié au registre foncier sous le numéro 21 272 814, grevant une partie du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et accepter et ratifier tous les termes de l'acte d'hypothèque, notamment le report de l'échéance pour la vente de ladite partie de lot à la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

- D'accepter et de ratifier l'hypothèque consignée dans un acte publié au registre foncier sous le numéro 21 272 814, grevant une partie du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, accordée par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville de Montréal afin de garantir certaines obligations, incluant notamment l'obligation de vendre ladite partie de lot à la Ville de Montréal à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires; et

- D'accepter et de ratifier tous les termes dudit acte d'hypothèque, notamment le report de l'échéance pour la vente de la partie de lot à la Ville de Montréal, laquelle vente est reportée à la date qui surviendra la première, entre la date étant 6 mois suivant l'octroi du premier permis de construction relatif au projet du promoteur et la date du 25 janvier 2018.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-03 09:48

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156692001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accepter et ratifier l'hypothèque accordée par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville de Montréal, consignée dans un acte publié au registre foncier sous le numéro 21 272 814, grevant une partie du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et accepter et ratifier tous les termes de l'acte d'hypothèque, notamment le report de l'échéance pour la vente de ladite partie de lot à la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, une entente de développement a été conclue le 25 janvier 2012 entre Consortium Angus inc. et la Ville de Montréal pour la réalisation d'un projet immobilier résidentiel comprenant environ 300 logements, dont un minimum de 45 logements sociaux et communautaires, sur un ancien site industriel (site Solotech), dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. Le 9 mars 2012, Consortium Angus inc. a cédé à Consortium Angus S.E.C. ses droits et obligations à ladite entente. Cette dernière société est ensuite devenue propriétaire du site.

En vertu de l'entente de janvier 2012, le promoteur s'est engagé à vendre, à un prix inférieur à la valeur marchande, un terrain situé sur le site du projet, pour la réalisation d'un minimum de 45 logements sociaux et communautaires. Ce terrain est constitué d'une partie à subdiviser du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (cette partie, ci-après l'« Immeuble »).

Après la signature de l'entente de développement et l'obtention d'une modification réglementaire (PPCMOI), le promoteur a décidé de ne pas donner suite au projet comme prévu. Depuis plusieurs mois, il cherche plutôt à vendre le site à un autre promoteur ou à trouver un promoteur partenaire. Or, comme aucun acheteur ni partenaire n'a encore été trouvé, le promoteur n'a pas décontaminé l'Immeuble, n'a pas loti celui-ci et n'a pas mis en

place d'infrastructures permettant de desservir l'Immeuble. Cette absence d'infrastructures municipales empêche d'ailleurs la mise en valeur de l'Immeuble à court terme.

Selon l'entente de développement, la Ville avait la possibilité d'acquérir l'Immeuble, au plus tard le 25 janvier 2015, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires. Le 18 décembre 2014, le conseil d'agglomération a approuvé l'achat de l'Immeuble par la Ville (CG14 0577).

En réponse aux démarches de la Ville, le promoteur a indiqué qu'il a toujours l'intention de respecter ses engagements et de lui vendre l'Immeuble, mais il souhaite que l'échéance pour la vente soit reportée afin que celle-ci s'inscrive dans le cadre de l'aménagement global du site.

La Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) est favorable au report de l'échéance pour la vente, sous réserve de l'obtention d'une garantie de la part du promoteur qui permette d'assurer la vente de l'Immeuble aux conditions de l'entente de développement et de protéger la Ville en cas de changement de propriétaire du site. À cette fin, le promoteur a accordé, de manière unilatérale, une garantie hypothécaire en faveur de la Ville, dont la Ville est satisfaite. Le présent sommaire décisionnel vise la ratification de cette hypothèque et des termes de cette dernière, incluant notamment le report de l'échéance pour la vente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE05 1708 (2005-08-24) - Adoption de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

CG11 0448 (2011-12-22) - Approuver l'entente de développement pour la réalisation du projet immobilier à vocation résidentielle sur le site de Solotech

CG14 0577 (2014-12-18) - Approuver l'achat par la Ville de Montréal d'un terrain destiné à la construction de logements sociaux et communautaires dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, soit un emplacement situé au quadrant nord-ouest de l'intersection du prolongement projeté de la 2^e Avenue et du prolongement projeté de la rue Gilford, constitué d'une partie à subdiviser du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 440 000 \$

DESCRIPTION

L'acte d'hypothèque à ratifier a été conclu par le promoteur le 22 décembre 2014, de manière unilatérale en faveur de la Ville de Montréal. L'acte a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le même jour, sous le numéro 21 272 814. L'hypothèque grève l'Immeuble, soit la partie du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, devant être vendue à la Ville.

L'Immeuble est hypothéqué pour la somme de 1 485 000 \$. Ce montant correspond à l'écart entre la valeur marchande de l'Immeuble et le prix de vente stipulé à l'entente de développement (440 000 \$).

L'hypothèque garantit l'exécution de certaines obligations par le promoteur, soit de :

- Démolir les bâtiments et autres installations sur l'Immeuble, lotir l'Immeuble et le décontaminer de manière à ce qu'il soit conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et à ses règlements applicables, de même qu'aux critères de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour une utilisation résidentielle.

- Vendre l'Immeuble à la Ville de Montréal ou à un organisme à but non lucratif d'habitation désigné par le Directeur de l'habitation, pour un prix de 440 000 \$ avant taxes, étant entendu que ce prix sera révisé à la baisse si le promoteur choisit de ne pas décontaminer l'Immeuble avant la vente.

L'acte d'hypothèque reporte également l'échéance pour la vente de l'Immeuble. En effet, l'acte stipule que les obligations précitées doivent être exécutées au plus tard à la date qui surviendra la première, entre la date étant 6 mois suivant l'octroi du premier permis de construction relatif au projet du promoteur et la date du 25 janvier 2018.

JUSTIFICATION

La publication d'une hypothèque au registre foncier, en faveur de la Ville, a permis d'assurer la vente éventuelle de l'Immeuble aux conditions de l'entente de développement et de protéger la Ville en cas de changement de propriétaire du site. Puisque l'acte d'hypothèque a été conclu de manière unilatérale par le promoteur, le SMVT recommande d'accepter et de ratifier l'acte d'hypothèque, ainsi que tous les termes de celui-ci, afin de manifester le consentement de la Ville à l'hypothèque et rendre exécutoires les obligations qui y sont consignées en sa faveur.

Le SMVT recommande d'accepter le report de l'échéance pour la vente de l'Immeuble, puisque ce dernier, n'étant ni loti, ni décontaminé, ni desservi en infrastructures municipales, ne peut pas être aménagé à court terme. De cette manière, les frais et responsabilités d'une détention prolongée seront évités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente sera de 440 000 \$, tel que stipulé à l'entente de développement. De ce prix seront déduits les coûts estimés de décontamination des sols, si le promoteur choisit de vendre sans avoir décontaminé.

Selon les termes de l'acte d'hypothèque, l'Immeuble pourra, selon le choix du Directeur de l'habitation (SMVT), être vendu à un organisme à but non lucratif d'habitation désigné par le Directeur de l'habitation ou encore être vendu à la Ville, pour fins de revente éventuelle à un tel organisme. Dans le second cas, l'acquisition se fera à même les liquidités de la Ville et l'Immeuble sera détenu de façon temporaire avant d'être revendu, au même prix que le prix payé par la Ville (incluant les taxes applicables), dès qu'un projet de logements sociaux et communautaires pourra être réalisé. L'opération sera à coût nul pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À valider

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Gisèle BOURDAGES)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise BÉLAND
Conseillère en développement - Habitation

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-26

Bernard CYR
Cadre sur mandat

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2015-01-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

Approuvé le : 2015-02-02



Dossier # : 1144565006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de renouvellement de bail par laquelle la Ville loue du locateur 2945-9195 Québec Inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. St-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 5 ans, soit du 1er juin 2013 au 31 mai 2018. La dépense totale est de 529 786,98 \$, incluant les taxes. Bâtiment 3267.

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de renouvellement de bail par laquelle la Ville loue de 2945-9195 Québec Inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} juin 2013, un espace d'une superficie de 406,73 m² situé au 1498, boulevard St-Jean-Baptiste et utilisé pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 529 786,98 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées dans la convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-12-18 07:22

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144565006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de renouvellement de bail par laquelle la Ville loue du locateur 2945-9195 Québec Inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. St-Jean Baptiste à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 5 ans, soit du 1er juin 2013 au 31 mai 2018. La dépense totale est de 529 786,98 \$, incluant les taxes. Bâtiment 3267.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1^{er} juin 1998, un local d'une superficie de 406,73 m² (4 378 pi²) situé au 1498, boul. St-Jean-Baptiste, dont le bail est échu depuis le 31 mai 2013. Le bail original a été négocié de gré à gré avec le locateur.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) n'a pas été en mesure de conclure une entente de location pour ce local avant la date du renouvellement, car le SPVM avait prévu agrandir ce poste de quartier en 2014. En effet, les premières négociations pour le projet d'agrandissement du PDQ 49 avaient débuté en septembre 2012 et une entente avait été conclue en avril 2014, mais les orientations immobilières au sujet du PDQ 49 ont été revues par le SPVM au même moment. Le SGPI est toujours en attente des nouvelles directives du SPVM à cet effet, c'est pourquoi le SGPI a repris les négociations avec le locateur pour renouveler le bail qui est échu afin de régulariser la situation actuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG10 0142 - 22 avril 2010: Approbation de la première convention de modification de bail pour une durée de 5 ans. Dépense totale 401 681,50 \$ taxes incluses.
Décision 5415 - 15 octobre 1997: Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la convention de renouvellement de bail par laquelle la Ville loue, du locateur 2945-9195 Québec Inc., un espace à bureaux situé au 1498, boul. St-Jean Baptiste, d'une superficie de 406,73 m² (4 378 pi²), pour le poste de quartier 49 incluant 15 espaces de stationnement sans frais. Le terme du renouvellement

couvre une période de cinq ans, soit du 1er juin 2013 au 31 mai 2018.

Afin d'obtenir plus d'informations sur la constitution de l'entreprise 2945-9195 Québec Inc., voir la documentation du registre des entreprises en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le bail actuel est échu depuis le 31 mai 2013 et il est nécessaire de le renouveler jusqu'au 31 mai 2018. Cela permettra au SPVM de poursuivre sa réflexion et de transmettre au SGPI ses nouvelles orientations quant à l'avenir du PDQ 49. En effet, ce renouvellement permettra au SPVM de revoir sa stratégie immobilière pour le PDQ 49 sans se soucier d'une éventuelle expulsion du local actuel. De plus, cette période sera suffisante pour permettre une relocalisation complète, advenant que cette option soit retenue.

Le loyer de base proposé pour un période de 5 ans correspond à ce qui avait été convenu dans la 2e option de renouvellement prévue au bail initial pour une période de cinq ans. Il s'agit d'un loyer de base inférieur au marché commercial, compte tenu que le local occupé est de type commercial et qu'il y a rareté de bureaux disponibles avec stationnements dans ce secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative: 406,73 m ² (4 378 pi ²)	Loyer annuel actuel	Loyer annuel pour 5 ans	Loyer total pour le terme de 5 ans
Loyer de base	10,75 \$/pi ²	12,75 \$/pi ²	
Frais d'exploitation	3,50 \$/pi ²	3,50 \$/pi ²	
Taxes foncières	4,80 \$/pi ²	4,80 \$/pi ²	
Loyer unitaire brut	19,05 \$/pi²	21,05 \$/pi²	
Loyer brut	83 400,90 \$	92 156,90 \$	460 784,50 \$
TPS - 5 %	4 170,05 \$	4 607,85 \$	
TVQ - 9,975 %	8 319,24 \$	9 192,65 \$	
Loyer total	95 890,18 \$	105 957,40 \$	529 786,98 \$
Ristourne de TPS		4 607,85 \$	
Ristourne de TVQ		4 596,33 \$	
Loyer net annuel		96 753,23 \$	

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

Le loyer de base est fixé à 12,75 \$/pi² pour la durée du terme, ce qui correspond à une augmentation de 8 %. Les frais d'exploitation et les taxes foncières seront ajustés annuellement selon les coûts réels.

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations sont assumés par le SPVM à même son enveloppe budgétaire. Les sommes proviennent du budget de fonctionnement.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 529 786,98 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La convention de renouvellement de bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'approbation du renouvellement de bail soit refusée, le locateur a avisé le SGPI qu'il enverra un avis à l'effet que la Ville devra quitter les lieux dans un délai de 30

jours, ce qui est irréalisable pour la Ville. Il est préférable d'éviter cette situation, car le SGPI devra tout de même reprendre les négociations avec le locateur afin de conclure une entente rétroactive pour la période du 1er juin 2013 au 31 janvier 2015 et il devra demander au locateur de prolonger le bail un certain temps afin de permettre à la Ville une relocalisation temporaire d'urgence. À titre d'information, une relocalisation bien orchestrée d'un poste de quartier peut prendre de 2 à 3 ans à réaliser à partir du moment où le SGPI reçoit une commande officielle du SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 29 janvier 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Réginald CINEAS)

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Érik VINCENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-11

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-12-17

Approuvé le : 2014-12-18



Dossier # : 1145323013

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Cavalia inc., pour une période d'une année et 7 mois, à compter du 1er juin 2014, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés sis au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, pour une recette totale de 120 111,69 \$ excluant les taxes. Bâtiment 1100

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Cavalia inc., pour une période d'une année et 7 mois, à compter du 1^{er} juin 2014, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, sis au 9191, boul. Henri- Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés, moyennant une recette totale de 120 111,69 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-06 11:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145323013

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Cavalia inc., pour une période d'une année et 7 mois, à compter du 1er juin 2014, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés sis au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, pour une recette totale de 120 111,69 \$ excluant les taxes. Bâtiment 1100

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la résolution CG13 0325, le conseil d'agglomération a autorisé par voie d'expropriation l'acquisition d'un terrain avec toutes les constructions afin d'y construire un centre de traitement des matières organiques (le « CTMO »). Initialement, les travaux de construction devaient débiter au printemps 2014. Dû à des imprévus, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») doit gérer le bâtiment dans l'intérim. Le début des travaux est prévu pour le printemps 2016.
Le CTMO a mandaté le SGPI afin de présenter un projet de bail, et ceci, jusqu'au 31 décembre 2015, aux fins d'entreposage. Étant donné qu'il y a eu plusieurs pourparlers avec le locataire ceci a occasionné des délais supplémentaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0325 - 29 août 2013 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 163 631 du cadastre du Québec avec toutes constructions qui y sont érigées dont celle portant le numéro 9091-9191, boul. Henri-Bourassa Ouest dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver un bail par lequel la Ville loue à la compagnie Cavalia inc. pour une période d'une année et 7 mois, à compter du 1^{er} juin 2014, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boul. Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement de Ville Saint-Laurent, d'une superficie approximative de 13 300 pi², moyennant une recette totale de 120 111,69 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes

et conditions du projet de bail. Le locataire a la responsabilité de voir lui-même, à l'aménagement et à l'entretien ménager de son espace. Le projet de bail est pourvu d'une option de résiliation suivant un préavis de 60 jours de l'une à l'autre partie.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation de la compagnie Cavalia inc., puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités des autres occupants. De plus, le bâtiment n'est pas requis pour des fins municipales.

Il est important de souligner, étant donné que le SGPI doit gérer l'immeuble, la présence de locataire est bénéfique pour la Ville pour les raisons suivantes:

- Cela permet de réduire la possibilité de squattage et/ou de vandalisme sur la propriété.
- Cela permet d'atténuer les frais d'exploitation de la propriété qui sont actuellement assumés par le CTMO.
- Les baux sont pourvus d'une clause de résiliation de 60 jours suivant un préavis écrit de chacune des parties.
- La propriété a été acquise dans une situation d'expropriation, et cela, ne permet nullement la venue d'un nouveau locataire, vu la date butoir au 31 décembre 2015.

À la lumière de ces informations, il s'avère plus avantageux pour la Ville de conclure une entente de gré à gré avec Cavalia, malgré que le taux de location négocié soit légèrement inférieur au taux de location demandé dans un contexte de libre marché.

Actuellement, la valeur marchande estimée oscille entre 6,42 \$/pi² et 7,17 \$/pi² annuellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La location générera les recettes suivantes :

	Recettes 1^{er} juin au 31 décembre 2014 (7 mois)	Recettes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015	Total
Recette avant taxes	44 251,69 \$	75 860,00 \$	120 111,69 \$
TPS (5 %)	2 212,58 \$	3 793,00 \$	6 005,58 \$
TVQ (9,975 %)	4 414,11 \$	7 567,04 \$	11 981,14 \$
Recette totale incluant les taxes	50,878,38 \$	87 220,04 \$	138 098,42 \$
Taux unitaire annuel (\$ / pi ²)	5,70 \$/ p.c.	5,70 \$/p.c.	

Le taux unitaire est de 5,70 \$/pi², ce qui est légèrement en dessous de la valeur marchande. Les revenus seront imputés tels que décrits à l'intervention - Service des finances, opérations budgétaires et comptables. Le locataire assumera les taxes foncières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus de l'Administration de prolonger le terme de cette location, la Ville subira une perte de revenu et une hausse des dépenses d'exploitation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE janvier 2015
CM janvier 2015
CG janvier 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Alexis CARON-DIONNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-28

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur pour
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-12-19

Approuvé le : 2015-01-06



Dossier # : 1145323014

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Service Distri-Bouffe D.D. inc., pour une période de 13 mois, à des fins de services alimentaires, d'une superficie approximative de 11 m ² , au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 13 mois, débutant le 1er janvier 2015 et se terminant au 31 janvier 2016, pour une recette totale de 29 791,67 \$ excluant les taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la compagnie Service Distri-Bouffe D.D. inc., pour une période de 13 mois, à compter du 1^{er} janvier 2015, un espace à des fins de services alimentaires, d'une superficie approximative de 11 m², au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, moyennant pour une recette totale de 29 791,67 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-26 16:45

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145323014

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la compagnie Service Distri-Bouffe D.D. inc., pour une période de 13 mois, à des fins de services alimentaires, d'une superficie approximative de 11 m ² , au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, pour une période de 13 mois, débutant le 1er janvier 2015 et se terminant au 31 janvier 2016, pour une recette totale de 29 791,67 \$ excluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la résolution CE11 1947, la Ville loue depuis le 1^{er} janvier 2012, un espace d'une superficie approximative de 11 m², pour l'installation de machines distributrices, à des fins de services alimentaires au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal. Le bail est échu depuis le 31 décembre 2014.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (le « SGPVMR ») a mandaté le Service de la planification et de la gestion immobilière (le « SGPI ») afin de négocier un projet de bail avec la compagnie Service Distri-Bouffe D.D. inc.

Cela permettra au SGPVMR de réaliser les différentes étapes en vue du design, de l'aménagement et du choix d'opération d'un café au Chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, et ce, afin de diversifier et d'améliorer l'offre alimentaire actuelle dans ce lieu emblématique du parc du Mont-Royal. Compte tenu de l'achalandage au Chalet d'accueil parc du Mont-Royal, il est important de fournir de façon continue un service alimentaire par machines distributrices aux usagers et visiteurs tant que le projet du café dans le chalet d'accueil ne sera pas opérationnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1947 - 30 novembre 2011 - d'approuver le projet d'entente entre le Service Distri-Bouffe D.D. inc., et la Ville de Montréal relativement à la location d'espaces pour l'installation et l'exploitation de machines distributrices, pour une durée de trois ans, et ce, à compter de janvier 2012, dans les chalets d'accueil du parc du Mont-Royal, du parc Maisonneuve, ainsi que les chalets des parcs-nature de l'Île-de-la-Visitation, de la Pointe-aux-Prairies, du Bois-de-Liesse, du Bois-de-l'Île-Bizard et du Cap Saint-Jacques, conformément aux documents d'appel d'offres public 11-6315.

DESCRIPTION

Le projet de bail consiste à approuver un bail par lequel la Ville loue à la compagnie Service Distri-Bouffe D.D. inc., pour une période de 13 mois, débutant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant au 31 janvier 2016, un emplacement d'une superficie de 11 m², à des fins de services alimentaires, pour une recette totale de 29 791,67 \$, excluant les taxes, et autres conditions prévues au projet de bail.

Le bail est pourvu des clauses suivantes :

- À la fin du terme, le locataire pourra exercer une option de renouvellement du bail pour deux périodes additionnelles de 3 mois chacune;
- Une clause de résiliation de 30 jours suivant un préavis écrit à l'un ou l'autre des parties advenant le défaut du locataire de remplir ses obligations;
- Le locataire aura l'obligation de transmettre mensuellement ses chiffres de vente à la Ville, sans demande préalable du locateur.

JUSTIFICATION

Cette entente a été négociée en collaboration avec le SGPVMR et le SGPI a préparé un projet de bail en regard des paramètres préétablis par la SGPVMR. Les machines distributrices contribuent à offrir, à la clientèle qui fréquente ces installations, des services alimentaires de qualité, une variété de produits frais à un prix abordable. Les produits offerts devront être préalablement approuvés par les représentants de la Ville et permettre aux consommateurs de faire un choix éclairé, c'est-à-dire, des produits ayant une bonne valeur nutritive, selon le Guide alimentaire canadien. L'intervention du SGPVMR justifie davantage la location.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le SGPVMR est responsable de la gestion du bail, incluant la perception du loyer en vertu du présent bail. Voici un résumé des recettes qui seront perçues durant le terme de la location.

	Recettes 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015	Recettes 1 ^{er} janvier au 31 janvier 2016	Recettes totales
Recettes	27 500,00 \$	2 291,67 \$	29 791,67 \$
TPS (5 %)	1 375,00 \$	114,58 \$	1 489,58 \$
TVQ (9,975 %)	2 743,13 \$	228,60 \$	2 971,73 \$
Total incluant taxes	31 618,13 \$	2 634,85 \$	34 252,98 \$

Après analyse des ventes antérieures et de concertation avec le SGPVMR, il était plus avantageux pour la Ville de s'entendre avec le fournisseur afin d'établir une recette fixe pour les raisons suivantes :

- Cela permet de garantir un revenu stable et facilite grandement la perception et la gestion du bail.
- Étant donné que le fournisseur assume entièrement le risque, donc on peut présumer qu'il prendra toutes les mesures nécessaires afin de stimuler les ventes.
- Le loyer négocié est payable d'avance le premier jour du mois.

- Le loyer annuel a été établi se basant sur les chiffres de vente historiques ainsi que l'achalandage.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les utilisateurs sont encouragés à recycler certaines composantes telles que carton, plastique, etc. Le locataire s'engage à offrir une majorité de produits sans agent de conservation. Les machines distributrices ne pourront pas offrir de bouteilles d'eau plate. L'opérateur s'engage à rapporter tous les déchets recyclables occasionnés lors des livraisons de produits.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette approbation est requise afin de maintenir l'offre de services alimentaires pour répondre aux besoins de la clientèle qui fréquente le chalet du parc du Mont-Royal. Cela permettra au SGPVMR de planifier les appels de proposition en vue du design, de l'aménagement et de l'exploitation du nouveau café du chalet d'accueil du parc du Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE février 2015
CM février 2015
CG février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Marie-Claude MASSICOTTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Martine D'ASTOUS
Conseillère en immobilier

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur pour,
Directeur par intérim
Jacques A. Ulysse
Service de la gestion et de la planification
immobilière
Tél. : 514 872-5844

Approuvé le : 2015-01-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-01-26



Dossier # : 1150681001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Planification stratégique , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Ajuster la contribution financière 2015 au Conseil des arts de Montréal d'une somme supplémentaire de 40 000 \$ afin de refléter les résultats des dernières orientations de la Ville avec cet organisme - Autoriser à cette fin un virement budgétaire provenant des dépenses imprévues d'administration - volet agglomération

Il est recommandé :

- d'ajuster la contribution financière 2015 au Conseil des arts de Montréal d'une somme supplémentaire de 40 000 \$ afin de refléter les résultats des dernières orientations de la Ville avec cet organisme;
- d'autoriser à cette fin un virement budgétaire provenant des dépenses imprévues d'administration - volet agglomération;
- d'effectuer un versement de la somme de 40 000 \$ au Conseil des arts de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 10:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150681001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Planification stratégique , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Ajuster la contribution financière 2015 au Conseil des arts de Montréal d'une somme supplémentaire de 40 000 \$ afin de refléter les résultats des dernières orientations de la Ville avec cet organisme - Autoriser à cette fin un virement budgétaire provenant des dépenses imprévues d'administration - volet agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) a pour mission de repérer, accompagner, soutenir et reconnaître l'excellence et l'innovation dans la création, la production et la diffusion artistiques professionnelles, dans une perspective de développement continu du milieu. Pour ce faire, le CAM mise sur son expertise, son dynamisme, son esprit d'innovation et sa capacité à rassembler, ainsi que sur des échanges soutenus avec le milieu artistique et les partenaires municipaux et économiques, contribuant ainsi à faire de Montréal une métropole artistique de premier plan sur la scène nationale et internationale.

Le CAM dépense plus de 86,1 % de son budget en subventions et soutien financier.

Par exemple, en 2014, sur un budget global de 13 551 000 \$, le CAM prévoyait distribuer 69,3 % de ce budget, soit plus de 9 392 000 \$, sous forme de subventions aux organismes et 15,8 % (2 145 000 \$) au financement d'autres types de programmes tels que les programmes de tournées et de résidences. Le solde du budget serait utilisé à l'administration de l'organisme (13,9 %) et pour la Maison du Conseil des arts (1 %).

En 2014, le budget du CAM était financé à 95,6 % par la Ville de Montréal, soit une contribution financière de 12 950 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N. a.

DESCRIPTION

Au cours du mois de novembre 2014, les dernières discussions et négociations concernant les orientations budgétaires avec le CAM ont résulté à une décision de hausser de 500 000 \$ la contribution au CAM pour le budget 2015 au lieu du montant de 460 000 \$ initialement

anticipé au cours du processus budgétaire : la contribution pour 2015 devant donc s'établir à 13 450 000 \$ au lieu du montant de 13 410 000 \$ qui est indiqué et adopté dans le budget 2015.

Le budget 2015 étant « fermé » à la date de cette nouvelle information, il a été suggéré qu'un dossier soit produit en début de 2015 afin d'accorder au CAM les crédits manquants de 40 000 \$ en les finançant à même les sommes budgétisées pour les dépenses imprévues et de contingences.

JUSTIFICATION

Le soutien financier de la Ville de Montréal au Conseil des arts de Montréal permet à ce dernier de rencontrer sa mission et ses objectifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Provenance : 1001-0010000-200092-01819-66501 Dépenses contingentes et imprévues d'administration - volet agglomération

Imputation : 1001-0010000-202016-07289-61130 Contribution au CAM

Le Conseil des arts de Montréal est d'une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N. a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien offert par le Conseil des arts permet une consolidation des efforts montréalais au niveau de la culture, contribuant ainsi à faire de Montréal une métropole artistique de premier plan sur la scène nationale et internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N. a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lorsque le comité exécutif aura entériné le présent dossier, un versement de la somme de 40 000 \$ sera effectué au CAM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la culture , Direction (Paul LANGLOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LACHAPELLE
Conseiller en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-23

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire et
fiscale

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice par intérim, Budget et planification
financière et fiscale

Approuvé le : 2015-02-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2015-02-02



Dossier # : 1156218001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à l'organisme MURAL, soit 50 000 \$ en 2015, 50 000 \$ en 2016 et 50 000 \$ en 2017/Approuver le projet d'entente à cet effet.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier de 150 000\$ à l'organisme MURAL, soit 50 000\$ en 2015, 50 000\$ en 2016 et 50 000\$ en 2017, dans le cadre d'une entente de partenariat.
- d'autoriser un virement budgétaire de 50 000\$ en 2015 et autoriser un ajustement de 50 000\$ de la base budgétaire pour les années subséquentes.
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-30 08:19

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156218001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à l'organisme MURAL, soit 50 000 \$ en 2015, 50 000 \$ en 2016 et 50 000 \$ en 2017/Approuver le projet d'entente à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le boulevard Saint-Laurent est la grande artère historique de Montréal. Son existence remonte au XVII^e siècle. Le boulevard a été au cœur du développement de Montréal depuis cette époque jusqu'à aujourd'hui. Il est reconnu comme un lieu historique national du Canada depuis 1996.

La Ville de Montréal attache une grande importance au développement et à la mise en valeur de cette artère mythique. Il y a quelques années, la Ville a procédé à des travaux majeurs visant la mise à niveau des infrastructures du boulevard Saint-Laurent.

Fondée en 2000, la Société de développement du boulevard Saint-Laurent (SDBSL) a, par la suite, mis en œuvre une stratégie pour favoriser la relance du boulevard sur le tronçon dont elle est responsable, soit de la rue Sherbrooke, au sud, jusqu'à l'avenue du Mont-Royal, au nord. Compte tenu de l'histoire de cette artère et de sa composition actuelle, la stratégie de la SDBSL s'appuie fortement sur les arts et la culture.

Une des mesures faisant partie de cette stratégie est l'appui au développement d'une manifestation culturelle appelée MURAL, qui se déroule en même temps que la vente trottoir de juin.

Le festival MURAL se définit comme « un festival artistique gratuit basé à Montréal qui vise à célébrer la créativité et démocratiser l'art urbain. (...) MURAL a pour vocation de réunir l'ensemble des activités artistiques qui sont en lien avec l'art urbain : peinture et graffiti, sculptures et installations, danse, musique, cinéma, performances...» (*source : site web de MURAL*). Au terme de sa première édition, en 2013, MURAL a reçu le Grand Prix du Tourisme de Montréal.

MURAL est un OBNL créé avec l'appui financier de la SDBSL. L'organisme fait produire l'événement de juin par la firme LNDMRK, « agence de marketing qui met de l'avant l'art visuel pour offrir à ses clients un positionnement stratégique d'envergure en proposant des projets ciblés et des solutions d'affaires créatives » (*source : site web de LNDMRK*).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Pour ce qui est des deux premières éditions, en 2013 et 2014, l'événement a été largement financé par le *Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal*. L'organisme travaille à diversifier ses sources de revenu. Dans cet esprit, la Ville souhaite verser une somme totale de 150 000 \$ à l'organisme, à raison de 50 000 \$ par année en 2015, 2016 et 2017.

Le Festival MURAL assume la conception, la gestion et la production des activités artistiques, soit la création, en direct devant public, de 20 fresques murales d'envergure par des artistes locaux et internationaux, ainsi que les activités de promotion, de communication et de relations publiques du festival, à savoir la production de contenu imprimé, web et vidéo, l'accueil et la gestion des médias locaux, nationaux et internationaux.

JUSTIFICATION

A cause de l'importance qu'elle attache à la mise en valeur de cette artère mythique, la Ville désire s'associer à la démarche de revitalisation du boulevard Saint-Laurent entreprise par la SDBSL, démarche qui favorisera le développement économique montréalais. Dans cet esprit, un partenariat de trois ans avec l'organisme MURAL permettrait à celui-ci de consolider l'événement, qui en sera cette année à sa troisième édition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cet aspect est traité dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en valeur du territoire montréalais fait partie intégrante des objectifs de développement durable. La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme un des quatre piliers du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contribution de la Ville à la mise en valeur du boulevard Saint-Laurent et, par voie de conséquence, au développement économique de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera entreprise par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 juin 2015: Lancement de l'événement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard ADAM
Chef de division - Quartiers culturels

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-20

Richard ADAM
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-01-29



Dossier # : 1143501002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à l'Université de Montréal pour la réalisation d'interventions archéologiques, la recherche et la formation d'étudiants sur le site de l'ancienne ferme Beaubien (1698-1854) située dans le Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à l'Université de Montréal, pour la réalisation d'interventions archéologiques, la recherche et la formation d'étudiants sur le site de l'ancienne ferme Beaubien (1698-1854) dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 12:55

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1143501002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à l'Université de Montréal pour la réalisation d'interventions archéologiques, la recherche et la formation d'étudiants sur le site de l'ancienne ferme Beaubien (1698-1854) située dans le Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet consiste en la réalisation d'un programme de recherches archéologiques d'une durée de deux ans à l'emplacement de l'ancienne ferme Beaubien, sise sur la propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges situé dans le Site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Le projet comporte deux volets principaux et complémentaires :

1. Le premier volet est d'ordre scientifique et concerne l'investigation par l'entremise d'un programme de fouilles à grande échelle du site de la ferme Beaubien dont l'occupation s'échelonne de 1698 à 1854. Lieu d'habitat et d'exploitation agricole durant près de 150 ans, il est possible que le site ait abrité par la suite, au 19^e siècle, les installations d'une tannerie artisanale localisée en bordure de l'ancien ruisseau Raimbeault dont le cours croisait la propriété. De plus, la présence d'occupations amérindiennes de la période préhistorique est fortement pressentie compte tenu de la découverte de sites amérindiens à proximité;
2. Le second volet est d'ordre académique et pédagogique. Le projet se déroule dans un cadre universitaire et vise la formation et l'initiation des étudiants (n^{bre}=10) aux techniques de fouilles et de recherches archéologiques par l'entremise de stages sur le terrain et de travaux d'analyses des données de fouilles et des assemblages de vestiges mobiliers en laboratoire. L'expérience et les ressources de l'École de fouilles en archéologie historique de l'Université de Montréal qui existe depuis 2002 (avec Pointe-à-Callière et qui prend fin en 2014) seront mises à profit pour la réalisation de ce projet. Une équipe formée d'un professeur agrégé, d'un archéologue et de trois assistants archéologues (étudiants de deuxième cycle) permettront à une dizaine d'étudiants de premier et second cycles de recevoir cette formation.

NOTE : Le *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* rédigé en 2009 par la Ville de Montréal recommande, comme première mesure, "la réalisation d'une étude de potentiel archéologique, préhistorique et historique de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal" (2009:30) (Site patrimonial déclaré). Cette étude, réalisée par l'Université de Montréal (2014, sous presse), met en lumière le fort potentiel archéologique du site de la ferme Beaubien. Le *Plan de protection* recommande que, suite à l'étude de potentiel, s'amorce "un programme d'inventaire archéologique de ce territoire en fonction des priorités scientifiques" (2009:30) établies par cette dernière. Le projet de fouilles sur le site de la ferme Beaubien s'inscrit parfaitement dans les mesures établies par la Ville.

Une contribution financière de 90 000 \$ à l'Université de Montréal est prévue dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour soutenir la réalisation de ce projet pour les années 2015 et 2016. Les travaux se répartissent comme suit:

2015 :

- Réalisation de l'inventaire archéologique par sondages (1 semaine) et planification de l'école de fouilles;
- Réalisation de l'École de fouilles archéologiques en aires ouvertes (5 semaines);
- Analyse des données et rédaction du rapport archéologique pour l'inventaire et les fouilles;

2016

- Analyse des données et rédaction du rapport archéologique pour l'inventaire et les fouilles (suite et fin).

Les principaux objectifs du projet sont de :

- maintenir le partenariat entre l'Université de Montréal, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);
- établir un partenariat avec l'Université de Montréal, la Ville et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges (le site est situé sur la propriété du cimetière);
- réaliser un programme de recherches archéologiques avec l'Université de Montréal incluant un inventaire et une fouille archéologique au terrain, la rédaction de rapports de recherches, la formation d'étudiants, etc.;
- développer une école de fouilles sur le site de la ferme Beaubien avec l'Université de Montréal (volet scientifique, et volet académique et pédagogique).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le projet de la ferme Beaubien est prévu sur deux années consécutives (2015 et 2016) et comporte deux volets principaux et complémentaires (scientifique et, académique et pédagogique) dans lesquels sont incluses plusieurs étapes.

2015 : Inventaire archéologique

- un relevé par géoradar sur l'ensemble du site permettra de préciser l'emplacement des vestiges structuraux de la maison, de la grange et des dépendances que l'on perçoit sur les cartes anciennes et d'apporter certaines précisions sur la topographie d'origine du terrain (dépressions, présence de l'ancien ruisseau Raimbeault, canalisation, etc.);

- la réalisation de sondages archéologiques permettra de diagnostiquer la présence, l'intégrité et l'ampleur des ressources archéologiques en place et de caractériser les différentes occupations du site (amérindiennes, présence d'activités agricoles et de tanneries, autres);
- la planification de l'implantation de l'École de fouilles en lien avec les ressources archéologiques mises au jour.

2015 : École de fouilles archéologiques

- Une fois les ressources archéologiques diagnostiquées durant la phase d'inventaire, la phase de fouilles peut prendre place. Le site accueillera une école de fouilles avec l'implantation d'aires d'interventions archéologiques à grande échelle qui permettront à l'équipe d'archéologues et d'apprentis archéologues de fouiller les vestiges et les couches associées et de documenter le site en lien avec :
 - l'occupation amérindienne;
 - l'occupation agricole avec la présence de la maison, de la grange et des dépendances associées principalement à la ferme Beaubien;
 - l'occupation industrielle (artisanale) avec la possible présence d'une tannerie au 19^e siècle;
 - la présence du ruisseau Raimbeault;
 - la topographie d'origine.

2015 et 2016 : Analyse des données et rédaction du rapport archéologique :

- Une fois les phases d'inventaire et de fouilles au terrain terminées, le travail d'analyse des données et de rédaction du rapport archéologique peut commencer. Cette étape est importante pour la bonne compréhension des occupations du site et la formation des étudiants. De plus, le MCCQ exige la rédaction d'un tel rapport dans l'octroi d'un Permis de recherches archéologiques que doit demander l'archéologue en chef avant d'aller au terrain.

Conservation *in situ* et mise en valeur

En plus des volets recherche et formation, le projet comprend un volet conservation *in situ* et mise en valeur des ressources archéologiques qui prévoit :

- la conservation *in situ* de l'ensemble des vestiges architecturaux mis au jour;
- la diffusion des résultats des recherches archéologiques par l'entremise de présentations dans des colloques, articles, travaux pratiques d'étudiants, mémoire de maîtrise, etc.;
- des recommandations auprès des responsables du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, du MCCQ et de la Ville pour la mise en valeur des ressources archéologiques (ex. marquage au sol du périmètre des bâtiments et du ruisseau Raimbeault).

JUSTIFICATION

Le *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* rédigé en 2009 par la Ville de Montréal recommande, comme première mesure, "la réalisation d'une étude de potentiel archéologique, préhistorique et historique de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal" (2009: 30) (Site patrimonial déclaré). Cette étude réalisée par l'Université de Montréal (2014, sous presse) met en lumière le fort potentiel archéologique du site de la ferme Beaubien. Le *Plan de protection* recommande que, suite à cette étude, s'amorce "un programme d'inventaire archéologique de ce territoire en fonction des priorités scientifiques" (2009: 30) établies par cette dernière. Le projet de fouilles sur le site de la

ferme Beaubien s'inscrit parfaitement dans les mesures établies par la Ville. Il s'agit d'un site caractérisé comme ayant une très forte probabilité de découvertes archéologiques dû à la présence d'une occupation du site allant des plus anciennes traces amérindiennes présumées sur l'île de Montréal aux établissements agricoles du 17^e au 20^e siècle. Il importe donc :

- de documenter ces occupations (préhistorique et historique) au moyen de fouilles archéologiques;
- d'assurer la pérennité des vestiges archéologiques qui y seront retrouvés;
- d'accroître nos connaissances sur les différentes phases d'occupation du site;
- de permettre la mise en valeur éventuelle des vestiges archéologiques par un système efficace d'éclairage, de circulation et de diffusion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de l'Entente 2012-2015 intervenue entre le MCCQ et la Ville de Montréal;

- Le comité de gestion de l'Entente sur le développement culturel a entériné le projet;
- Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel qui est une compétence d'agglomération;
- L'enveloppe budgétaire est de 90 000 \$;
- Recommandations de crédits : **12-1.2.2-136**;
- Le soutien financier de 90 000 \$ attribué à l'Université de Montréal représente 57,9 % du budget total du projet (155 412 \$). L'Université de Montréal soutient le projet à 42,1 %
- Le soutien financier à l'Université de Montréal sera remis en six versements comme stipulé dans la convention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a reconnu la culture comme 4^e pilier du développement durable. La protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique sont des composantes importantes de la culture et de l'identité culturelle qui permettent notamment l'acquisition de connaissances, du savoir et de l'histoire. Ce projet d'école de fouilles permet aussi le transfert d'expertise, l'éducation et la formation des futurs archéologues. Les résultats de ces fouilles permettent également une prise de conscience de la diversité culturelle de notre territoire et les différents épisodes de son passé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par ce projet, la Ville et le MCCQ s'assurent de la protection intégrale du site archéologique de l'ancienne ferme Beaubien et de son association avec le cimetière Notre-Dame-des-Neiges de telle sorte qu'il devient possible d'y réaliser des fouilles archéologiques et, si possible par la suite, de proposer des gestes de mise en valeur des divers éléments de la ferme (maison, grange, ruisseau, etc.).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision comme convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif pour approbation du projet 11 février 2015

- Conseil municipal 23 février 2015
- Conseil d'agglomération 26 février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Avis favorable :

Service des communications , Direction (Honorine YOUMBISSI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François BÉLANGER
archéologue

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-19

Elizabeth BONNER
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2015-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

Approuvé le : 2015-02-02



Dossier # : 1155877001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le tenue du défilé de la Saint-Patrick, le 22 mars 2015. Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé incluant les zones de montage et de démontage et le square Phillips / Autoriser le marquage temporaire de la chaussée / Approuver à cet effet le protocole d'entente de soutien financier de 25 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ avec l'organisme United Irish Societies of Montreal Inc.

Le Service de la culture recommande **au comité exécutif** :

1. d'autoriser à la demande de l'organisme « *United Irish Societies of Montreal inc .* » la tenue de l'événement « Défilé de la Saint-Patrick » le 22 mars 2015 ;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue du « Défilé de la Saint-Patrick » le 22 mars 2015 :
 - zone de montage : l'avenue McGill College entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Ouest de 7 h à 17 h ; boulevard René-Lévesque Ouest, côté nord, entre les rues Peel et du Fort de 8 h 30 à 14 h ; rue du Fort entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest de 8 h 30 à 14 h et la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue Atwater et la rue du Fort de 8 h 30 à 14 h ;
 - parcours du défilé : rue Saint-Catherine Ouest entre la rue du Fort et la rue du Square-Phillips de 11 h à 17 h 00 ;
 - zone de démontage : rue du Square-Phillips entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest; rue Union entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest; rue Cathcart entre la rue University et la rue du Square-Phillips; rue Aylmer entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard De Maisonneuve; rue Mayor entre la rue City Councillors et la rue Aylmer, de 12 h à 17 h ;

3. d'autoriser l'installation d'estrades d'honneur au coin sud/est et nord/est de l'avenue McGill College et de la rue Sainte-Catherine Ouest ;
4. d'autoriser le traçage temporaire d'une ligne verte sur la surface de la chaussée de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue du Fort et la rue du Square Philips pour cette occasion ;

au conseil municipal :

1. d'approuver le projet de protocole d'entente avec « *United Irish Societies of Montreal* », accordant un soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 \$ pour la tenue du « Défilé de la Saint-Patrick » le 22 mars 2015 et un soutien financier de 25 000 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-30 16:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1155877001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le tenue du défilé de la Saint-Patrick, le 22 mars 2015. Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé incluant les zones de montage et de démontage et le square Phillips / Autoriser le marquage temporaire de la chaussée / Approuver à cet effet le protocole d'entente de soutien financier de 25 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ avec l'organisme United Irish Societies of Montreal Inc.

CONTENU

CONTEXTE

Les organisateurs de *United Irish Societies of Montreal inc.* , organisme légalement constitué en vertu de la Loi sur les corporations québécoises- partie III, présenteront la 192e édition du « Défilé de la Saint-Patrick » le 22 mars 2015, entre 11 h et 17 h, sur la rue Sainte-Catherine Ouest. La Ville soutien l'organisme par un soutien technique et par un soutien financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0184- 12 février 2014- autoriser la tenue de l'événement; autoriser l'occupation du domaine public; autoriser l'installation d'estrades d'honneur; édicter une ordonnance permettant le traçage sur la chaussée pour l'édition 2014; d'approuver un projet de protocole de soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 entre la Ville et *United Irish Societies of Montreal* et un soutien financier de 25 000 \$ pour la tenue de l'édition 2014 du défilé de la Saint-Patrick qui aura lieu le 16 mars 2014

CE13 0155- 13 février 2013- autoriser la tenue de l'événement; autoriser l'occupation du domaine public; autoriser l'installation d'estrades d'honneur; édicter une ordonnance permettant le traçage sur la chaussée pour l'édition 2013; d'approuver un projet de protocole de soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 entre la Ville et *United Irish Societies of Montreal* et un soutien financier de 25 000 \$ pour la tenue de l'édition 2013 du défilé de la Saint-Patrick qui aura lieu le 17 mars 2013

DESCRIPTION

Tenu depuis 1834, le Défilé de la Saint-Patrick est l'un des plus importants en Amérique du Nord. Afin de réaliser un événement d'une telle ampleur sur le domaine public, la Ville accorde depuis de nombreuses années un soutien financier, technique et logistique. Ce soutien se traduit entre autres par la coordination générale de l'événement auprès des intervenants municipaux, péri-municipaux et para-publics afin de s'assurer, d'une part, de l'utilisation adéquate des sites, de la mise en place des infrastructures de l'événement sur le domaine public (fermeture de rues, prêts de mobilier urbain et d'équipement) et, d'autre

part, de la sécurité publique.

L'engagement de l'organisme est assujéti aux exigences précisées dans le protocole d'entente.

En 2015, le Défilé de la Saint-Patrick présentera 110 groupes, 15 fanfares, 36 chars allégoriques et 2 500 figurants.

Pour les préparatifs, une zone de montage est nécessaire sur :

- l'avenue McGill College entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Ouest de 7 h à 17 h ;
- le boulevard René-Lévesque Ouest, côté nord, entre les rues Peel et du Fort de 8 h 30 à 14 h ;
- la rue du Fort entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest de 8 h 30 à 14 h
- la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues Lambert-Closse et du Fort de 8 h 30 à 14 h.
- les estrades d'honneur seront érigées sur l'esplanade de l'avenue McGill College du côté nord-est et sud-est de 7h à 11h

Le parcours du défilé demeure inchangé depuis des années. Il se réalisera à nouveau sur:

- la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue du Fort et la rue du Square-Phillips de 11 h à 16 h 30.

Le démontage s'effectuera sur:

- la rue du Square-Phillips entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest de 12h et 17h
- la rue Union entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard René-Lévesque Ouest de 12h à 17h
- la rue Cathcart entre la rue University et la rue du Square-Phillips de 12h à 17h
- la rue Aylmer entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard De Maisonneuve 12h à 17h
- la rue Mayor entre les rues City Councillors et Aylmer de 12 h à 17 h.
- les estrades d'honneur seront démontées sur l'esplanade de l'avenue McGill College du côté nord-est et sud-est de 16h à 17h30.

Les demandes d'ordonnances concernant l'amplification sonore seront présentées au conseil d'arrondissement de Ville-Marie au mois de février 2015.

JUSTIFICATION

La communauté d'origine irlandaise est très importante dans le paysage montréalais. C'est pourquoi, le Défilé de la Saint-Patrick est un rendez-vous annuel avec un taux de participation considérable. Les recommandations contenues dans ce dossier décisionnel font état d'un consensus général des divers services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique.

Une réunion de coordination avec tous les intervenants a eu lieu à la mi-février 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la culture et du patrimoine dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 25 000 \$ accordé à l'organisme *United*

Irish Societies of Montreal inc . Cette somme représente 22% du budget total de l'organisme pour réaliser l'événement. Le coût relié au soutien technique et logistique est estimé à 150 000 \$, incluant les coûts du SPVM; cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués. Conséquemment, un protocole pour le soutien technique et financier est soumis et doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Le budget 2015 est de 99 250\$. La contribution financière de la Ville représente 25% du budget total de l'organisme.

Voici un tableau illustrant les octrois au cours des trois dernières années :

	2012	2013	2014
Revenus total	113 000 \$	108 500 \$	102 500 \$
Octroi Ville	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
% de l'octroi	20%	23%	24%

LE PRÉSENT DOSSIER EST CONFORME AU BUDGET SELON LA DÉFINITION APPARAISSANT AU COURRIER BUDGÉTAIRE NUMÉRO 22.

Fournisseur	Numéro	Montant	DA
<i>United Irish Societies of Montreal inc</i> .	120663	25 000 \$	357080

À la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi 22 intitulé «Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal» (L.Q. 2008, c.19) la compétence pour cet événement est désormais ville centrale.

Information budgétaire et comptable : Imputation	Nom de l'organisme	Montant accordé
AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Bureau des festivals - Contribution et soutien - Ville / Autres activités culturelles / Contribution à d'autres organismes / Autres organismes 2101.0010000.101213.07289.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000	United Irish Societies of Montreal Inc.	25 000, 00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ce défilé accessible gratuitement est une grande fête célébrant l'héritage culturel irlandais de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Défilé de la Saint-Patrick représente l'événement majeur de la communauté d'origine irlandaise et génère des retombées culturelles et socio-économiques importantes. De plus, ce défilé est une autre démonstration du rayonnement de Montréal comme métropole culturelle.

Il est bien entendu qu'il y a des impacts majeurs durant les fermetures de rues. Toutefois, le choix du parcours, a été fait en concertation avec différents intervenants tels que: le Service de police de la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie, le Service de sécurité incendie de Montréal, Urgence santé et le ministère des Transports du Québec. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus

au plan de communication du promoteur.

Une attention particulière est également apportée à la sécurité du défilé. En effet, les fardiers devront être conformes aux critères de sécurité, et seront encadrés par quatre responsables de la sécurité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Envoi d'un communiqué de presse lors de l'approbation au comité exécutif.
Insertion d'un communiqué dans les pochettes de presse pour le lancement officiel.
Lancement officiel: conférence de presse prévue en mars 2015.

L'organisme annoncera l'événement dans les journaux de quartiers et les grands quotidiens. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Le promoteur distribuera une lettre aux résidents et commerçants concernés par le parcours.

L'organisme indépendant et sans but lucratif, Éduc'alcool, poursuit cette année une campagne de sensibilisation en vu du défilé de la Saint-Patrick. Des dépliants seront distribués dans les Société des alcools, les cégeps, les universités, sur les réseaux sociaux et les débits de boissons de la grande région métropolitaine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Déroptions à la réglementation : Conseil d'arrondissement Ville-Marie février 2015
Réalisation de l'événement: dimanche 22 mars 2015
Rencontre de rétroaction: avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Daniel GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Guillaume Tétreault, urgences santé

RESPONSABLE DU DOSSIER

Elsa ST-DENIS
Agente de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-22

Alexandra COURT
C/d soutien aux evenements

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et
événements

Approuvé le : 2015-01-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1151158001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation no 3 des travaux sur les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-municipalités - Conduites (PIQM - Conduites) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Il est recommandé de:

1. approuver la programmation no 3 des travaux sur les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites);
2. spécifier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Ville de Montréal s'engage à assumer sa part des coûts admissibles des projets visés par ce programme et des coûts d'exploitation continue des projets réalisés avec l'aide financière obtenue du PIQM-Conduites;
3. autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation no 3 au MAMOT.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-03 09:54

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151158001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver la programmation no 3 des travaux sur les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-municipalités - Conduites (PIQM - Conduites) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau, tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonnnera sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions. Dans le cas présent, c'est le gouvernement du Québec qui a mis en place en 2013 le programme PIQM-Conduites, programme d'aide financière aux travaux sur les conduites d'aqueduc et d'égout des municipalités québécoises.

Le programme PIQM-Conduites prédétermine des montants maximums d'aide financière au mètre linéaire des conduites que les villes désirent reconstruire ou réhabiliter.

La programmation constituée pour la présente demande consiste en des travaux de reconstruction. Même si l'aide financière allouée pour de la reconstruction ne représente qu'une fraction d'environ 35 à 40% de nos coûts, le Service de l'eau considère qu'il est avantageux de soumettre cette programmation car elle est constituée de projets qui n'auraient pu être inscrits au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ) car le maximum d'aide financière allouée à la TECQ sera atteint avec nos autres projets de reconstruction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1251 - 16 décembre 2014 - Approuver la programmation no 2 des travaux sur les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

CM14 0802 - 18 août 2014 - Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 27 873 400 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 (PIQM 1.5) / Modifier la résolution CM14 0412 du 29 avril 2014 afin de préciser dans la demande de subvention associée au présent projet de protocole que la Ville assumera les coûts d'exploitation des installations financées par le PIQM 1.5

CE14 1224 - 6 août 2014 - Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 27 873 400 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 (PIQM 1.5) / Modifier la résolution CM14 0412 du 29 avril 2014 afin de préciser dans la demande de subvention associée au présent projet de protocole que la Ville assumera les coûts d'exploitation des installations financées par le PIQM 1.5

CM14 0412 - 29 avril 2014 - Approuver la programmation no 1 des travaux sur les réseaux secondaires d'égout de la Ville admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

CE14 0573 - 16 avril 2014 - Approuver la programmation no 1 des travaux sur les réseaux secondaires d'égout de la Ville admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

DESCRIPTION

La programmation soumise dans ce dossier, en pièce jointe, consiste en 27 tronçons d'aqueduc et d'égout unitaire et pluvial qui seront reconstruits sur une longueur totale de 3,8 km. Les projets sont répartis dans cinq arrondissements.

Conformément au programme PIQM-Conduites, toutes les conduites visées par cette demande sont classées comme prioritaires au Plan d'intervention soumis par la Ville au MAMOT.

Les contrats concernant ces travaux devraient être octroyés lors des réunions des conseils municipal du printemps 2015.

D'autre part, le MAMOT exige que la résolution autorisant le dépôt de la programmation contienne un engagement de la part de la Ville quant au paiement des coûts d'entretien des conduites reconstruites. Cet engagement sera ajouté au texte de la recommandation.

JUSTIFICATION

Suivant les règles du programme PIQM-Conduites, les instances décisionnelles de la Ville doivent approuver les programmations municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux de reconstruction visés par la présente programmation sont évalués à environ 10,6 M\$, cette évaluation étant basée sur l'historique de nos coûts. Le PIQM-Conduites prédétermine l'aide maximale à être versée pour ces travaux à 4,7 M\$ donc environ 44,3 % du coût estimé des travaux. Suivant les règles du programme, la subvention ne pourrait toutefois dépasser 66,6% des coûts réels, seuil que nous ne devrions pas atteindre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux rendus possibles par ces subventions contribueront à assurer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière obtenue contribue à l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan de financement 10 ans du Service de l'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la programmation PIQM-Conduites no 3 au MAMOT : dès l'adoption du présent dossier.

Production par le MAMOT d'une lettre de promesse qui confirme l'accord du ministère à l'égard de la demande : délai d'environ un mois après l'adoption

Approbation et signature d'un protocole d'entente qui officialisera le tout : délai de quelques mois après l'adoption

La Ville peut débiter les travaux dès la réception de la lettre de promesse.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBUC
Cadre administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-27

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2015-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-02-02



Dossier # : 1144784003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec (CPQ) pour l'année 2015 - Dépense de 22 995 \$ toutes taxes incluses.

Il est recommandé:

1. d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec pour l'année 2015.
2. d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2015 au Conseil du patronat du Québec au montant de 22 995 \$ toutes taxes incluses.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-24 10:38

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1144784003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec (CPQ) pour l'année 2015 - Dépense de 22 995 \$ toutes taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a pour mission de s'assurer que les entreprises et les employeurs puissent disposer au Québec des meilleures conditions possibles, notamment en matière de capital humain afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Depuis plusieurs années déjà, le Conseil du patronat du Québec intercéde régulièrement auprès des instances gouvernementales afin de les sensibiliser à l'importance du développement et de la prospérité, dont l'un des piliers est un budget équilibré et des finances publiques saines.

Plus spécifiquement, le CPQ intervient pour réclamer des gouvernements des investissements dans les infrastructures, des politiques pour favoriser l'innovation, l'économie durable, l'entrepreneuriat, la main d'œuvre de qualité, notamment par l'intégration des immigrants, autant d'enjeux essentiels pour Montréal, la métropole du Québec. Aussi, il prend position dans des dossiers particuliers à Montréal, à titre d'exemple, le besoin de navette avec l'aéroport Trudeau ainsi que les enjeux autour du pont Champlain.

Le CPQ est aussi très actif en matière de santé et de sécurité du travail. Grâce à ses interventions, entre autres, les cotisations des employeurs du Québec ont été réduites de près de 70 M\$ par année au cours des trois dernières années. Ce ne sont que deux exemples parmi plusieurs autres dossiers d'importance qui sont actuellement à l'étude et retiennent l'attention du Conseil du patronat du Québec.

Comme membre du CPQ, la Ville pourra siéger au comité technique de révision du règlement sur la santé et la sécurité du travail à la CSST. Elle pourra également participer à divers comités de travail en santé et sécurité, afin d'être à la fine pointe des développements.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal étant un employeur majeur au Québec avec ses 23 000 employés, son adhésion permettra d'apporter un appui d'importance au Conseil du patronat du Québec dans ses diverses représentations auprès des gouvernements, notamment dans les dossiers du développement économique. Aussi, l'apport des spécialistes de la Ville à certains comités de travail du CPQ pourra permettre d'enrichir les discussions et faire valoir directement les besoins et les attentes de Montréal dans divers dossiers d'importance. De plus, la Ville bénéficiera aussi de l'expertise du CPQ en matière de ressources humaines.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cotisation au Conseil du patronat du Québec est chiffrée d'après une échelle de cotisation et calculée en fonction du nombre d'employés et du chiffre d'affaires. La Ville de Montréal, ayant à son service plus de 23 000 employés, la cotisation annuelle serait établie à 50 000 \$ par année plus taxes. Toutefois, le CPQ propose à la Ville de Montréal un montant de cotisation de 20 000 \$ plus taxes (22 995 \$) pour sa première année d'adhésion. Les crédits nécessaires à ce dossier sont prévus au budget du Bureau des relations gouvernementales et municipales conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Informations budgétaire et comptable:

Imputation :

	2015
2101.0010000.100285.01101.54702.000000.0000. 000000.000000.00000.00000 Bureau affaires gouvernementales et métropolitaine - Cotisations versées à des associations	22 995 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette adhésion permettra de formaliser le soutien de Montréal Conseil du patronat du Québec ainsi qu'aux représentations qu'il effectue par le auprès des différentes instances gouvernementales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des ressources humaines , Direction santé_mieux-être et développement organisationnel (Suzanne DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Peggy BACHMAN
Directrice

Le : 2014-07-17



Dossier # : 1146467003

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Trisha Élie à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en février 2018.

IL EST RECOMMANDÉ

de nommer Mme Trisha Élie à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, et ce pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 28 février 2018, en remplacement de Mme Hadjer Dahel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-28 07:20

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146467003

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Trisha Élie à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans se terminant en février 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Nominations d'un nouveau membre :

Le Conseil jeunesse de Montréal a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal par le règlement 02-177, Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont une présidence et une vice-présidence.

Un poste est à pourvoir à la suite du départ d'une membre démissionnaire.

L'article 7 du règlement mentionne qu'en cas de vacance, le poste doit être comblé par le conseil de ville, dans les 90 jours où elle survient.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0885 - Approuver la nomination de Mme Hadjer Dahel, M. Mountagha Ekoukou-Sow, M. Mathieu Boldireff et M. Dhaneshan Kistnasamy. à titre de nouveaux membres du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en octobre 2015.

DESCRIPTION

Membre démissionnaire :

En novembre 2014, nous avons reçu pour des raisons professionnelles la démission de :

Nom	Date de fin initiale du mandat	Date de fin effective du mandat
Mme Hadjer Dahel	Octobre 2015	Novembre 2014

À la suite de cette démission, la nomination suivante est recommandée :

Nominations d'un membre :

Le règlement 02-177 stipule que les membres sont nommés pour trois ans.

Nom	Secteur	Date de début du mandat	Date de fin du mandat	Remplacement de
Mme Trisha Élie	Centre	1er mars 2015	28 février 2018	Mme Hadjer Dahel

JUSTIFICATION

Nominations d'un nouveau membre :

Concernant la nomination des nouveaux membres, une campagne de recrutement s'est déroulée du 1er octobre au 3 novembre 2012, en vue de combler les besoins de remplacement ainsi que pour constituer une liste de réserve pour des besoins ultérieurs.

L'appel de candidatures a été diffusé dans le réseau des organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement, dans le réseau de la Ville et dans divers journaux.

Étapes de réalisation lors de la campagne de recrutement :

1. Appel de candidatures : Publication de communiqués de presse, diffusion dans les organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement et dans le réseau municipal.
2. Présélection des candidatures selon la représentativité hommes/femmes, et la diversité culturelle, linguistique et sociale de la jeunesse montréalaise tel que stipulé dans le Règlement (Section II, Article 4)
3. La constitution d'un comité de sélection composé de cinq personnes : Trois élus représentant les trois partis politiques siégeant au conseil municipal, un fonctionnaire responsable de la jeunesse à la Direction de la diversité sociale et la coordination du Conseil jeunesse de Montréal.
4. Entrevues de sélection des candidats par le comité
5. Création d'une banque de candidatures ayant réussi l'entrevue de sélection pour des nominations éventuelles.

Le comité de sélection était composé par M. Marc-André Gadoury (Projet Montréal), Mme Cindy Leclerc (Vision Montréal), Mme Monica Ricourt (Union Montréal), M. Olivier Beausoleil, responsable de la jeunesse à la Direction de la diversité sociale (observateur) et Martin

Crépeau, coordonnateur du Conseil jeunesse de Montréal (observateur).

Soixante et une candidatures ont été reçues au cours de la campagne de recrutement. Treize n'ont pas été retenues en regard des critères de sélection. Une présélection a été effectuée pour s'assurer d'une juste représentation des candidats en regard des caractéristiques sociodémographiques (âge, genre, arrondissement, étudiant ou travailleur, appartenance ethnique.) Trente candidats ont été rencontrés en entrevue et vingt et un ont été sélectionnés pour être inscrit sur la liste de réserve.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget total de fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal est de 241 800\$ annuellement. Ce montant est assuré à 100% par la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes montréalais au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien du nombre de membres requis assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse annonçant les nominations 2015.
Diffusion du communiqué sur le site Web et la page Facebook du CjM

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CRÉPEAU
Conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-27

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-01-27



Dossier # : 1153570001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nomination de Mme Marie-Chantal Lamothe à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour un mandat de 4 ans

Nommer Mme Marie-Chantal Lamothe vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour un mandat de 4 ans à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 13:00

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1153570001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nomination de Mme Marie-Chantal Lamothe à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour un mandat de 4 ans

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément aux dispositions prévues à la charte de la ville de Montréal (art. 57.7) et au règlement municipal 04-061 intitulé *Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal*, la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est gérée par un président et deux vice-présidents nommés par le conseil municipal. Une des postes de vice-président s'étant libéré en décembre 2014, il convient de procéder à la nomination d'un nouveau vice-président.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0647 - 17 juin 2014 : Renouveler le mandat de Mme Norma Passaretti comme vice-présidente de la CFPM jusqu'au 31 décembre 2014

CM13 1024 - 24 septembre 2013 : Renouveler le mandat de M. Florent Francoeur à titre de vice-président de la CFPM et maintenir la rémunération de chacun des vice-présidents à quinze mille dollars (15 000\$) par année.

DESCRIPTION

Il est recommandé de nommer Mme Marie-Chantal Lamothe à titre de vice-présidente de la CFPM pour un mandat de quatre (4) ans

JUSTIFICATION

Mme Lamothe détient un baccalauréat en administration des affaires des HEC et une maîtrise en Administration de la productivité humaine de l'Université de Sherbrooke. Elle est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés. Elle cumule vingt-trois ans d'expérience en gestion des ressources humaines et en gestion du changement, acquises chez des employeurs tels que la Banque Laurentienne, Deloitte, Bombardier Aéronautique et Ernst & Young. Elle est actuellement Directrice principale - Gestion du changement au Groupe Jean Coutu . Ses compétences et sa vaste expérience en font une candidate de choix pour la CFPM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que stipulé dans la résolution CM13 1024, Mme Lamothe aura droit à une rémunération maximale de quinze mille dollars (15 000\$) par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline MARCHAND
Chargé de dossiers / missions

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-02

Normand LAPOINTE
Directeur_ adjoint au directeur général

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Tél : 514 872-5753
Approuvé le : 2015-02-02



Dossier # : 1154631001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 84 195 \$ afin de rembourser les arrondissements ayant effectué le déchiquetage et la collecte des branches en régie dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte à l'agrile du frêne.

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense de 84 195 \$ afin de rembourser les arrondissements ayant effectué le déchiquetage et la collecte des branches en régie dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte à l'agrile du frêne, le tout selon les dispositions prévues au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-02 14:28

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154631001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 84 195 \$ afin de rembourser les arrondissements ayant effectué le déchiquetage et la collecte des branches en régie dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte à l'agrile du frêne.

CONTENU

CONTEXTE

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville de Montréal en juillet 2011. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte a décimé plus de 20 millions de frênes en Amérique du Nord. La canopée de Montréal compte environ 20% de frênes.

Depuis le printemps 2012, afin de diminuer les risques de propagation de l'agrile du frêne sur le territoire canadien, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a inclus la totalité de l'île de Montréal aux régions réglementées en vertu de l'*Arrêté sur les lieux infestés par l'agrile du frêne*. Cet arrêté ministériel interdit le déplacement du bois de chauffage de toutes les espèces d'arbres et des produits provenant de frênes à l'extérieur de la région réglementée, sauf s'ils sont préalablement neutralisés selon les normes spécifiques édictées par l'Agence. De plus, afin de réduire les risques de propagation, la Ville a décidé de ne plus inclure les branches d'arbres dans la collecte des résidus verts et d'offrir un service de déchiquetage des branches de feuillus selon les directives de l'ACIA.

L'inclusion de l'île de Montréal aux zones réglementées a des impacts importants sur les opérations et les services de proximité offerts aux citoyens tels que la collecte des résidus verts et l'élagage des arbres. Afin de se conformer à ces exigences, les arrondissements devront s'assurer d'inclure dans leurs opérations une phase de neutralisation des produits réglementés leur permettant d'en disposer librement sans risques de s'exposer à des mesures d'application de la loi.

Étant donné le surplus de travail pour la mise en place de ces opérations par les équipes internes, il a été convenu avec les arrondissements que la Ville centre lancerait un appel d'offres centralisé pour la collecte et le déchiquetage des branches sur son territoire. Ceci est fait depuis 2012. Les arrondissements peuvent, à leur choix, utiliser le service offert grâce à l'entente-cadre. Autrement, les travaux peuvent être réalisés par leurs équipes de régie interne.

Ce dossier fait référence au Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015 adopté par le comité exécutif en 2012 (CE12 0555).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0167 - 12 février 2014 - Conclure avec Coupes Forexpert inc. une entente-cadre de mars à novembre 2014, avec une option de prolongation d'une année, pour la fourniture de service de déchetage sur place et collecte des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 13-13252 (4 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente: 362 171,25\$, taxes incluses) .
CM13 1147 - 16 décembre 2013 - Offrir aux conseils d'arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de déchetage et de collecte des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2014.

CE13 1384 - 11 septembre 2013 - Majorer l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Élagage Prestige inc.(CE13 0287) pour le service de déchetage des branches de feuillus provenant du domaine privé, dans le cadre des efforts de lutte à l'agrile du frêne, la faisant passer de 332 277,75 \$, taxes incluses, à 432 742,91 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 100 465,16 \$, taxes incluses.

CE13 0287 - 13 mars 2013 - Conclure une entente-cadre avec Élagage Prestige inc. pour la fourniture du service de collecte et déchetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, d'avril à novembre 2013 - Appel d'offres 13-12626 (5 soum.) (montant estimé de l'entente: 332 227,75\$, taxes incluses).

CM13 0132 - 26 février 2013 - Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de collecte et déchetage des branches pour l'année 2013, provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants.

CE12 0969 - 13 juin 2012 - Conclure une entente-cadre avec Émondage Allard inc. pour la fourniture du service de collecte et de déchetage des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants, pour une période de 6 mois. Appel d'offres 12-17174 (6 soum.) (Montant estimé: 139 858,47\$).

CM12 0393 - 14 mai 2012 - Offrir aux arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de la collecte et du déchetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants.

CE12 0555 - 18 avril 2012 - D'adopter le Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015, de demander des crédits additionnels de 176 773,19\$ en 2012 et de demander un ajustement de la base budgétaire de 226 725,63\$ en 2013, de 230 260,14\$ en 2014 et de 233 865,35\$ en 2015.

DESCRIPTION

Que le déchetage des branches provenant du domaine privé soit effectué par un contrat de la Ville ou en régie par les arrondissements, l'objectif est de pouvoir répondre aux normes de l'ACIA et de limiter la propagation de l'agrile du frêne.

Avant la mise en place du contrat de la Ville centre, il a été demandé aux arrondissement s'ils voulaient ou non participer à cette offre de service. Sur les 19 arrondissements, trois arrondissements n'ont pas adhéré à l'entente-cadre et ont préféré faire ces travaux en régie, soit Lachine, Pierrefonds-Roxboro et St-Léonard.

Il a été convenu que la Ville compense financièrement les arrondissements qui ont fait les travaux en régie, et ce, au montant équivalent au prix unitaire de l'adjudicataire de l'entente-cadre, soit la compagnie Coupes Forexpert inc. .

JUSTIFICATION

La Ville s'est engagée auprès des arrondissements à rembourser les déchiquetages qu'ils effectueraient eux-mêmes en régie, au montant équivalent au prix unitaire de l'entente-cadre. Les déchiquetages effectués doivent cependant respecter les mêmes modalités que celles prévues au contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant présente le nombre de déchiquetages qui sera remboursé aux arrondissements:

	Quantité demandée	Quantité acceptée	Prix unitaire (sans taxes)	Coût (sans taxes)	Coût total
Lachine	591	585	15 \$	8 775 \$	84 195 \$
Pierrefonds-Roxboro	6 249	4 216		63 240 \$	
St-Léonard	812	812		12 180 \$	
	Total:	5 613			

Le contrat avec la compagnie Coupes Forexpert inc prévoit le déchiquetage des branches pour un maximum de 4 mètres cubes par adresse par collecte. Bien que l'arrondissement Pierrefond-Roxboro a effectué des déchiquetages de tas de branches supérieurs à ce volume, les quantités remboursées sont celles qui respectent le volume maximal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les déchiquetages des branches effectués dans le cadre du contrat ou par les équipes en régie permettent de réduire les pertes de la canopée sur le territoire et contribuent à diminuer les risques de nouveaux foyers d'infestation d'agrile du frêne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de rembourser les arrondissements pour les déchiquetages effectués en régie contreviendrait à l'engagement de la Ville centre auprès de ceux-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Daniel FLEURY)

Avis favorable :
Lachine , Direction des travaux publics (Christophe ASHKAR)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (André POULIOT)

Avis favorable :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Stéphane BEAUDOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-21

André HAMEL
C/d - proprete_ denoigement et concertation
des arrond

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2015-02-02



Dossier # : 1143329001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Ouest , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accepter un don de 7 000 \$ à la mémoire de M. Jean-Baptiste Laguerre, autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don et affecter cette somme au budget du SPVM en faveur des jeunes participants au Mondial de Soccer

1- d'accepter un don de 7 000 \$ de M. Joachim Laguerre en exécution des volontés de son frère M. Jean-Baptiste Laguerre;

2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à affecter cette somme en faveur des jeunes participants au Mondial de Soccer;

3- d'autoriser le trésorier à émettre un reçu pour fins d'impôts;

4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-26 12:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1143329001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Ouest , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accepter un don de 7 000 \$ à la mémoire de M. Jean-Baptiste Laguerre, autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don et affecter cette somme au budget du SPVM en faveur des jeunes participants au Mondial de Soccer

CONTENU

CONTEXTE

M. Joachim Laguerre nous a informé que son frère, M. Jean-Baptiste Laguerre, à l'article de la mort lui a demandé de distribuer une partie de sa succession aux jeunes pauvres d'Haïti et une autre partie aux organismes de Montréal, dont le SPVM qui s'occupent des jeunes, dont le Mondial de Soccer.

Le 16 août 2014, lors des activités du Mondial de Soccer de Montréal, M. Joachim Laguerre, un citoyen de Montréal, a remis deux chèques (un de 2 000 \$ et un de 5 000 \$) à l'assistant-directeur, M. Patrick Lalonde, pour les activités du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec les jeunes de Montréal, et ce, pour une deuxième année consécutive.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

À la séance ordinaire du mercredi 30 octobre 2013 (résolution CE13 1674) un don de 7 000 \$ a été accepté.

DESCRIPTION

Depuis plusieurs années, le SPVM réunit annuellement des équipes entraînées par des policiers et formées de jeunes âgés de 12 à 25 ans, provenant des quatre coins de l'île de Montréal.

Les jeunes participants, ainsi que les policiers qui les accompagnent, sont issus de plusieurs origines et habitent des quartiers différents.

L'événement contribue à changer le regard que portent les jeunes sur les policiers. Le

Mondial de Soccer du SPVM est donc une occasion de démystifier le rôle des policiers, de faire du sport et de créer des liens entre jeunes issus de communautés différentes.

JUSTIFICATION

Les vérifications effectuées par le SPVM l'année dernière ont confirmé que M. Jean-Baptiste Laguerre est décédé et que les chèques remis sont des traites bancaires tirées sur la Banque Royale confirmant la disponibilité des fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 7 000 \$ devrait être encaissée par la Ville de Montréal et affectée au Mondial de Soccer organisé par le SPVM pour respecter les dernières volontés du donateur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La résolution du Comité exécutif sera transmise par le directeur du SPVM avec un mot de remerciement, cosigné par le maire et le directeur du SPVM, à M. Joachin Laguerre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre ST-HILAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Services partagés financiers (Étienne LAMOUREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick LALONDE
Assistant-directeur police

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-01

Bruno PASQUINI
Directeur adjoint

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc PARENT
Directeur

Tél : 514 280-2005

Approuvé le : 2015-01-26

CE : 30.007

2015/02/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1144501010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Oscar entre la rue Doric et la rue de Mayenne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-2757-08

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Oscar entre la rue Doric et la rue de Mayenne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 3 046 514 et 3 046 517 du cadastre du Québec, tel que représenté au plan O-2 Montréal-Nord, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, en date du 3 novembre 2014 sous le numéro 148 de ses minutes.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-30 08:29

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144501010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Oscar entre la rue Doric et la rue de Mayenne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-2757-08

CONTENU

CONTEXTE

Le 11 mai 1999, l'ancienne Ville de Montréal-Nord (l'« Arrondissement ») a adopté le *Règlement 1653 décrétant la politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles*. Ce règlement avait notamment pour objet de fixer les conditions de vente des ruelles dont la fermeture serait ordonnée par un autre règlement. Pour ce dossier, la fermeture de ruelle a été ordonnée par le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord le 22 juin 1999, décrétant la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains. Ainsi, puisque la ruelle était déjà retirée du domaine public, l'Arrondissement a offert aux propriétaires riverains de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Oscar entre la rue Doric et la rue de Mayenne, la possibilité d'acquérir la moitié de la ruelle adjacente à leur propriété, pour la somme de 1 \$ (se référer au plan de compilation des ventes joint en référence). De ce fait, une partie des riverains a acquis, de gré à gré, la moitié de la ruelle à l'exception de deux (2) propriétaires. Aujourd'hui, les deux (2) résidus de ruelle sont occupés par les propriétaires et ces résidus sont enclavés. Afin de régulariser cette situation, l'Arrondissement a transmis ce dossier au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »).

Les dossiers de ruelles sont traités en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal donc, une pétition a été transmise aux deux (2) propriétaires n'ayant pas encore acquis la moitié de la ruelle afin de connaître leur opinion. Il est à considérer que les propriétaires ayant précédemment acquis leur partie de ruelle sont également comptabilisés en nombre et en front dans la pétition menant au transfert de propriété (voir plan de compilation des ventes à 1 \$ en pièce jointe). Ainsi, selon le tableau « compilation de la pétition » en pièce jointe, au moins les deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, il n'y a aucun propriétaire en opposition à cette fermeture.

Le présent sommaire a pour but d'abroger le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Oscar entre la rue Doric et la rue de

Mayenne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et de modifier le Règlement 1654 de Montréal-Nord décrétant la fermeture de cette ruelle comme domaine public afin d'y prévoir également le transfert aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. De plus, une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunication et de transport d'énergie devra grever, à titre gratuit, les lots transférés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM99 441 - 22 juin 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1654 décrétant la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

CM99 329 - 11 mai 1999 - Adoption par l'ancienne Ville de Montréal-Nord du Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville.

DESCRIPTION

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Oscar, entre la rue Doric et la rue de Mayenne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 3 046 514 et 3 046 517 du cadastre du Québec.

De plus, créer, à titre gratuit, une servitude d'utilités publiques pour fins de télécommunication et de transport d'énergie sur le lot 3 046 514, le tout tel qu'identifié par les lettres ABCDA au plan O-2 Montréal-Nord, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, en date du 3 novembre 2014 sous le numéro 148 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de garder cette partie de ruelle non ouverte à la circulation et qui n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

- La Ville va percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- Certains propriétaires riverains ont déjà acquis leur partie de ruelle.
- Cette cession permettra de régulariser l'empiètement et l'occupation de ces terrains par les propriétaires riverains.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce Règlement modifiant le Règlement 1654 de l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué par la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain_des services aux entreprises et des relations avec les citoyens (Charlotte CÔTÉ)

Avis favorable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires :

Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Denis CHARLAND)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2015-01-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1145361002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les subventions à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité du publique dans ces établissements.

1. d'adopter le Règlement sur les subventions relatives à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 13:39

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145361002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les subventions à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité du publique dans ces établissements.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son schéma de couverture de risques 2009-2013, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) s'est fixé des objectifs de performance à atteindre. Six programmes pour le développement de la prévention et l'amélioration de la sécurité incendie ont été mis en place afin d'atteindre ces objectifs. Les objectifs sont la réduction du nombre d'incendie, de décès et de blessures attribuables aux incendies, la diminution des pertes matérielles causées par l'incendie, l'augmentation du taux de confinement des incendies à la pièce d'origine, l'augmentation du taux de pénétration des avertisseurs de fumée en état opérationnel ainsi que la diminution des accidents de travail. Pour répondre aux trois premiers objectifs, le SIM s'est donné le mandat de mettre sur pied un programme de subventions relatif à l'amélioration de la sécurité incendie dans les résidences privées pour aînés. Pour mettre en place un tel programme, il est indispensable d'adopter un règlement qui permettra au SIM d'octroyer des subventions relatives à l'installation d'un système de gicleurs dans ces bâtiments et d'agir ainsi sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. La Commission de la sécurité publique a suivi l'évolution du projet et en recommande l'adoption.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie # CG08 0657.

DESCRIPTION

Adopter le règlement intitulé Règlement sur les subventions relatives à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés.

JUSTIFICATION

Le SIM a pour mission de sauvegarder la vie, de protéger les biens, de préserver l'environnement des citoyens et des visiteurs par la prévention, l'éducation du public, l'implication communautaire et par des interventions lors d'incendies, d'urgences médicales ou tout autres situations d'urgences, contribuant ainsi à la sécurité des personnes, à la conservation du patrimoine et au développement durable de l'agglomération de Montréal. Le programme de subvention relatif à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés s'inscrit dans cette mission et vise, notamment, le rehaussement de la protection des personnes âgées lors d'incendie. Plus précisément, il a pour objectif :

- l'installation d'un système de gicleur complet dans le bâtiment
- d'améliorer le patrimoine bâti sur le territoire de l'agglomération de Montréal
- de diminuer les pertes de vies humaines et matérielles
- de protéger les personnes âgées lors de début d'incendie
- de limiter la propagation de l'incendie
- de permettre de circonscrire l'incendie à la pièce d'origine
- de permettre l'évacuation sécuritaire des personnes âgées

La mise en place du programme est directement liée avec les objectifs de performance du schéma de couverture de risques en sécurité incendie notamment la diminution du nombre d'incendies, des décès et de blessures attribuables aux incendies, la diminution des pertes matérielles causées par l'incendie et l'augmentation du taux de confinement à la pièce d'origine.

L'installation de systèmes de gicleurs dans ces bâtiments confine l'incendie à la pièce d'origine, limite sa propagation et permet une intervention efficace, efficiente et sécuritaire pour le personnel du bâtiment et les pompiers, réduisant ainsi le risque d'accidents de travail qui peuvent survenir.

La mise en place de ce programme de subvention passe obligatoirement par l'adoption du Règlement sur les subventions relatives à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu est de l'ordre de 2 M\$ et ce de façon récurrente annuellement. Le programme de subvention prévu au présent règlement prend fin à la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés au programme sont épuisés. Des ressources humaines déjà existantes au Service de sécurité incendie (SIM) seront utilisées à la gestion de ce programme et à la mise en place d'un plan de communication. Par conséquent, il n'y a pas de coûts additionnels à prévoir pour la mise en place et l'opération de ce programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Diminution du nombre de décès et de pertes matérielles dans les résidences privées pour aînés sises sur le territoire de l'agglomération de Montréal.
Augmentation du taux de confinement de l'incendie à la pièce d'origine/limitation de la propagation de l'incendie.

Évacuation plus sécuritaire des occupants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est prévu pour ce dossier. La clientèle ciblée en lien avec cette réglementation est les propriétaires des résidences pour personnes âgées inscrites au registre provincial.

Il est prévu de créer des outils de communication afin d'informer la clientèle cible : message aux propriétaires, communiqué annonçant la nouvelle réglementation, page informative sur notre site Internet, formulaire disponible sur Internet. Des communications internes seront également intégrées au plan et seront disponibles sur intranet. D'autres actions en communications pourraient être ajoutées en cours de développement.

Tous les outils de communication seront disponibles sur notre site Internet en français et en anglais.

Les fiches Sherlock seront mises à jour suivant l'adoption du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février à avril 2015: mise en place du processus de traitement des demandes de subvention
Mai 2015 : début de la réception et de l'analyse des demandes et octroi des subventions

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Il s'agit d'un nouveau règlement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Guy AUCOIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie PROVOST
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-19

Michel DENIS
C/d - prévention des incendies

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint P.I.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2015-01-07

Approuvé le : 2015-02-02

CE : 40.003

2015/02/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.004

2015/02/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154472001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et leurs équipements"

Il est recommandé d'adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et leurs équipements", sujet à son approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 12:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154472001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et leurs équipements"

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 3 187 000 \$ afin de permettre l'acquisition de véhicules, et leurs équipements, pour l'année 2015, par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0439 - 30 octobre 2014 - Dépôt du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG13 0372 - 17 septembre 2013 - "Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ pour le remplacement de véhicules et leurs équipements".

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt permettra le remplacement de véhicules de différentes catégories, ainsi que les équipements et aménagements qui les composent, ayant atteint ou dépassé leur vie utile.
Les acquisitions planifiées visent à minimiser les coûts globaux d'entretien du parc de véhicules actuel qui relève du conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permettra de procéder au remplacement de véhicules de différentes catégories,

ainsi que les équipements et aménagements qui les composent, ayant atteint ou dépassé leur vie utile.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les acquisitions de véhicules et de leurs équipements sont prévues au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération. La période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le défaut d'autoriser le règlement d'emprunt décrit précédemment ne permettrait pas au SPVM de procéder au remplacement de véhicules de différentes catégories devant être mis au rancart pour cause de désuétude ayant atteint ou dépassé leur vie utile.

La conséquence serait de compter un grand nombre de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations", nécessitant de longs délais d'immobilisation au garage et, par le fait même, des coûts élevés pour la Ville de Montréal.

L'impact majeur qui en découlerait serait la non disponibilité de ces véhicules pour offrir le service aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier décisionnel fera possiblement l'objet d'une mention dans les médias.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2015: dossier décisionnel présenté au conseil d'agglomération.

Mars 2015: le SPVM débutera ses acquisitions de véhicules.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Réginald CINEAS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-06

Érik VINCENT
Chef de section
Division des ressources matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2015-02-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2015-02-02



Dossier # : 1153226002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 150 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires (Corpo)"

Il est recommandé d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 150 000\$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaire" sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-30 14:30

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153226002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 150 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires (Corpo)"

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, des investissements sont prévus en 2015 pour l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires pour le réseau routier et autres aménagements du domaine public relevant de la compétence du conseil municipal (Ville centre).

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 11 150 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM13 1015 - 24 septembre 2013 - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de signalisation routière ainsi que de lampadaires (GDD 1135337011 – RE 13-046).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour l'année 2015, les programmes suivants qui font partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

- \$ 9.10M : 59002 - Feux de circulation & équipement de gestion du trafic

En 2004, la Ville de Montréal a amorcé la modernisation de ses équipements électromécaniques ce qui lui permettra de disposer des avantages technologiques dont profitent déjà la plupart des autres grandes villes canadiennes. Le programme de modernisation comporte entre autres le remplacement des contrôleurs de feux de circulation avec des équipements de contrôle électronique de dernière génération offrant de nouvelles possibilités, ce qui permettra, désormais, à la Ville de développer un système intégré de contrôle de la circulation répondant tant à ses besoins qu'à ceux de ses partenaires. Les caractéristiques de ces nouveaux contrôleurs

offrent la possibilité de les opérer à distance de façon centralisée. Le projet de mise aux normes des feux de circulation vise entre autres à rendre conforme à la réglementation provinciale l'ensemble des quelque 2200 feux de circulation situés sur le territoire montréalais. La Ville de Montréal a amorcé ce travail en 2004, lequel se poursuit depuis afin de répondre à l'échéancier de 2017 convenu avec le ministère des Transports. Le projet a été divisé en deux phases. La première s'est terminée en 2010 avec la réalisation des travaux à environ 800 intersections, dont environ 200 sur le réseau local. La deuxième phase est déjà amorcée et concerne 1083 feux de circulation uniquement sur le réseau artériel (avant la révision de ce réseau en 2015).

- Le coût pour la phase 1 (MAN2) est de 23,8 M\$;
- Le coût pour la phase 2 (MAN2) est estimé à 54,3 M\$.

Le projet de mise aux normes des feux consiste essentiellement :

- à ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers (des lampadaires peuvent être requis à l'occasion pour supporter les têtes de feux);
- à remplacer les éléments de la signalisation lumineuse qui sont trouvés non conformes par rapport à:
 - leur hauteur (trop haut ou trop bas),
 - leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles),
 - leurs caractéristiques (tête de feux de 200 mm, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.),
 - leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout-rouge),
 - l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

• \$ 2.05M : 54100 - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies

Dans le cadre du Plan de Transport, adopté en 2008 par la Ville de Montréal, l'une des interventions consistait à élaborer un plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents (STI). Ce plan, de concert avec différents partenaires en transport (STM, MTQ, Port de Montréal, etc.), a permis de créer une consolidation des besoins en termes de technologie pour le territoire montréalais. Le plan stratégique est un outil clé de planification et de priorisation des projets STI et fournit une architecture de base qui permet d'arrimer les projets des différents partenaires entre eux. Le déploiement s'échelonna de 2010 à 2020, avec une enveloppe décennale estimée à 25 M\$. Le Plan stratégique est un document d'orientation et constitue un guide que les partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans des investissements en système de transport. En se dotant d'un plan stratégique STI, la Ville et ses partenaires se donnent les moyens de construire un réseau plus fiable, plus sécuritaire, plus performant, et qui répond

aux attentes du Plan de transport (sécurité, augmentation des parts modales du transport en commun et du transport actif, partage de l'information, etc.) Ce Plan, à travers ses 11 projets, décrit les orientations à poursuivre, en appui aux principes d'un développement harmonieux de la mobilité, en collégialité avec les partenaires, dans le respect de l'environnement et répondant aux besoins de mobilité de l'ensemble de la population. Six (6) des onze projets sont en développement et implantation.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2015 planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet local.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour les programmes cités, à compter de 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-13

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1153226001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires" (Agglo)

Il est recommandé d'adopter un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000\$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de signalisation et de lampadaires "(Agglo)", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-29 17:19

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153226001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires" (Agglo)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, des investissements sont prévus en 2015 pour l'achat de feux de circulation et d'équipements de signalisation pour le réseau routier et autres aménagements du domaine public relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 3 000 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - 14 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG11 0471 - 16 décembre 2011 - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation routière et lampadaires (GDD 1110824006 – RCG 11-027).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour l'année 2015, le programme suivant qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

- \$ 3.00M : 59002 - Feux de circulation & équipement de gestion du trafic

En 2004, la Ville de Montréal a amorcé la modernisation de ses équipements électromécaniques ce qui lui permettra de disposer des avantages technologiques dont profitent déjà la plupart des autres grandes villes canadiennes. Le programme de modernisation comporte entre autres le remplacement des contrôleurs de feux de circulation avec des équipements de contrôle électronique de dernière génération offrant de nouvelles possibilités, ce qui permettra, désormais, à la Ville de développer un système intégré de contrôle de la circulation répondant tant à ses besoins qu'à ceux de ses

partenaires. Les caractéristiques de ces nouveaux contrôleurs offrent la possibilité de les opérer à distance de façon centralisée. Le projet de mise aux normes des feux de circulation vise entre autres à rendre conforme à la réglementation provinciale l'ensemble des quelque 2200 feux de circulation situés sur le territoire montréalais. La Ville de Montréal a amorcé ce travail en 2004, lequel se poursuit depuis afin de répondre à l'échéancier de 2017 convenu avec le ministère des Transports. Le projet a été divisé en deux phases. La première s'est terminée en 2010 avec la réalisation des travaux à environ 800 intersections, dont environ 200 sur le réseau local. La deuxième phase est déjà amorcée et concerne 1083 feux de circulation uniquement sur le réseau artériel (avant la révision de ce réseau en 2015).

- Le coût pour la phase 1 (MAN2) est de 23,8 M\$;
- Le coût pour la phase 2 (MAN2) est estimé à 54,3 M\$.

Suite aux transferts de responsabilités des feux des réseaux locaux vers la Ville centre, une troisième phase de projet est en évaluation.

Le projet de mise aux normes des feux consiste essentiellement :

- à ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers (des lampadaires peuvent être requis à l'occasion pour supporter les têtes de feux);
- à remplacer les éléments de la signalisation lumineuse qui sont trouvés non conforme par rapport à:
 - leur hauteur (trop haut ou trop bas),
 - leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles),
 - leurs caractéristiques (tête de feux de 200 mm, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.),
 - leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout-rouge),
 - l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour le programme cité, à compter de 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-13

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-29



Dossier # : 1153226003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent" relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000\$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent", sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-30 17:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153226003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent" relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, des investissements sont prévus en 2015 pour la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent au Quartier des Spectacles et du Vieux Montréal. Ces investissements, relevant de la compétence du conseil de l'agglomération, permettront, d'une part, une optimisation de l'utilisation des principaux stationnements souterrains et d'autre part, une gestion intelligente du stationnement, un axe important de la ville intelligente. Il s'agit d'une solution dans un contexte où la recherche d'espaces de stationnement s'avère problématique.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - 14 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2015 et suivantes, le projet ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

- \$ 2.0M : 54101 – Jalonnement dynamique des stationnements

Le 22 avril 2013, la Société de jalonnement dynamique de Montréal, un OSBL, a envoyé un avis de non renouvellement de la Convention à la Ville de Montréal. La convention n'est plus en vigueur depuis le 27 janvier 2014 et par conséquent, les équipements terrain, le renouvellement du bail pour l'utilisation de l'antenne de la tour Ville-Marie, les contrats avec les propriétaires de stationnements et les revenus ont tous été désignés pour être transférés à la Direction des transports de la Ville de Montréal. La Ville doit prendre possession des équipements du système gérés par la Société de jalonnement dynamique de

Montréal et en assurer l'entretien. Le système actuel sera remplacé par un nouveau système à la fine pointe technologique et ce, en incluant dans l'immédiat le Quartier des spectacles.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2015 planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux à réaliser en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-13

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1150541001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs)" relevant de la compétence de la ville centrale.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs)" relevant de la compétence de la ville centrale, lequel règlement est sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-30 17:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150541001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs)" relevant de la compétence de la ville centrale.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, des investissements sont prévus en 2015 pour la réfection, le remplacement et le réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) relevant de la compétence de la ville centrale. Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 19 331 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).
CM13 1014 - 24 septembre 2013 - Règlement (RE 13-045) autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer la réfection, la reconstruction et le réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) (1136429001).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour l'année 2015, les investissements relevant de la ville centrale des programmes suivants qui font partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017:

- **46000 - Programme de réfection des structures routières:**
 - Programme de réfection ayant pour but de procéder à la réfection ou au remplacement des ouvrages d'art (ponts et tunnels) sous la responsabilité de la Ville de Montréal.
- **46006 - Programme de réfection des structures routières, en collaboration avec le ministère des Transports:**
 - Programme de réfection ayant pour but de procéder à la réfection ou au remplacement des ouvrages d'art (ponts et tunnels) sous la responsabilité conjointe de la Ville de Montréal et du ministère des Transports.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2015 planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation du règlement d'emprunt par le conseil municipal et le gouvernement du Québec permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet ville centrale.

Le montant total du règlement d'emprunt s'élève à 19 331 000 \$ et est réparti de la façon suivante:

- 46000 - Programme de réfection des structures routières: 15 580 000 \$
- 46006 - Programme de réfection des structures routières, en collaboration avec le ministère des Transports: 3 751 000 \$

La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

Pour l'année 2015, ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour la portion relevant de la ville centrale des programmes cités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux à réaliser en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle FORTIER
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Marc SARRAZIN
Chef de division

Le : 2015-01-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1150541003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement LaSalle" relevant de la compétence de l'agglomération.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement LaSalle" relevant de la compétence de l'agglomération, lequel règlement est sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-30 17:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150541003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement LaSalle" relevant de la compétence de l'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, des investissements sont prévus pour le développement de nouvelles structures routières relevant de la compétence de l'agglomération dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement LaSalle. Il s'agit de projets situés sur le réseau cyclable identifié au plan de transport.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 12 000 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2015 et suivantes, les investissements relevant de l'agglomération du projet ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017:

• 46200 – Développement de nouvelles structures routières

Développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement LaSalle. Il s'agit de projets situés sur le réseau cyclable identifié au plan de transport.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation du règlement d'emprunt par le conseil municipal et le gouvernement du Québec permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

Le montant total du règlement d'emprunt s'élève à 12 000 000 \$.

La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

À compter de 2015, ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour la portion relevant de l'agglomération du projet cité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux à réaliser en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle FORTIER
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-13

Marc SARRAZIN
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1150541004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement des travaux de réfection du réseau routier" relevant de la compétence de l'agglomération.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement des travaux de réfection du réseau routier" relevant de la compétence de l'agglomération, lequel règlement est sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-30 17:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150541004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement des travaux de réfection du réseau routier" relevant de la compétence de l'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, des investissements sont prévus en 2015 pour des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues sur l'ensemble du réseau routier relevant de la compétence de l'agglomération, soit les projets situés au centre-ville au sens du décret d'agglomération (1229-2005).
Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 11 100 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014).
CG07 0524 - 20 décembre 2007 - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de réfection routière sur le réseau routier relevant de la compétence du conseil d'agglomération (1072689009).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour l'année 2015, les investissements relevant de l'agglomération des programmes ci-dessous qui font partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017:

- **55855 – Programme de réfection du réseau routier local**

Le programme de réfection du réseau routier local est mis en œuvre afin d'accélérer la remise en état de ce réseau, en complément des efforts des arrondissements. Ce programme vise l'ensemble du réseau routier local de compétence d'arrondissement.

La gestion des fonds et du programme est sous la responsabilité du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, alors que

la sélection des projets, la conception, les appels d'offres, les octrois de contrat et la surveillance sont sous la responsabilité des arrondissements.

- **55856 – Programme complémentaire de planage-revêtement**

Le programme complémentaire de planage-revêtement est mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier, grâce à des interventions visant à prolonger la durée de vie des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Les projets se limitent à des travaux de planage-revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant (les corrections requises à la fondation et l'ajustement des services seront toutefois inclus).

Bien qu'à l'origine, ce programme visait l'ensemble du réseau routier local de compétence d'arrondissement, l'entrée en vigueur de la Réforme sur le financement des arrondissements et la révision du réseau artériel administratif ville fait en sorte que certaines des rues préalablement sélectionnées par les arrondissements se retrouvent à présent sur le réseau routier artériel, au sens du règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.

- **55860 – Programme de réfection des rues collectrices locales**

Le programme de réfection des rues collectrices avait été mis en œuvre afin d'accélérer la remise en état du réseau routier local, en complément des efforts des arrondissements. Ce programme visait particulièrement les rues collectrices dont les coûts de reconstruction élevés créent, pour les arrondissements, une charge financière difficile à assumer.

Le programme original remonte à 2012 alors qu'une somme de 20 M\$ avait été réservée pour la réalisation de 19 projets, soit un par arrondissement. Onze (11) projets ont été complétés à ce jour, sept (7) projets sont prévus en 2015 et un (1) en 2016. Aucun nouveau projet n'est prévu à ce programme.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation du règlement d'emprunt par le conseil municipal et le gouvernement du Québec permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération

Le montant total du règlement d'emprunt s'élève à 11 100 000 \$ et est réparti de la façon suivante.

- 55855 – Programme de réfection du réseau routier local: 6 000 000 \$
- 55856 – Programme complémentaire de planage-revêtement: 5 000 000 \$
- 55860 – Programme de réfection des rues collectrices locales: 100 000 \$

La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

Pour l'année 2015, ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour la portion relevant de l'agglomération des programmes cités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux à réaliser en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle FORTIER
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Marc SARRAZIN
Chef de division

Le : 2015-01-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1151701002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 5 300 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal".

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 300 000 \$ afin de
financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil
municipal» sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de
l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-26 18:18

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151701002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 5 300 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal".

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 5 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans les grands parcs relevant de la compétence de niveau corporatif. Ce règlement permettra de financer l'ensemble des projets inscrits au programme triennal d'immobilisation 2015-2017, pour le programme 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs. Ce nouveau règlement d'emprunt vise à compléter, le cas échéant, les règlements d'emprunts RCG13-026 et RCG11-031 préparés antérieurement par le Service des finances.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0475 du 22 décembre 2011 portant sur le règlement d'emprunt N° RCG11-031 d'un montant de 35 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement dans les parcs;
CG13 0431 du 26 septembre 2013 portant sur le règlement d'emprunt N° RCG13-026 d'un montant de 40 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 5 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans les grands parcs relevant du conseil municipal.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux d'aménagement dans les parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents projets sont inscrits à l'année 2015 du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet corporatif.
La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer le financement des travaux d'aménagement ou de réaménagement des grands parcs relevant du conseil municipal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario MASSON
Chef de section - planification et contrôle des
projets- Division Bureau de projets
d'aménagement - grands parcs

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX
Chef de division

Le : 2015-01-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-01-23



Dossier # : 1151701001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adoption dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 d'un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant de l'agglomération".

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant de l'agglomération » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-26 18:18

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151701001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adoption dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 d'un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant de l'agglomération".

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans les grands parcs relevant de la compétence d'agglomération. Ce règlement permettra de financer l'ensemble des projets inscrits au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 pour le programme 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs. Ce nouveau règlement d'emprunt vise à compléter, le cas échéant, les règlements d'emprunts RCG13-026 et RCG11-031 préparés antérieurement par le Service des finances.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0475 du 22 décembre 2011 portant sur le règlement d'emprunt N° RCG11-031 d'un montant de 35 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement dans les parc;
CG13 0431 du 26 septembre 2013 portant sur le règlement d'emprunt N° RCG13-026 d'un montant de 40 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans les grands parcs relevant du conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt à portée globale permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux d'aménagement dans les parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents projets sont inscrits à l'année 2015 au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.
La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer le financement des travaux d'aménagement ou de réaménagement des grands parcs relevant de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario MASSON
Chef de section - planification et contrôle des
projets- Division Bureau de projets
d'aménagement - grands parcs

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX
Chef de division

Le : 2015-01-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-01-23

**Dossier # : 1150541006**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ afin de financer l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier" relevant de la compétence de la ville centrale.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ afin de financer l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier" relevant de la compétence de la ville centrale, lequel règlement est sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-30 17:56**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150541006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ afin de financer l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier" relevant de la compétence de la ville centrale.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, des investissements sont prévus pour l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier relevant de la compétence de la ville centrale.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 8 300 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013).

CM13 1015 - 24 septembre 2013 - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de signalisation routière ainsi que de lampadaires (1135337011).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour l'année 2015, les investissements relevant de la ville centrale du programme ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017:

• 58002 – Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

La majeure partie du mobilier et autres éléments d'éclairage située sur le réseau artériel a dépassé sa durée de vie utile. Le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage permet la mise à niveau de ce mobilier. Les travaux de remplacement sont réalisés conjointement aux travaux du Programme de réfection routière. Également, la mise à niveau prévoit l'installation de luminaires au LED plus performants et moins énergivores.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation du règlement d'emprunt par le conseil municipal et le gouvernement du Québec permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet ville centrale.

Le montant total du règlement d'emprunt s'élève à 8 300 000 \$.

La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

Pour l'année 2015, ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour la portion relevant de la ville centrale du projet cité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux à réaliser en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOUT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle FORTIER
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-20

Marc SARRAZIN
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1151097003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rues» relevant de la compétence du Conseil municipal

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rues» sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-30 18:00

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1151097003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rues» relevant de la compétence du Conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, des investissements sont prévus en 2015 pour la mise à niveau de l'éclairage des rues qui relève de la compétence du conseil de la Ville centre.

Dans le but de réduire la consommation d'énergie, la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel vise à effectuer, au cours des cinq prochaines années au coût total estimé à 110 M\$, la conversion de l'éclairage des 110 000 lampadaires de toutes les rues (artérielles et locales) de la Ville pour remplacer la source lumineuse actuellement au sodium haute pression (SHP) par une source lumineuse au DEL.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 10 000 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements en 2015 qui relèvent dans un premier temps de la compétence du Conseil municipal.

Ce premier investissement de 10 M\$ servira à faire une étude de marché et des technologies disponibles afin de partir en appels d'offres pour l'achat et l'installation des premiers luminaires à l'automne 2015. Par la suite, tirant avantage de l'expérience acquise lors de ce premier appel d'offres, la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel prévoit compléter, dans les années subséquentes, la mise à niveau de l'éclairage des rues par un investissement estimé à 100 M\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour l'année 2015, le projet ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

- 10,0 M\$: 59028 – Mise à niveau de l'éclairage des rues (Corpo) – Années 2015

Le projet de mise à niveau de l'éclairage consiste à remplacer les 110 000 lampadaires munis d'un éclairage au sodium haute pression (HPS) dans l'ensemble des rues de la Ville de Montréal. Selon l'analyse du projet, la conversion des luminaires au DEL engendrera des économies moyennes de 50% sur la consommation d'électricité et de 55% sur les coûts d'entretien. De plus, l'éclairage au DEL a pour avantage d'offrir une meilleure visibilité et de réduire la pollution lumineuse par une lumière dirigée au bon endroit. Finalement, ce projet permettra une meilleure gestion de l'éclairage des rues dans le cadre de la stratégie Montréal, ville intelligente et numérique.

Par ce projet, la Ville centre offre également aux arrondissements le service de conversion des luminaires situés à l'intérieur de leur réseau local relevant de la compétence de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2015 planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La répartition des dépenses prévues de 10 M\$ en 2015 pour la mise à niveau de l'éclairage des rues est la suivante:

Achat d'équipement du système intelligent 4 M\$

Installation du système intelligent par un entrepreneur 1 M\$

Services d'ingénierie pour les plans et devis de déploiement de la conversion au DEL 2 M\$

Achat de luminaires DEL 2 M\$

Installation des luminaires par différents contrats d'entrepreneur 1 M\$

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet local.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à niveau de l'éclairage des rues contribue à la pratique d'une gestion responsable des ressources par la réduction de la consommation en énergie et à l'implantation d'une réserve de ciel étoilé afin de protéger la qualité du ciel nocturne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour l'octroi des travaux de la conversion de l'éclairage de lampadaires. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation en 2015 de la conversion de l'éclairage des lampadaires serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étude technologique et de marché: Printemps 2015

Appel d'offres: Été 2015

Achat et installation de luminaires: Automne 2015

Suite de la mise à niveau de l'éclairage de l'ensemble des rues de la Ville: 2016 à 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Le : 2015-01-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1150541005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier" relevant de la compétence de l'agglomération.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier" relevant de la compétence de l'agglomération, lequel règlement est sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-30 17:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150541005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier" relevant de la compétence de l'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, des investissements sont prévus pour l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier local au centre-ville relevant de la compétence de l'agglomération, soit pour les projets situés au centre-ville au sens du décret d'agglomération (1229-2005).
Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 2 750 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1143843014).
CG11 0471 - 16 décembre 2011 - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux circulation, d'équipements de signalisation routière et lampadaires (1110824006).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour l'année 2015, les investissements relevant de l'agglomération du projet ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017:

• 58002 – Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

La majeure partie du mobilier et autres éléments d'éclairage située sur le réseau artériel a dépassé sa durée de vie utile. Le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage permet la mise à niveau de ce mobilier. Les travaux de remplacement sont réalisés conjointement aux travaux du Programme de réfection routière. Également, la mise à niveau prévoit l'installation de luminaires au LED plus performants et moins énergivores.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation du règlement d'emprunt par le conseil municipal et le gouvernement du Québec permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

Le montant total du règlement d'emprunt s'élève à 2 750 000 \$.

La période de financement de l'emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

Pour l'année 2015, ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour la portion relevant de l'agglomération du projet cité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux à réaliser en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle FORTIER
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Marc SARRAZIN
Chef de division

Le : 2015-01-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1150776001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables » relevant du conseil d'agglomération.

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables » relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-30 17:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1150776001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables » relevant du conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, des investissements sont prévus en 2015 pour les travaux des aménagements cyclables relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 12 692 000\$ afin de permettre de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - 14 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG11 0474 - 22 décembre 2011 - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de construction de pistes cyclables (GDD 1110824008 – RCG 11-030).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour l'année 2015, le programme suivant qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017.

- 12.692M\$: 45000 – Développement du réseau cyclable

Le chantier visant le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération est inscrit au Plan de transport de Montréal. La programmation de la réalisation de l'ensemble des projets d'aménagement cyclable est présentée chaque année. Une cible de quelque 50 km d'aménagement cyclable sont à réaliser chaque année pour répondre aux besoins de développement, de mise à niveau et d'aménagement temporaire dans le cadre d'événements spéciaux et de gestion de chantiers.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2015 planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et par le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour le programme cité, à compter de 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement du réseau cyclable favorise les déplacements en transports actifs et contribue ainsi à une gestion responsable des transports des personnes selon l'approche du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour l'octroi des travaux visant la réalisation de 50 km de voies cyclables en 2015. Sans l'adoption de ce règlement d'emprunt, aucun aménagement cyclable nécessitant des travaux capitalisables financés par le PTI ne pourra être réalisé en 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Appel d'offres: printemps/été 2015
- Réalisation été/automne 2015 des projets de construction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge LEFEBVRE
Chef de division
Division des transports actifs et collectifs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-21

Serge LEFEBVRE
Chef de division
Division des transports actifs et collectifs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Direction des transports

Approuvé le : 2015-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur
Service des infrastrucutres, de la voirie et
des transports

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1151097005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction et de réaménagement de l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Crémazie»

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction et de réaménagement de l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Crémazie» sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-30 14:28

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1151097005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction et de réaménagement de l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Crémazie»

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, des investissements sont prévus pour des travaux de réaménagement de l'avenue Papineau, entre les rues Louvain et Crémazie, relevant de la compétence du Conseil municipal.

Le développement des terrains en rive du Centre environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que la réfection routière prévue sont autant d'opportunités de faire du réaménagement de l'avenue Papineau entre la rue Louvain et le boulevard Crémazie un projet exemplaire en matière de transport pour favoriser l'accessibilité et la sécurité des déplacements et pour prendre en compte l'augmentation de l'achalandage des piétons, des cyclistes et du transport en commun.

Le projet prévoit la reconstruction de la chaussée, la construction de trottoirs spacieux et d'un terre-plein central élargi, vert et planté. Il comprend également un système de gestion durable et écologique des eaux de ruissellement. L'éclairage sera revu pour s'adapter à la clientèle piétonne et sera doté de la technologie au DEL.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 31 700 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

SMCE 141041006 - 18 juin 2014. Mandat d'exécution - Projet Papineau

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2015 et suivantes, le projet ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

- 31,7 M\$: 59026 – Réaménagement de l'avenue Papineau, entre Louvain et Crémazie

Ce règlement d'emprunt permet de réaliser les travaux de réaménagement de l'avenue Papineau entre la rue Louvain et le boulevard Crémazie qui incluent:

- la reconstruction de la chaussée et ajout de trottoirs,
- un nouvel éclairage au DEL,
- l'intervention sur les réseaux d'eau secondaires (remplacements et travaux ponctuels),
- la plantation et le verdissement avec système de gestion durable et écologique des eaux de ruissellement et monitoring,
- les travaux d'aménagement de mise en valeur en lien avec le CESM,
- le système de contrôle à la source des eaux de ruissellement et monitoring.

Ce projet a fait l'objet d'un mandat d'exécution (SMCE 141041006) dans le cadre du processus de gestion des projets d'envergures le 18 juin 2014.

Il importe de préciser que le projet de réaménagement de l'intersection Papineau / Crémazie est un projet distinct et fera l'objet d'un dossier séparé.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2015 à 2017 planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet local.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'option choisie de développer la gestion des eaux de ruissellement en milieu artériel (voirie municipale) répond directement aux préoccupations de la Ville en matière de développement durable.

Par ailleurs, le projet de verdissement propose une plantation massive qui répond directement aux objectifs d'augmenter la canopée sur le territoire montréalais pour contrer les effets négatifs créés par la problématique des îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour le réaménagement de l'avenue Papineau. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux de réaménagement de l'avenue Papineau, prévue entre 2015 et 2017, serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Préparation des plans et devis: Été 2015
Appels d'offres et octroi: Automne 2015
Travaux: 2015-2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOUT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Le : 2015-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1151097001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Plan de transport Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel» relevant de la compétence du Conseil municipal.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel» sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-30 14:28

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1151097001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Plan de transport Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel» relevant de la compétence du Conseil municipal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, des investissements sont prévus en 2015 pour des travaux de réfection routière, de reconstruction, réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel qui relève de la compétence du conseil de la Ville centre.
Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 66 600 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).
CM13 1016 - 23 septembre 2013 - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer la réfection routière du réseau artériel (GDD 1135337012 – RC 13-047).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour l'année 2015, les programmes suivants qui font partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

- 53,1 M\$: 55845 – Programme de réfection d'artères

Réhabiliter et maintenir en bon état des chaussées et trottoirs du réseau routier artériel. Ce programme comprend également des contrats généraux pour intervenir de façon localisée, à divers endroits sur le réseau via différentes techniques d'intervention :

reconstruction de trottoirs, resurfaçage, fraisage à chaud, remplacement de glissières de sécurité ainsi que la réfection d'arrêts d'autobus.

La planification, par le choix des artères, est sous la responsabilité de la Direction des transports et l'entière réalisation du programme est sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Les projets sont sélectionnés selon un Plan d'intervention intégré bien défini, permettant d'atteindre le niveau de service établi le plus rapidement possible et au meilleur coût. De plus, la planification des travaux de réfection routière s'inscrit au sein d'une vue d'ensemble comprenant également les réseaux d'égout et d'aqueduc, le réaménagement géométrique, le réseau cyclable, la mise aux normes des feux de circulation et les besoins de transports en commun. Cette coordination entre les différents intervenants sur le réseau routier assure un meilleur rendement des sommes investies.

· 4,0 M\$: 59009 – Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel

Réaliser des réaménagements géométriques à divers endroits du réseau artériel afin d'en améliorer la fonctionnalité et la convivialité en accord avec les orientations du Plan de transport. Plus spécifiquement, ces interventions visent à améliorer la sécurité routière, la qualité de l'air, le verdissement et l'accessibilité universelle de même qu'à augmenter la part des modes de transports actifs (piétons et cyclistes) et collectifs ainsi que l'attrait de la Ville, le plaisir d'y vivre et d'y faire des affaires.

· 1,0 M\$: 59018 – Sécurisation de la circulation sur les artères

Réaliser des projets de sécurisation, à diverses intersections et dans diverses rues du réseau artériel de la Ville, impliquant des interventions importantes sur les infrastructures de la rue.

· 7,5 M\$: 59022 – Désignation de périmètres pour apaiser la circulation

Réaménager les rues artérielles qui ceinturent les Quartiers verts afin de construire, entre autres, des saillies aux rues donnant accès à ces Quartiers verts pour en améliorer la sécurité, apaiser la circulation, réduire les débits et la vitesse sur les rues locales en plus de donner une large place au verdissement.

· 1,0 M\$: 59029 – Sécurisation des passages inférieurs du réseau artériel

Planter des mesures de sécurisation aux passages inférieurs du réseau artériel de la Ville jugés problématiques afin d'accroître la sécurité des cyclistes et des piétons y circulant.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2015 planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement

d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet local.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour les programmes cités, à compter de 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption du règlement d'emprunt permettra la réfection des rues et, dans le cadre de certains projets de réfection, d'en modifier l'aménagement afin de contribuer à :

- une collectivité au cœur du développement durable par l'aménagement de mesures visant à améliorer l'accessibilité universelle dans les rues,
- une protection accrue de l'environnement par la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages,
- une meilleure qualité de vie par l'augmentation du verdissement et l'aménagement de quartiers durables et urbains centré sur les déplacements actifs et collectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour l'octroi des travaux de réfection des rues. Sans ce règlement d'emprunt, des projets de réfection, de réaménagement et de sécurisation de rues, prévus en 2015, seraient compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux des nouveaux projets 2015 de réfection routière: Mai à décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François

RONDOU)

Avis favorable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Marc SARRAZIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-23

Guy PELLERIN
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1151097002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel» relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel» sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 09:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1151097002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel» relevant de la compétence du Conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, des investissements sont prévus en 2015 pour des travaux de réfection routière, de reconstruction, réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel qui relève de la compétence du conseil de l'agglomération.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 5 320 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - 14 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG07 0524 - 20 décembre 2007 - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer la réalisation du programme de réfection routière sur le réseau routier relevant de la compétence du conseil d'agglomération (GDD 1072689009 – RCG 07-037).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour l'année 2015, les programmes suivants qui font partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

- 3,32 M\$: 55845 – Programme de réfection d'artères

Réhabiliter et maintenir en bon état des chaussées et trottoirs du réseau routier artériel. Ce programme comprend également des contrats généraux pour intervenir de façon localisée, à divers endroits sur le réseau via différentes techniques d'intervention reconstruction de trottoirs, resurfaçage, fraisage à chaud, remplacement de glissières de sécurité ainsi que la réfection d'arrêts d'autobus.

La planification, par le choix des artères, est sous la responsabilité de la Direction des transports et l'entière réalisation du programme est sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Les projets sont sélectionnés selon un Plan d'intervention intégré bien défini, permettant d'atteindre le niveau de service établi le plus rapidement possible et au meilleur coût. De plus, la planification des travaux de réfection routière s'inscrit au sein d'une vue d'ensemble comprenant également les réseaux d'égout et d'aqueduc, le réaménagement géométrique, le réseau cyclable, la mise aux normes des feux de circulation et les besoins de transports en commun. Cette coordination entre les différents intervenants sur le réseau routier assure un meilleur rendement des sommes investies.

· 1,00 M\$: 59009 – Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel

Réaliser des réaménagements géométriques à divers endroits du réseau artériel afin d'en améliorer la fonctionnalité et la convivialité en accord avec les orientations du Plan de transport. Plus spécifiquement, ces interventions visent à améliorer la sécurité routière, la qualité de l'air, le verdissement et l'accessibilité universelle de même qu'à augmenter la part des modes de transports actifs (piétons et cyclistes) et collectifs ainsi que l'attrait de la Ville, le plaisir d'y vivre et d'y faire des affaires.

· 1,00 M\$: 59018 – Sécurisation de la circulation sur les artères

Réaliser des projets de sécurisation, à diverses intersections et dans diverses rues du réseau artériel de la Ville, impliquant des interventions importantes sur les infrastructures de la rue.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations 2015 planifiés au PTI 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

Ce règlement d'emprunt sera le seul à être utilisé pour les programmes cités, à compter de 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption du règlement d'emprunt permettra la réfection des rues et d'en modifier, dans le cadre de certains projets de réfection, l'aménagement afin de contribuer à:

- une collectivité au cœur du développement durable par l'aménagement de mesures visant à améliorer l'accessibilité universelle dans les rues,
- une protection accrue de l'environnement par la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages,
- une meilleure qualité de vie par l'augmentation du verdissement et l'aménagement de quartiers durables et urbains centré sur les déplacements actifs et collectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour l'octroi des travaux de réfection des rues. Sans ce règlement d'emprunt, des projets de réfection, de réaménagement et de sécurisation de rues, prévus en 2015, seraient compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux des nouveaux projets 2015 de réfection routière: Mai à décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Marc SARRAZIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-23

Guy PELLERIN
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-02-02



Dossier # : 1154956004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 8,1 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement des Parcours découverte du mont Royal dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal".

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 8,1 M\$ pour le
financement des travaux d'aménagement des Parcours découverte du mont Royal dans le
cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal" sujet à son approbation par le ministre
des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-30 15:47

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154956004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 8,1 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement des Parcours découverte du mont Royal dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal".

CONTENU

CONTEXTE

Le projet des Parcours découverte du mont Royal fait partie du programme du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) lié aux legs du 375e anniversaire de Montréal . Il s'inscrit dans les grands objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) : assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal et rendre la montagne accessible et accueillante.

S'articulant autour des deux axes d'intervention prioritaires (accessibilité au lieu et découverte de ses richesses), ce projet prend place à l'intérieur du Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, un vaste territoire d'intérêt public des plus importants dans l'histoire de Montréal. Même si plusieurs des lieux qui s'y trouvent sont très fréquentés par les Montréalais et représentent des destinations touristiques incontournables (le belvédère Kondiaronk et le lac aux Castors du parc du Mont-Royal, l'Oratoire Saint-Joseph, etc.), de nombreux secteurs recèlent de joyaux naturels ou culturels méconnus et/ou difficilement accessibles, et ce, malgré la multitude de sentiers qui traversent le territoire. Le but des Parcours découverte est donc d'offrir aux Montréalais un legs pérenne invitant le promeneur à parcourir l'ensemble du territoire du Site patrimonial et à en découvrir ses multiples richesses.

Depuis 2012, le SGPVMR, ainsi qu'un groupe de travail formé d'un certain nombre de représentants de la Table de concertation du Mont-Royal (TCMR), ont œuvré à l'élaboration du concept de ce projet. Le projet a été reçu favorablement par les partenaires institutionnels et associatifs, les représentants des arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que ceux de la Ville de Westmount et du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ).

Bien que le concept ait été pensé pour l'ensemble du Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, sa réalisation complète est envisagée en deux temps, considérant l'ampleur du territoire à traiter. Ainsi, la portion du projet retenue pour 2017 touche essentiellement les cheminements dans le secteur ouest de la montagne. Elle mettra à profit les patrimoines des différents secteurs traversés par les cheminements identifiés (pour la plupart existants), tant sur les propriétés institutionnelles (Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Oratoire Saint-Joseph, Université de Montréal) que publiques (Ville de Westmount et Ville de Montréal). Le secteur est, comprenant le Cimetière Mont-Royal, sera traité ultérieurement.

Un accord de développement existant entre la Fabrique de la paroisse Notre-Dame et la Ville de Montréal prévoit notamment l'implantation de mobilier de signalisation par la Ville sur les chemins de traverse du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges afin de favoriser les liens piétonniers entre le parc du Mont-Royal et le parc du « Troisième sommet » situé sur le flanc nord de la montagne. D'autres ententes sont en cours ou à venir entre la Ville de Montréal et les propriétaires institutionnels concernés de même que la Ville de Westmount pour établir les modalités en vue de la réalisation du projet pour 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE04 2390 - 8 décembre 2004 - CM05 0256 - 19 avril 2005 : Approuver le projet d'accord de développement à intervenir entre la Ville de Montréal et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal relativement à la mise en valeur de la propriété du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

CG09 0130 - Le 30 avril 2009 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

CM13 0899 : 23 septembre 2013, Déclaration pour faire du chemin de la Côte-des-Neiges un chemin patrimonial reconnu à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal en 2017.

CG14 0462 - 30 octobre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Urban Soland inc. pour la préparation des plans et devis relatifs au projet d'aménagement des Parours découverte du mont Royal - legs du 375^e, pour une somme maximale de 670 850,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13799) (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra d'effectuer les travaux requis selon la conception qui est présentement en cours. Le programme d'aménagement qui sera ainsi concrétisé pour l'anniversaire de 2017 comporte trois volets :

A) la consolidation des parours existants sélectionnés (longueur totale de $\pm$ 14 km essentiellement dans le secteur ouest de la montagne), ainsi que les interventions signalétiques et paysagères aux abords de ceux-ci;

B) l'aménagement de certaines aires spécifiques;

C) le marquage d'un tracé fondateur de Montréal, soit le chemin de la Côte-des-Neiges, qui est en fait l'axe principal d'accès à la montagne et qui traverse d'une extrémité à l'autre le Site patrimonial déclaré du Mont-Royal (longueur totale de $\pm$ 5 km).

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt s'avère nécessaire à la poursuite du projet des Parours découverte du mont Royal. En plus de revaloriser des attraits existants, ce projet laissera des traces tangibles des célébrations de 2017 et contribuera d'une façon matérielle et immatérielle à la mise en valeur durable d'un patrimoine culturel et naturel inestimable au sein de la ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 8 055 000 \$ est prévu au PTI 2015-2017 du SGPVMR pour ce projet. Une fois réalisé, ce projet entraînera des dépenses d'entretien récurrentes qui nécessiteront du budget de fonctionnement. Les activités d'entretien concernent le maintien de l'actif, notamment la signalisation, la signalétique et le mobilier urbain.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de ce règlement permettra de réaliser un projet qui contribue aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement d'emprunt s'avère nécessaire à la poursuite de l'aménagement des Parours découverte du mont Royal. Sans ce règlement d'emprunt, l'échéancier du projet, qui doit être inauguré en 2017, serait compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion pour règlement d'emprunt : Février 2015
Adoption du règlement d'emprunt par le CG : Mars 2015
Approbation par le MAMOT : Avril-mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick LAPIERRE
Conseiller(ère) en planification

ENDOSSÉ PAR

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

Le : 2015-01-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1154956003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42,3 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement au CESM dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal".

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42,3 M\$ pour le
financement des travaux d'aménagement au CESM dans le cadre des legs du 375e
anniversaire de Montréal" sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-30 15:53

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154956003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42,3 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement au CESM dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal".

CONTENU

CONTEXTE

Situé au cœur du quartier résidentiel de Saint-Michel, le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un immense site de 192 hectares dont la vocation a changé au cours du 20e siècle. Carrière de calcaire entre 1925 et 1984, puis site d'enfouissement de matières putrescibles de 1968 à 2000 et site d'enfouissement de matériaux secs de 2000 à 2009, il est en voie de devenir un parc métropolitain d'ici aux environs de 2020. Le parc du CESM fait partie intégrante du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal.

Le site a été acquis par la Ville de Montréal en 1984 en réponse aux pressions de la population environnante qui se plaignait des mauvaises odeurs, de la prolifération incontrôlée des oiseaux et du bruit des camions généré par l'industrie en place. Les risques liés à la gestion des biogaz et du lixiviat soulevaient aussi des craintes. À la suite d'un processus de concertation sur l'avenir du site, la Ville a approuvé en 1997, le Plan directeur d'aménagement du CESM pour guider sa transformation en un vaste complexe de technologie environnementale et d'éducation situé à l'intérieur d'un espace vert. Les objectifs retenus pour cette transformation sont la revalorisation des sols perturbés, la gestion saine des matières et la création d'aménagements propices au développement d'activités ludiques et récréatives en lien avec l'environnement, le sport et la culture.

L'aménagement du parc du CESM est prévu en deux étapes importantes. La première étape s'est échelonnée de 1994 à 2014 et a permis d'aménager la couronne en parc linéaire accessible à tous, de finaliser l'enfouissement et le recouvrement des déchets sur une profondeur pouvant atteindre 70 mètres à certains endroits, d'installer un réseau de conduites pour contrôler le biogaz et le lixiviat et d'ensemencer la zone d'enfouissement pour la sécuriser. Toutes ces activités ont été réalisées conformément aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques (MDDELCC). La deuxième étape, prévue d'ici à plus ou moins 2020, consiste à finaliser l'aménagement du parc linéaire et de réaliser l'aménagement du centre du site. Cette étape fait aussi l'objet d'autorisations du MDDELCC. Lors de la première étape de développement, des institutions et des entreprises se sont installées rapidement sur le pourtour du site, des zones commerciales ont été créées, le centre de tri a été rénové et les bâtiments administratifs du CESM ont été construits. En 2004, le bâtiment de la TOHU a été inauguré pour offrir une salle de spectacles dédiée aux arts du cirque, mais aussi afin de devenir le pavillon d'accueil du Complexe. D'autres réalisations sont en cours, toujours dans le respect des objectifs du parc du CESM.

La Ville de Montréal a identifié le CESM comme faisant partie des legs porteurs qu'elle désire mettre de l'avant pour son 375^e anniversaire et souhaite donner accès à une portion du centre du parc à l'occasion des festivités prévues pour 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 10 0594 - 28 avril 2010 - Mandater la Direction des grands parcs et de la nature en ville pour 1) poursuivre l'aménagement du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), 2) procéder, avec la collaboration de la Direction de l'environnement, à la réalisation de certains travaux d'aménagement en régie interne, 3) mettre sur pied une table de concertation des partenaires et, 4) évaluer les modes de gestion et d'entretien à mettre en place, incluant l'amorce de pourparlers avec les partenaires et la TOHU.
SMCE 141711003 - 21 août 2014 - Mandat d'exécution du Comité exécutif - Planifier la réalisation du projet d'aménagement du secteur Plaine/Boisé

CG 14 0413 - 18 septembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. et CIMA + pour l'aménagement d'une portion du secteur Papineau, au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une somme maximale de 443 521,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13646 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

CE14 1576 - 15 octobre 2014 - Adopter le Plan directeur de l'art public au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) / Mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public au CESM, en collaboration étroite avec le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, à même les PTI de ces services.

DESCRIPTION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra de poursuivre les travaux au CESM. Ces travaux permettront de finaliser la Couronne et d'entreprendre l'aménagement du Centre pour en livrer une partie à la population à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal. La Couronne comprend 17 entrées et la voie multifonctionnelle de 5 km qui permet de relier les pôles culturel, sportif et industriel / commercial et le centre du parc aux quartiers St-Michel et André-Grasset. Les travaux proposés en 2015-2017 sur la Couronne compléteront ou amélioreront les aménagements existants et se décrivent comme suit :

- Entrées : Aménagement des nouvelles entrées et réfection d'entrées existantes, incluant mobilier, plantation, signalisation, interprétation;
- Voie polyvalente : amélioration du drainage, resurfaçage, ajout de mobilier et de plantation, signalisation, interprétation;
- Secteur Papineau : aménagement complet, sentiers, traitement du talus Papineau, ouvrages de gestion écologique du ruissellement, mobilier, plantation, signalisation, interprétation.

Le Centre comprend quatre secteurs à aménager (Plaine/Boisé, Lac, Amphithéâtre et

Terrasses) et 4 repères visuels à construire, éléments importants du plan directeur d'art public du CESM. Les investissements prévus en 2015-2017 concernent principalement le secteur Plaine/Boisé, mais également le Lac et les repères. Ils comprennent :

- Plaine/Boisé : nivellement, drainage, sentiers et fossés de drainage, espace de rencontre, mobilier, signalisation, interprétation, mobilier, plantation;
- Art public : conception des 4 repères et de l'oeuvre de la mémoire;
- Lac : travaux d'écaillage et de stabilisation des falaises, conception des aménagements du lac.

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt s'avère nécessaire à la poursuite du projet du CESM. Pour les fêtes du 375e de Montréal, la Couronne sera complétée et une partie du secteur Plaine/Boisé, qui couvre près de 65 % de la surface à aménager au centre du parc, sera ouvert à la population. Ce geste sera hautement symbolique pour les résidents limitrophes et pour les citoyens en général qui pénétreront ainsi au cœur d'un espace longtemps interdit. Une fois sur place, ils seront à même d'en comprendre la complexité et l'ampleur et d'apprécier la transformation du site en une oasis de verdure. C'est le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain en Amérique du Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 42 274 000 \$ (agglomération) est prévu au PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) pour ce projet. Une fois réalisé, ce projet nécessitera un montant pour l'entretien et un montant pour les activités et l'animation qu'il faudra prévoir annuellement au budget de fonctionnement. Ces montants sont en cours d'estimation par les services concernés (arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension, Service de l'environnement et SGPVMR).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de ce règlement permettra de réaliser un projet qui contribue aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement d'emprunt s'avère nécessaire à la poursuite de l'aménagement du parc du CESM. Sans ce règlement d'emprunt, l'échéancier du projet, qui doit être inauguré en 2017, serait compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion pour règlement d'emprunt : Février 2015
Adoption du règlement d'emprunt par le CG : Mars 2015
Approbation par le MAMOT : Avril-mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick LAPIERRE
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-26

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-01-30

**Dossier # : 1150706001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt de 1,5 M \$, pour l'année 2015, pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

Il est recommandé :
d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015 - 2017, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées ».

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-30 16:52**Signataire :** Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1150706001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt de 1,5 M \$, pour l'année 2015, pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

CONTENU**CONTEXTE**

En mars 2010, la Ville de Montréal signait une entente avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) afin de réaliser la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA), se doter d'un plan d'action en faveur des aînés de la ville et répondre adéquatement aux besoins exprimés par ces derniers.

L'ancienne Direction de la diversité sociale (DDS), qui avait été mandatée pour réaliser le plan d'action, a sollicité la participation et la collaboration des directions centrales, des arrondissements, des élus locaux et des organismes partenaires attentifs à la cause des aînés.

Dans le cadre de la démarche, un portrait bilan des services offerts aux aînés a d'abord été dressé. Quatre forums visant à préciser les enjeux et les attentes des aînés ont ensuite été tenus en février 2012. Le projet de Plan d'action a été soumis en assemblée publique le 12 juin de la même année. Après bonification, en réponse aux commentaires obtenus, il a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 24 septembre 2012. Depuis l'adoption de ce Plan d'action, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dispose d'un montant au Programme triennal d'immobilisation (PTI) afin de réaliser des projets visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CM12 0850 - 24 septembre 2012**

Adopter un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) / Mandater la Direction de la diversité sociale pour réaliser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015

DESCRIPTION

Le SDSS dispose d'un budget d'infrastructures de 2 M\$ par année pour les années 2015, 2016 et 2017 mis à la disposition des arrondissements et des services centraux afin qu'ils réalisent des projets permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées, dont 1,5 M\$ par année est financé par la ville centrale et 500 000 \$ par l'agglomération.

Le présent dossier a pour but de faire adopter, par le conseil municipal, un règlement d'emprunt de 1,5 M\$ pour l'année 2015 afin de permettre le financement de projets, que les arrondissements et les services centraux devront préalablement être approuvés par le SDSS. Parallèlement, le dossier 1150706002 a pour but de faire adopter, par le conseil d'agglomération, un règlement d'emprunt de 500 000 \$ aux mêmes fins.

JUSTIFICATION

La Ville a reconnu que parmi les enjeux importants liés au vieillissement et à l'accroissement de la longévité se trouvent l'adaptation des services municipaux et la pleine participation des aînés à la vie sociale, culturelle et économique du milieu. Le Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 est une première étape visant à instaurer, au sein de l'appareil municipal, le « réflexe aîné ». La DDS a été mandatée pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de la démarche qui a mené à l'adoption, lors du conseil municipal tenu en septembre 2012, du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2017 ». Le Plan d'action comporte quelque 104 actions, portées par une vingtaine d'unités administratives centrales, et s'appuie sur sept principes :

- Le « réflexe aîné », pour s'ouvrir aux réalités des citoyens âgés et porter une attention particulière aux personnes isolées, marginalisées et à celles de diverses appartenances culturelles;
- L'accessibilité universelle, pour favoriser l'autonomie des aînés;
- La prise en compte des besoins différenciés des personnes âgées selon le sexe;
- Le partenariat et la concertation, pour agir ensemble;
- La synergie de l'intervention, pour optimiser l'utilisation des ressources;
- Les acquis, pour bâtir sur ce qui existe; et,
- La flexibilité, pour s'adapter aux changements.

Pour faire de cette démarche un projet collectif, les arrondissements (sauf un) ont adhéré aux sept principes du Plan d'action. Certaines actions ou initiatives portées par les unités centrales ou les arrondissements nécessitent un budget d'infrastructures supplémentaire afin de favoriser leur mise en œuvre. C'est pourquoi un budget totalisant de 6 M\$ est prévu au PTI 2015-2017 du SDSS, et ce, à raison de 2 M\$/année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les projets émanant des arrondissements et des services centraux devront faire l'objet de l'approbation du SDSS. Toutefois, ils devront être financés à 50% par l'unité responsable (arrondissement ou service central) de sa mise en œuvre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions visant l'inclusion des personnes âgées s'inscrivent dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 36 où la Ville s'engage à être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra de financer des projets permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes aînées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2015 Présentation du dossier au comité exécutif

Février 2015 Présentation au conseil municipal pour avis de motion

Mars 2015 Présentation au conseil municipal pour adoption

Avril-Mai 2015 Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Aussi, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), M. Patrice Allard, chef de division - Division diversité sociale est désigné par Johanne Derome pour la remplacer du 26 au 30 janvier 2015 dans ses fonctions de directrice du SDSS et exercer tous les pouvoirs rattachés à ces fonctions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole CHOUINARD
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514 872-1274

Approuvé le : 2015-01-29



Dossier # : 1150706002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt de 500 000 \$, pour l'année 2015, pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

Il est recommandé :
d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015 - 2017, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées ».

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-30 16:52

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150706002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt de 500 000 \$, pour l'année 2015, pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2010, la Ville de Montréal signait une entente avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) afin de réaliser la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA), se doter d'un plan d'action en faveur des aînés de la ville et répondre adéquatement aux besoins exprimés par ces derniers.

L'ancienne Direction de la diversité sociale (DDS), qui avait été mandatée pour réaliser le plan d'action, a sollicité la participation et la collaboration des directions centrales, des arrondissements, des élus locaux et des organismes partenaires attentifs à la cause des aînés.

Dans le cadre de la démarche, un portrait bilan des services offerts aux aînés a d'abord été dressé. Quatre forums visant à préciser les enjeux et les attentes des aînés ont ensuite été tenus en février 2012. Le projet de Plan d'action a été soumis en assemblée publique le 12 juin de la même année. Après bonification, en réponse aux commentaires obtenus, il a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 24 septembre 2012. Depuis l'adoption de ce Plan d'action, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dispose d'un montant au Programme triennal d'immobilisation (PTI) afin de réaliser des projets visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0850 - 24 septembre 2012

Adopter un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) / Mandater la Direction de la diversité sociale pour réaliser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015

DESCRIPTION

Le SDSS dispose d'un budget d'infrastructures de 2 M\$ par année pour les années 2015, 2016 et 2017 mis à la disposition des arrondissements et des services centraux afin qu'ils réalisent des projets permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées, dont 1,5 M \$ par année est financé par la ville centrale et 500 000 \$ par l'agglomération. Le présent dossier a pour but de faire adopter, par le conseil d'agglomération, un règlement d'emprunt de 500 000 \$ pour l'année 2015 afin de permettre le financement de projets qui devront préalablement être approuvés par le SDSS, mais qui devront s'inscrire dans les champs de compétence d'agglomération, notamment : l'aménagement du domaine public dans le centre-ville, le logement social, le parc du complexe environnemental Saint-Michel ou le parc du Mont-Royal.

Parallèlement, le dossier 1150706001 a pour but de faire adopter, par le conseil municipal, un règlement d'emprunt de 1,5 M\$ financé par la ville centrale.

JUSTIFICATION

La Ville a reconnu que parmi les enjeux importants liés au vieillissement et à l'accroissement de la longévité se trouvent l'adaptation des services municipaux et la pleine participation des aînés à la vie sociale, culturelle et économique du milieu. Le Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 est une première étape visant à instaurer, au sein de l'appareil municipal, le « réflexe aîné ». La DDS a été mandatée pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de la démarche qui a mené à adoption, lors du conseil municipal tenu en septembre 2012, du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2017 ». Le Plan d'action comporte quelque 104 actions, portées par une vingtaine d'unités administratives centrales, et s'appuie sur sept principes :

- Le « réflexe aîné », pour s'ouvrir aux réalités des citoyens âgés et porter une attention particulière aux personnes isolées, marginalisées et à celles de diverses appartenances culturelles;
- L'accessibilité universelle, pour favoriser l'autonomie des aînés;
- La prise en compte des besoins différenciés des personnes âgées selon le sexe;
- Le partenariat et la concertation, pour agir ensemble;
- La synergie de l'intervention, pour optimiser l'utilisation des ressources;
- Les acquis, pour bâtir sur ce qui existe; et,
- La flexibilité, pour s'adapter aux changements.

Pour faire de cette démarche un projet collectif, les arrondissements (sauf un) ont adhéré aux sept principes du Plan d'action. Certaines actions ou initiatives portées par les unités centrales ou les arrondissements nécessitent un budget d'infrastructures supplémentaire afin de favoriser leur mise en œuvre. C'est pourquoi un budget total de 6 M\$ est prévu au PTI 2015-2017 du SDSS, et ce, à raison de 2 M\$/année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les projets devront faire l'objet de l'approbation du SDSS. Toutefois, ils devront être financés à 50% par l'unité responsable de sa mise en œuvre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions visant l'inclusion des personnes âgées s'inscrivent dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 36 où la Ville s'engage à être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra de financer des projets permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2015 Présentation du dossier au comité exécutif

Février 2015 Présentation au conseil d'agglomération pour avis de motion

Mars 2015 Présentation au conseil d'agglomération pour adoption

Avril-Mai 2015 Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Aussi, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), M. Patrice Allard, chef de division - Division diversité sociale est désigné par Johanne Derome pour la remplacer du 26 au 30 janvier 2015 dans ses fonctions de directrice du SDSS et exercer tous les pouvoirs rattachés à ces fonctions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole CHOUINARD
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice ALLARD

Chef de division

Tél :

514 872-1274

Approuvé le :

2015-01-29



Dossier # : 1154815001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015, un projet de règlement d'emprunt de 4 000 000 \$ pour le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.

Il est recommandé :

1. D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-30 16:50

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154815001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015, un projet de règlement d'emprunt de 4 000 000 \$ pour le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée de différents outils de planification offrant une vision et des orientations communes pour le développement de la pratique d'activités physiques et de sports tels que :

- le Plan d'intervention aquatique de Montréal adopté par le conseil municipal en avril 2013;
- la Politique du sport et de l'activité physique adoptée par le conseil municipal en novembre 2014.

Par ailleurs, on constate que le réseau montréalais des installations sportives accuse un vieillissement important et que l'aménagement de plusieurs de celles-ci n'est pas ajusté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines ni aux besoins de certaines clientèles. Des investissements en rénovation sont indispensables pour maintenir et améliorer l'offre de services aux Montréalais et rendre les installations sportives municipales sécuritaires, efficaces et attrayantes pour les usagers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
CM14 1061	13 novembre 2014	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du conseil municipal.
CE14 0343	12 mars 2014	Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.

CM13 0340	23 avril 2013	Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.
-----------	---------------	---

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un projet de règlement d'emprunt de 4 000 000 \$ pour le financement du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes qui est destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques. Ce programme est sous la responsabilité du Service de la diversité sociale et des sports.

JUSTIFICATION

Selon la Charte de la Ville de Montréal à l'article 141, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville à l'égard des équipements sportifs ou de loisirs situés dans l'arrondissement. En conséquence, les arrondissements sont responsables de la gestion et du maintien de leurs installations sportives. Des investissements majeurs sont à prévoir dans plusieurs de celles-ci. Les arrondissements pourront difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à la réfection et à la mise aux normes de leurs installations. La Ville peut cependant les aider à actualiser et à consolider leurs installations, entre autres par la création de programmes de soutien.

À cet effet, le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes, sous la responsabilité du Service de la diversité sociale et des sports, a été mis en œuvre afin de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leur projet de mise aux normes d'installations aquatiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de s'assurer de la mise en œuvre du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes et dépenser les budgets qui lui sont consacrés au PTI 2015, l'adoption d'un règlement d'emprunt de 4 000 000 \$ est requise. Ce règlement d'emprunt sera à la charge des citoyens de la Ville centrale.

La somme inscrite ci-dessous correspond au PTI adopté pour l'année 2015.

Budget autorisé	2015
38380 - Programme de mise aux normes - équipements aquatiques	4 000 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes est en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;
- Une collectivité au cœur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de ce programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques municipales permettra de maintenir et/ou améliorer l'offre en sports et activités physiques aux Montréalais. La fermeture d'installations sportives en raison de leur désuétude pourra ainsi être évitée (exemple : pataugeoires de type empli-vide).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le conseil municipal : 2015-02-23.

- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal : 2015-03-23.
- Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec : avril-mai 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2015-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514 872-1274
Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1154815002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015, un projet de règlement d'emprunt de 2 500 000 \$ pour le Programme des équipements sportifs supra locaux.

Il est recommandé :

1. D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour financer le Programme des équipements sportifs supra locaux », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-30 16:50

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION
Dossier # :1154815002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015, un projet de règlement d'emprunt de 2 500 000 \$ pour le Programme des équipements sportifs supra locaux.

CONTENU
CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée de différents outils de planification offrant une vision et des orientations communes pour le développement de la pratique d'activités physiques et de sports tels que la Politique du sport et de l'activité physique adoptée par le conseil municipal en novembre 2014.

Par ailleurs, on constate que le réseau montréalais des installations sportives accuse un vieillissement important et que l'aménagement de plusieurs de celles-ci n'est pas ajusté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines ni aux besoins de certaines clientèles. Des investissements en rénovation sont indispensables pour maintenir et améliorer l'offre de services aux Montréalais et rendre les installations sportives municipales sécuritaires, efficaces et attrayantes pour les usagers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1978	17 décembre 2014	Approuver les modifications au Programme des équipements sportifs supra locaux.
CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
CM14 1061	13 novembre 2014	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du conseil municipal.
CE14 0572	16 avril 2014	Adopter le Programme des équipements sportifs supra locaux.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un projet de règlement d'emprunt de 2 500 000 \$ pour le financement du Programme des équipements sportifs supra locaux, destiné

aux arrondissements, afin que ceux-ci réalisent leurs projets de rénovation, réfection, réhabilitation ou développement (en lien avec l'accueil d'événements sportifs majeurs) liés à ces équipements. Ce programme est sous la responsabilité du Service de la diversité sociale et des sports.

JUSTIFICATION

Selon la Charte de la Ville de Montréal à l'article 141, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville à l'égard des équipements sportifs ou de loisirs situés dans l'arrondissement. En conséquence, les arrondissements sont responsables de la gestion et du maintien de leurs installations sportives. Des investissements majeurs sont à prévoir dans plusieurs de celles-ci. Les arrondissements pourront difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à la réfection et à la mise aux normes de leurs installations. La Ville peut cependant les aider à actualiser et à consolider leurs installations, entre autres par la création de programmes de soutien.

À cet effet, le Programme des équipements sportifs supra locaux, sous la responsabilité du Service de la diversité sociale et des sports, a été mis en œuvre afin de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de rénovation, réfection, réhabilitation ou développement (en lien avec l'accueil d'événements sportifs majeurs) liés à ces équipements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de s'assurer de la mise en œuvre du Programme des équipements sportifs supra locaux et dépenser les budgets qui lui sont consacrés au PTI 2015, l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 500 000 \$ est requise. Ce règlement d'emprunt sera à la charge des citoyens de la Ville centrale.

La somme inscrite ci-dessous correspond au PTI adopté pour l'année 2015.

Budget autorisé	2015
38330 - Programme de mise aux normes des équipements sportifs à vocation supra locale	2 500 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme des équipements sportifs supra locaux destiné aux arrondissements est en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;
- Une collectivité au cœur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de ce programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations sportives municipales supra locales permettra de maintenir et/ou améliorer l'offre en sports et activités physiques aux Montréalais. La fermeture d'installations sportives en raison de leur désuétude pourra ainsi être évitée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le conseil municipal : 2015-02-23.

- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal : 2015-03-23.
- Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec : avril-mai 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2015-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514 872-1274
Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1154815003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015, un projet de règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour le Programme de réfection des terrains de balle.

Il est recommandé :

1. D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer le Programme de réfection des terrains de balle », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-30 16:50

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154815003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015, un projet de règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour le Programme de réfection des terrains de balle.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée de différents outils de planification offrant une vision et des orientations communes pour le développement de la pratique d'activités physiques et de sports tels que la Politique du sport et de l'activité physique adoptée par le conseil municipal en novembre 2014.

Par ailleurs, on constate que le réseau montréalais des installations sportives accuse un vieillissement important et que l'aménagement de plusieurs de celles-ci n'est pas ajusté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines ni aux besoins de certaines clientèles. Des investissements en rénovation sont indispensables pour maintenir et améliorer l'offre de services aux Montréalais et rendre les installations sportives municipales sécuritaires, efficaces et attrayantes pour les usagers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0109	21 janvier 2015	Adopter le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Autoriser un virement budgétaire de 11 000 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 de la Direction générale vers le PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports.
CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
CM14 1061	13 novembre 2014	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du conseil municipal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un projet de règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement du Programme de réfection des terrains de balle qui a pour objectif de réaliser, en collaboration avec les arrondissements, des projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs terrains de balle. L'objectif spécifique de ce programme est de maintenir le réseau des terrains de balle municipaux en bon état afin d'assurer une offre de services de qualité aux citoyens. Ce programme est sous la responsabilité du Service de la diversité sociale et des sports.

JUSTIFICATION

Selon la Charte de la Ville de Montréal à l'article 141, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la Ville à l'égard des équipements sportifs ou de loisirs situés dans l'arrondissement. En conséquence, les arrondissements sont responsables de la gestion et du maintien de leurs installations sportives. Des investissements majeurs sont à prévoir dans plusieurs de celles-ci. Les arrondissements pourront difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à la réfection et à la mise aux normes de leurs installations. La Ville peut cependant les aider à actualiser et à consolider leurs installations, entre autres par la création de programmes de soutien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de s'assurer de la mise en œuvre du Programme de réfection des terrains de balle et dépenser les budgets qui lui sont consacrés au PTI 2015, l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ est requise. Ce règlement d'emprunt sera à la charge des citoyens de la Ville centrale.

La somme inscrite ci-dessous correspond au PTI adopté pour l'année 2015.

Budget autorisé	2015
38385 - Programme de réfection des terrains de balle	2 000 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme de réfection des terrains de balle est en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;
- Une collectivité au cœur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans un contexte de recrudescence de la popularité des sports de balle, des investissements en rénovation sont indispensables pour maintenir et/ou améliorer l'offre en terrains de balle aux Montréalais et de rendre ceux-ci sécuritaires, efficaces et attrayants pour les usagers. À titre d'exemple, la réfection de l'éclairage ou du drainage permet d'augmenter le nombre d'heures d'utilisation d'un terrain de balle pour la pratique du baseball.

Sans financement par la Ville centre, les arrondissements pourraient difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à la réfection de leurs terrains de balle, notamment la mise aux normes de l'éclairage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le conseil municipal : 2015-02-23.

- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal : 2015-03-23.
- Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec : avril-mai 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2015-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514 872-1274
Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1154815004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015, un projet de règlement d'emprunt de 350 000 \$ pour la mise aux normes d'équipements d'arrondissement dans le cadre de l'accueil des Jeux du Québec 2016 et des Jeux mondiaux des policiers et pompiers 2017.

Il est recommandé :

1. D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 350 000 \$ pour financer la mise aux normes d'équipements d'arrondissement dans le cadre de l'accueil des Jeux du Québec 2016 et des JMPP 2017 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-30 16:48

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154815004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015, un projet de règlement d'emprunt de 350 000 \$ pour la mise aux normes d'équipements d'arrondissement dans le cadre de l'accueil des Jeux du Québec 2016 et des Jeux mondiaux des policiers et pompiers 2017.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée de différents outils de planification offrant une vision et des orientations communes pour le développement de la pratique d'activités physiques et de sports tels que la Politique du sport et de l'activité physique adoptée par le conseil municipal en novembre 2014.

Par ailleurs, on constate que le réseau montréalais des installations sportives accuse un vieillissement important et que l'aménagement de plusieurs de celles-ci n'est pas ajusté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines ni aux besoins de certaines clientèles. Des investissements en rénovation sont indispensables pour maintenir et améliorer l'offre de services aux Montréalais, rendre les installations sportives municipales sécuritaires, efficaces et attrayantes pour les usagers ainsi que pour accueillir des événements sportifs d'envergure.

Afin de célébrer le 40^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal (1976), la Ville de Montréal accueillera la 51^e Finale des Jeux du Québec à l'été 2016. L'année suivante, année du 375^e anniversaire de la Ville, Montréal sera l'hôte des Jeux mondiaux des policiers et pompiers 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
CG13 0017	31 janvier 2013	Approuver la candidature de Montréal pour l'accueil de la Finale provinciale des Jeux du Québec de l'été 2016 / Approuver le budget prévisionnel et le soutien de la

Ville pour garantir le déficit de l'événement, le cas échéant.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un projet de règlement d'emprunt totalisant 350 000 \$ pour le financement de projets de mise aux normes d'équipements d'arrondissement dans le cadre de l'accueil des Jeux du Québec 2016 et des Jeux mondiaux des policiers et pompiers 2017.

JUSTIFICATION

Les compétitions des Jeux du Québec 2016 et des Jeux mondiaux des policiers et pompiers 2017 requièrent certaines installations d'arrondissement, en plus des installations municipales relevant du conseil de ville. Des travaux de mise aux normes sont notamment requis pour tenir les compétitions de balle dans le parc Henri-Julien. Il est proposé que la ville centre défraie à 100 % le coût des travaux associés aux projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de s'assurer de la réalisation de projets de mise aux normes d'équipements d'arrondissement dans le cadre de l'accueil des Jeux du Québec 2016 et des Jeux mondiaux des policiers et pompiers 2017 et dépenser les budgets qui lui sont consacrés au PTI 2015, l'adoption d'un règlement d'emprunt de 350 000 \$ est requise. Ce règlement d'emprunt sera à la charge des citoyens de la Ville centrale.

La somme inscrite ci-dessous correspond au PTI adopté pour l'année 2015.

Budget autorisé	2015
38335 - Jeux du Québec 2016 et JMPP 2017 - Mise aux normes d'équipements d'arrondissements	350 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de projets de mise aux normes d'équipements d'arrondissement dans le cadre de l'accueil des Jeux du Québec 2016 et des Jeux mondiaux des policiers et pompiers 2017 est en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;
- Une collectivité au cœur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

De plus, l'accueil de ces deux événements permettra la concertation et la participation d'intervenants montréalais en provenance de tous les milieux (sportif, affaires et institutionnels) mettant ainsi la collectivité au cœur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de projets de mise aux normes d'équipements d'arrondissement dans le cadre de l'accueil des Jeux du Québec 2016 et des Jeux mondiaux des policiers et pompiers 2017 est essentiel pour l'accueil d'événements importants tels que les compétitions des Jeux du Québec de 2016 et des Jeux mondiaux des policiers et pompiers de 2017. Étant donné qu'aucun de ces événements ne saurait être retardé, il est prudent que les projets soient réalisés en 2015. Tout retard aura un impact majeur sur la tenue des compétitions et, par conséquent, sur l'image de la Ville qui les accueille.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion par le conseil municipal : 2015-02-23.
- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal : 2015-03-23.
- Approbation du règlement d'emprunt par le gouvernement du Québec : avril-mai 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2015-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514 872-1274
Approuvé le : 2015-01-30

**Dossier # : 1144521010****Unité administrative responsable :** Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine**Niveau décisionnel proposé :** Conseil municipal**Projet :** -**Objet :** Renommer «boulevard LaSalle» l'extrémité nord de la rue Gertrude dans l'arrondissement de Verdun.

Il est recommandé :
de changer le nom de l'extrémité nord de la rue Gertrude au nord de la rue Caisse et intégrer ce segment de rue au boulevard LaSalle. Ce segment de rue est situé sur la partie du lot numéro 1 153 029 du cadastre du Québec située au nord du prolongement vers l'est de la ligne séparant les lots numéros 1 153 132 (rue Caisse) et numéro 1 153 133 (terrain privé), jusqu'à son point de rencontre avec la limite du lot numéro 1 153 139 (boulevard LaSalle), dans l'arrondissement de Verdun, comme illustré sur le plan joint au dossier.

Comme ce changement de toponyme a un impact sur des occupants de la rue et afin d'assurer que les nouvelles informations toponymiques puissent être compilées dans les différents systèmes de repérage, il est recommandé que le changement de nom soit effectif trois mois après l'adoption d'une résolution à cet effet par le conseil municipal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 12:56**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1144521010

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer «boulevard LaSalle» l'extrémité nord de la rue Gertrude dans l'arrondissement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite modifier le nom de rue pour quatre bâtiments (comprenant huit adresses) situés à l'extrémité nord de la rue Gertrude, face au boulevard LaSalle. L'extrémité nord de la rue Gertrude, au nord de la rue Caisse, a fait l'objet d'un réaménagement, et les quatre bâtiments font face au boulevard LaSalle. Les services d'urgence ont d'ailleurs mentionné une problématique de repérage à cet effet. Les décisions en matière de toponymie relevant du conseil municipal, l'arrondissement de Verdun a demandé à la Direction de l'urbanisme de recommander un changement de nom pour cette partie de la rue Gertrude et de l'intégrer au boulevard LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à :

- changer le nom de l'extrémité nord de la rue Gertrude au nord de la rue Caisse et intégrer ce segment de rue au boulevard LaSalle. Ce segment de rue est situé sur la partie du lot numéro 1 153 029 du cadastre du Québec située au nord du prolongement vers l'est de la ligne séparant les lots numéros 1 153 132 (rue Caisse) et numéro 1 153 133 (terrain privé), jusqu'à son point de rencontre avec la limite du lot numéro 1 153 139 (boulevard LaSalle), dans l'arrondissement de Verdun, comme illustré sur le plan joint au dossier.

Comme ce changement de toponyme a un impact sur des occupants de la rue et afin d'assurer que les nouvelles informations toponymiques puissent être compilées dans les différents systèmes de repérage, il est recommandé que le changement de nom soit effectif trois mois après l'adoption d'une résolution à cet effet par le conseil municipal.

JUSTIFICATION

Le changement de nom proposé vise à faciliter le repérage de quatre bâtiments (huit adresses) sur le tronçon de rue visé par le changement. En effet, au fil des modifications apportées à la configuration du triangle formé par la rencontre de la rue Gertrude et du

boulevard LaSalle, le segment de rue visé est dorénavant associé au boulevard LaSalle. À la suite d'un sondage effectué par l'arrondissement au mois de février 2014, la majorité des propriétaires des immeubles situés sur ce segment de rue se sont prononcés en faveur de la modification proposée.

Rue Gertrude (avant 1919) : Nommée par la famille de Henry Hadley, ancien maire de Verdun et grand propriétaire terrien, cette voie rappellerait l'une de ses héritières. La généalogie de la famille Hadley nous apprend que Henry Hadley avait une nièce nommée Mary Gertrude Knox (1883-1942), fille de James Wilson Knox et de Frances Hannah Hadley. L'hypothèse voulant que cette dame ait été l'héritière honorée par le nom de cette rue paraît assez probable.

Source: Ville de Montréal, Arrondissement de Verdun. Origine des voies de communication dans l'arrondissement de Verdun. Montréal, [2006?]. Compileur: Patrice Byloos.

Boulevard LaSalle (1955) : René-Robert Cavelier de LaSalle (1643-1687), concessionnaire du fief de la côte Saint-Sulpice, explorateur du Mississippi et fondateur de la Louisiane. Autrefois nommé «Lower Lachine Road», le chemin longeant la rive du Saint-Laurent porte déjà le nom «LaSalle Road» au début du XXe siècle.

Source: Répertoire historique des toponymes montréalais (ville.montreal.qc.ca/toponymie).

Le comité de toponymie n'a pas été consulté car il s'agit d'une décision répondant à des impératifs essentiellement techniques. Par ailleurs, le nom de la rue Gertrude est maintenu sur sa plus grande partie. Il est à noter que la politique de la Ville est d'appliquer un délai avant la prise d'effet d'un changement de nom de rue ayant un impact sur les services postaux. Un délai de trois mois est recommandé pour ce changement de nom.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le changement de nom de la rue permettra de rendre conforme la désignation toponymique au nouvel aménagement de la rue.

- Cette opération a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.
- Huit adresses résidentielles seront touchées par ce changement de nom de rue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

- Une lettre d'information sera envoyée par l'arrondissement de Verdun aux propriétaires et occupants visés par cette décision.
- L'adoption d'une résolution par le Conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution par le conseil municipal :

- Transmission par le Greffe de la résolution aux services municipaux et services d'utilité publiques (services d'urgences, Postes Canada, etc.), les informant du changement de nom et de la date à laquelle il sera effectif.
- Transmission de la résolution à la Commission de toponymie du Québec pour étude et officialisation du changement de nom.

Trois mois après l'adoption de la résolution:

- Confection et installation des nouvelles plaques toponymiques pour le boulevard LaSalle par l'arrondissement de Verdun. Les nouvelles plaques doivent cohabiter un certain temps avec les anciennes plaques. La pratique veut que les plaques indiquant l'ancien nom soient rayées d'une barre diagonale indiquant qu'il s'agit du nom qui est remplacé.
- Les personnes physiques et morales concernées doivent effectuer leur changement d'adresse pour la date de prise d'effet de la résolution de changement de nom de la voie publique.
- Pour faciliter la transition, Postes Canada procédera gratuitement au réacheminement du courrier des destinataires qui n'auront pas encore effectué leur changement d'adresse pour une période de douze mois suivant la prise d'effet du changement de nom. Ce délai vise notamment à permettre aux personnes physiques et morales dont l'adresse sera affectée par un changement de nom de rue de faire le changement d'adresse requis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises (Jean CARDIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Nathalie M MARTIN
Chef de division

Le : 2014-12-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude LAURIN
Chef de division

Approuvé le : 2015-01-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2015-01-27

CE : 60.001

2015/02/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1153643001

Unité administrative responsable :	Conseil du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activités 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), du rapport annuel d'activités 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-02 11:14

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153643001

Unité administrative responsable :	Conseil du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activités 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), les instances rendent compte de leurs activités au conseil municipal par le dépôt de leur rapport annuel 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0692 - 26 août 2013 : Dépôt du Rapport d'activités 2012 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Rapport d'activités 2012 du Comité Jacques-Viger.

DESCRIPTION

Dépôt du Rapport d'activités 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.

Le rapport 2013 n'a pu être finalisé avant la fin de l'année 2014 compte tenu de certaines contraintes administratives liées au départ, à l'absence en maladie et à l'arrivée d'employés oeuvrant en soutien du Conseil du patrimoine et du Comité Jacques-Viger.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucune opération de communication n'est prévue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Nathalie M MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michèle LAVOIE
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-30

Jacques - Ext LACHAPELLE
Président du Conseil du patrimoine de
Montréal

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-02-02